

AVRIL 2007

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Dossier :
**Comment saisir les opportunités
de l'apprentissage en entreprise?**



■ **VISITE**

Le Président de la Roumanie accueilli à la Chambre de Commerce

■ **LEGISLATION**

Interview avec M. Luc Frieden, Ministre de la Justice, sur la modernisation du Registre de commerce et des sociétés

■ **FORMATION**

Enquête 2007 sur les qualifications de demain dans l'industrie



S-net Mobile **Vos comptes à portée de main**

Au Luxembourg, plus de 75.000 personnes effectuent leurs principales opérations bancaires via S-net, l'Internet Banking de la BCEE.

Aujourd'hui, la BCEE innove avec S-net Mobile, une **nouvelle version de S-net spécialement conçue pour smartphones et PDA** tournant sous Windows Mobile, versions 5 ou 2003. S-net Mobile vous permet ainsi de réaliser les opérations bancaires les plus courantes.

Ce nouveau service est accessible via les trois opérateurs de téléphonie mobile du Luxembourg et les opérateurs étrangers.*

Grâce à S-net Mobile vous aurez toujours vos comptes à portée de main !

Plus d'informations sur S-net Mobile peuvent être obtenues sur www.bcee.lu et auprès de votre agence BCEE habituelle.

* Les frais de communication facturés par les opérateurs de téléphonie mobile pour la connexion à S-net Mobile peuvent varier d'un opérateur à l'autre.



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Bon anniversaire à l'Union européenne

Le traité instituant la Communauté économique européenne a été signé à Rome il y a 50 ans, le 25 mars 1957.

Ce traité est sans aucun doute un acte central dans le processus d'intégration économique du continent européen. Certes, les premiers jalons de la construction européenne ont été posés quelques années auparavant, notamment par l'appel de Robert Schuman et la création de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) le 18 avril 1951. Les Communautés européennes sont devenues progressivement l'élément central de l'Union européenne.

L'intégration économique européenne a permis d'importantes avancées sur le plan économique. La mise en place d'un grand marché intérieur dans lequel les marchandises, les services, les personnes et les capitaux peuvent circuler librement est sans doute une des réalisations les plus marquantes de ces cinquante dernières années. La disparition des frontières intérieures entre les pays de l'Espace Schengen ou encore le succès de programmes d'échanges européens comme le programme Erasmus sont autant de marques tangibles des liens de plus en plus étroits qui unissent les peuples et les citoyens européens. Au point de faire paraître improbable le risque de guerres fratricides qui ont pourtant marqué la première moitié du siècle dernier.

Du point de vue de la stabilité macro-économique, les pays européens ont largement bénéficié de la mise en circulation d'une monnaie unique. L'introduction de l'Euro a permis une plus grande convergence des économies des différents Etats membres, la mise en œuvre d'une politique monétaire indépendante qui garantit la stabilité des prix et l'assainissement des finances publiques de plusieurs pays européens grâce à l'introduction des critères dits de Maastricht. Au cours des années, l'Euro est devenu une monnaie internationalement reconnue, dont la stabilité a notamment permis aux pays européens de supporter plus aisément l'augmentation conséquente des prix pétroliers en 2006.

A l'heure actuelle, la construction européenne promeut des avancées majeures en matière sociale et environnementale. Le développement durable ou encore la responsabilité sociale des entreprises constituent autant de préoccupations d'une Union européenne qui se veut toujours plus proche des besoins des citoyens, des travailleurs et des entreprises. Aujourd'hui, l'Union européenne constitue un modèle pour le Mercosur sud-américain, pour l'Union africaine et pour l'association des pays du sud-est asiatique (ASEAN). Pourtant, aucun autre continent n'a réussi aussi bien que l'Union européenne à dépasser les clivages nationaux pour œuvrer en commun en faveur de la paix, de la croissance et de la prospérité.

Au cours des deux dernières années, le débat concernant la Constitution européenne a mis en lumière des incertitudes et des doutes dans la plupart des pays européens. Certains, comme la France et les Pays-Bas allant jusqu'à rejeter par référendum le projet de constitution. Le Luxembourg, fidèle à ses convictions européennes et conscient de l'importance de l'impact de la construction européenne dans la vie quotidienne a voté en faveur du projet de constitution. Lors de ces débats, la Chambre de Commerce et, au-delà, la grande majorité des entreprises luxembourgeoises se sont engagées clairement en faveur du projet de constitution, mettant en avant les répercussions positives pour l'économie et la société luxembourgeoise du projet européen.

A l'heure où le débat sur la reconnaissance de la double nationalité suscite de nombreuses interrogations, la Chambre de Commerce rappelle que la société et l'économie luxembourgeoises tirent une grande partie leur prospérité de l'ouverture du Grand-Duché sur l'étranger. Le rôle moteur du Grand-Duché dans la construction européenne représente un des aspects marquants de cette ouverture qui doit se poursuivre et se renforcer afin de nourrir comme dans le passé la prospérité de notre pays.

Bon anniversaire! ■



DOSSIER

4 Comment saisir les opportunités de l'apprentissage en entreprise?

DOSSIER

4 Comment saisir les opportunités de l'apprentissage en entreprise?

FLASH

18 Le Président de Roumanie accueilli à la Chambre de Commerce

19 Départ à la retraite d'Aly Schroeder

INTERNATIONAL

- 20** Calendrier 2007
- 20** Messen und Ausstellungen im Mai 2007
- 20** MIPIM 2007 à Cannes: Luxembourg – The place to invest
- 21** BED Trade and Investment Office in Tokyo: Unique reference for the Japanese business community
- 23** Séminaire économique à l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc
- 25** ExpoTECH 2007: technologie moderne pour le Grand-Duché de Luxembourg
- 25** Séminaire «Fit for Fairs»
- 26** Mission économique en Roumanie (Bucarest, Timisoara)
- 26** Business mission to the Ural Region in the Russian Federation
- 27** Vienna Economic Forum – Istanbul Meeting
- 27** Mission économique en Ukraine
- 28** Prix récompensant une entreprise belge ou luxembourgeoise active sur le marché britannique
- 30** Echange sur l'Entreprenariat Responsable: De petites entreprises, de grandes valeurs
- 30** Textes européens publiés du 22 février au 22 mars 2007

- 32** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 33** La Commission européenne propose des lignes directrices destinées à éviter les différends en matière de prix de transfert

FORMATION

- 36** Priorité aux qualifications techniques de niveau élevé
- 37** Centre de formation agréé Alter Domus
- 38** E-tourisme: Boostez votre business grâce aux technologies Internet
- 38** Fast presents a new catalogue for financial services training
- 39** Zertifikatslehrgang für den Kundenberater des Luxemburger Buchhandels
- 41** Nouveaux défis et opportunités pour la gestion et la trésorerie des PME-PMI
- 41** Nouveau look pour le Portail formation de Monster.lu
- 42** Séminaire: Connaître et employer les Incoterms
- 42** Accord de coopération entre l'Université du Luxembourg et la Shandong University
- 43** Séminaire: Communication orale en face-à-face et dans un groupe
- 44** Forum sur le MBA
- 44** La RFID: point vérité
- 45** La «Fachhochschule Kaiserslautern» et l'Université du Luxembourg signent un accord de coopération
- 46** Université du Luxembourg: Nouveau Master en sciences de l'éducation

FLASH

18 Le Président de la Roumanie accueilli à la Chambre de Commerce

INNOVATION

- 50** Partenariat stratégique entre l'Université du Luxembourg et Luxinnovation
- 51** Grande Manifestation interrégionale: Le Plan d'Affaires, et après? Les ingrédients d'une création d'entreprise réussie et les pièges à éviter
- 51** La recherche pour le Jeune Entrepreneur le plus créatif commence
- 52** InnoNet: faites diagnostiquer votre potentiel d'innovation
- 53** Formez-vous au développement de nouveaux produits ou services
- 54** Nouvel organigramme et nouveaux axes de services pour aborder l'avenir
- 55** Comment rédiger une proposition en réponse à un appel du 7^e PCRD?

ECONOMIE

- 56** Le Luxembourg arrive 9^e dans le classement du «Travel&Tourism Competitiveness 2007»
- 57** La fracture numérique entre hommes et femmes reste significative
- 58** Le commerce transfrontalier du Luxembourg dans la Grande Région
- 59** Production industrielle: + 2,1 % en 2006
- 60** La participation des femmes au marché du travail
- 61** Approbation du Programme Statistique Luxembourgeois 2007
- 62** Moins de 7 % de faillites – Succession problématique dans l'ensemble des entreprises les plus âgées



FORMATION

- 36 Enquête 2007: Priorité aux qualifications techniques de niveau élevé**

LEGISLATION/AVIS

- 64** Modernisation du Registre de commerce et des sociétés: Instrument moderne et facteur de compétitivité
- 65** Directive «services» et simplification administrative
- 66** Nouveau site de documentation fiscale luxembourgeoise en ligne
- 66** Nouvelle parution: La première mise à jour du Code du travail annoté
- 67** Administration des contributions directes: Cessation des paiements en numéraire
- 67** Site juridique à caractère communautaire
- 67** Règlement ministériel du 22 janvier 2007 accordant des délais de paiement de l'accise
- 69** Règlement grand-ducal du 6 février 2007
- 69** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

FEDERATIONS/UEL

- 72** Pour une modification de l'équilibre de l'économie politique
- 73** Séance d'information sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation
- 74** Implantation de transporteurs belges: Halte à une nouvelle chasse aux sorcières!



ECONOMIE

- 56 Le Luxembourg arrive 9^e dans le classement du «Travel&Tourism Competitiveness 2007»**

- 75** Conférence: L'égalité des femmes et des hommes dans l'emploi, réalité ou mythe?
- 75** François Biltgen rencontre les mini-entrepreneurs lors de leur vente en commun à la Belle Etoile
- 76** Nouveau conseil d'administration pour l'Union Commerciale
- 76** Adhésion du Luxembourg à l'ESA: un premier bilan positif
- 77** Assemblée générale 2007 et conférence annuelle de l'asbl Jonk Entrepreneurs Luxembourg
- 78** Managers4Managers: une nouvelle a.s.b.l. pour promouvoir le networking
- 78** Forum Public «Les lunettes du coach»
- 79** Suppression des 12 jours: manifestation des membres de la FLEAA devant la Commission Européenne
- 80** Les Jeunes Chambres Economiques de Metz et Luxembourg font cause commune
- 80** Das Internetportal des Luxemburger Finanzzentrums
- 81** Fin du DVD zone 1 – bilan intermédiaire positif d'un exemple phare d'un accord autorégulateur

INFO ENTREPRISES

- 82** En bref
- 82** Nouvelles installations pour Bexeb S. A.



Source: «Lëtzebuerger Journal» (F. Aussems)

LEGISLATION/AVIS

- 64 Interview avec Luc Frieden, Ministre de la Justice, sur la modernisation du Registre de commerce et des sociétés**
- 83** Brasserie Nationale S. A.: Le bénéfice avant impôt fait un bond de 47,57 %
- 84** Les Espaces Saveurs: 15 ans de réussite
- 85** Eden Shoes: Un deuxième pied à Auchan
- 85** MindForest partenaire et distributeur officiel de la méthode IMPA
- 86** Goodyear lance le premier pneu ultra hautes performances à carcasse asymétrique
- 86** VLM Airlines se dote d'un Jet pour la liaison London City et Rotterdam
- 87** La brasserie Simon relance l'Okult
- 87** Journées Portes Ouvertes: 36 entreprises ont déjà confirmé leur participation
- 88** Jones Lang LaSalle présente son nouveau «Market report»
- 88** Sales-Lentz lance une nouvelle génération d'autocars de luxe
- 90** Neue Buchhandlung in Luxemburger Altstadt
- 90** Réouverture du magasin d'usine Villeroy & Boch à Luxembourg
- 92** Responsabilité sociale des entreprises – RSE: Société Electrique de l'Our (SEO)

BOURSE

94

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 30.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer,
rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouillez

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag, Chambre de Commerce,
SIP, ONT Luxembourg

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



L'apprentissage

Comment saisir **les opportunités de l'apprentissage** en entreprise?

Dans le droit fil de l'Action 300+ menée en 2006, la Chambre de Commerce continue ses efforts dans l'intérêt des jeunes et de l'économie nationale en matière d'apprentissage. Elle fait appel à **l'engagement et à la responsabilité sociale de tous ses membres et les invite vivement à déclarer leurs postes d'apprentissage vacants aux services de l'Administration de l'Emploi compétents avant le 11 mai 2007.** Le présent dossier fournit un aperçu général des modalités organisationnelles de l'apprentissage au Luxembourg.

■ Définition de l'apprentissage

L'apprentissage est le rapport d'éducation et d'instruction professionnelles entre un patron ou une entreprise formatrice, reconnu comme qualifié à cet effet et un apprenti, afin que le premier enseigne la pratique d'une profession à ce dernier.¹

Conformément à la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail (Art. L.111-1 - Art. L.113-6), ce dernier comprend:

- une formation pratique sous la direction d'un patron;
- une formation générale scientifique, morale et sociale qui s'obtient dans

une école professionnelle (les écoles professionnelles ont reçu l'appellation de lycées techniques en 1979).

L'apprentissage ne pourra se faire que dans une profession sujette à l'apprentissage, c.-à-d. reconnue par la chambre professionnelle patronale et la cham-

¹ La notion d'apprenti s'applique aussi bien aux filles qu'aux garçons, il en va de même pour la notion de patron.

bre professionnelle salariale compétente, ainsi que par le Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi.

Les apprentis doivent avoir accompli l'obligation scolaire légale et avoir 15 ans accomplis.

■ Les filières d'apprentissage

La filière concomitante

L'apprentissage des connaissances pratiques se fait dans l'entreprise. Parallèlement, la fréquentation de l'école à raison d'un minimum de 8 heures, 16 heures et même au-delà de 16 heures par semaine est obligatoire afin d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires.

L'enseignement scolaire peut se faire par périodes groupées.

La filière mixte

Pour de nombreuses professions, la formation théorique et pratique se fait uniquement à l'école pendant la première, voire même la deuxième année d'apprentissage (année scolaire à plein temps). Ce n'est qu'après avoir réussi l'année scolaire que la formation se poursuit dans l'entreprise sans pour autant abandonner les cours théoriques au lycée technique.

La filière de plein exercice

La formation professionnelle se fait intégralement au lycée technique. Un règlement grand-ducal définit les filières appropriées pour les différentes professions.

■ La formation d'un apprenti

La compétence pour former un apprenti

Pour recevoir ou former un candidat, le patron ou son représentant doit:

- à l'apprentissage artisanal
 - avoir 24 ans au moins,
 - détenir le brevet de maîtrise ou des pièces justificatives reconnues équivalentes
 - être reconnu dans cette fonction par la chambre patronale compétente.
- à l'apprentissage commercial, hôtelier ou industriel
 - avoir 24 ans au moins,
 - être reconnu dans cette fonction par la chambre professionnelle patronale compétente.

- à l'apprentissage agricole, horticole et viticole
 - avoir 24 ans au moins,
 - être détenteur du Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP),
 - avoir au moins 5 ans de pratique professionnelle,
 - être reconnu dans cette fonction par la chambre professionnelle patronale compétente.

Le retrait du droit de former un apprenti

Le droit de recevoir ou de former un apprenti peut être temporairement retiré par la chambre professionnelle patronale compétente de par sa propre initiative ou sur proposition de la chambre professionnelle salariale compétente lorsque la tenue générale de l'entreprise paraît de nature à compromettre l'éducation ou la formation professionnelle de l'apprenti ou si l'importance de l'entreprise est manifestement insuffisante pour garantir l'éducation ou la formation professionnelle.

En outre la chambre professionnelle patronale compétente peut retirer le droit de former un apprenti soit temporairement, soit définitivement à celui qui, après la signature du contrat d'apprentissage, se trouve dans l'un des cas détaillés pp 10 et 11 du présent dossier, ou à celui qui, par suite d'une maladie physique ou mentale ou d'une grave défection morale, ne peut offrir les garanties nécessaires pour l'exécution des obligations du contrat d'apprentissage.

La formation d'un apprenti en cas de décès du patron

Dans l'artisanat

En cas de décès du patron, le contrat d'apprentissage est résolu, c.-à-d. l'apprenti doit se mettre à la recherche d'un nouveau patron.

Cependant, et sous différentes conditions, la veuve et les enfants peuvent poursuivre l'exploitation, même s'ils ne détiennent pas la maîtrise. Dans ce cas, l'apprenti peut continuer à travailler dans l'entreprise si un compagnon dans l'entreprise est en possession de la maîtrise. La demande y relative doit être introduite auprès de la Chambre des métiers au plus tard endéans un mois.

Dans l'hôtellerie, l'horticulture, l'industrie et le commerce

Lorsqu'en cas de décès du patron la veuve ou les ayants droit continuent l'exploitation sous la direction d'une personne capable de satisfaire aux obligations résultant du contrat d'apprentissage, il suffit que cette personne soit reconnue par la chambre professionnelle patronale et âgée de 24 ans au moins.

L'incapacité de recevoir ou de former un apprenti

Sont incapables de recevoir ou de former un apprenti: ceux qui ont été condamnés

- pour crime,
- pour banqueroute frauduleuse ou déclarés en faillite,
- pour attentat aux mœurs,
- à plus de trois mois d'emprisonnement pour non-respect du droit de propriété,
- pour délit contre la sûreté extérieure de l'Etat.

L'incapacité peut être levée sur demande par le ministre de l'Education nationale.

L'embauchage d'un apprenti

Présentation auprès de l'Administration de l'emploi

Toute personne pré-qualifiée qui désire apprendre une profession doit au préalable se présenter au Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi, qui la conseillera sur la profession à choisir et ses aptitudes par rapport aux différentes professions.

Toute personne qui désire engager un apprenti doit s'adresser à partir de début avril et avant le 11 mai 2007 au Service d'orientation professionnelle de l'ADEM qui soumettra à son choix des candidats en fonction de leurs aptitudes.

Le patron pourra cependant conclure un contrat avec un apprenti ne figurant pas sur la liste qui lui a été soumise par le Service d'orientation professionnelle, à condition d'en informer ce service quinze jours avant la conclusion du contrat.

Autres déclarations

Après réception de l'avis du Service d'orientation professionnelle et après présentation par l'apprenti d'un certificat médical d'aptitude professionnelle,

le patron peut embaucher l'apprenti. L'apprenti remettra sans attendre au patron ou au dirigeant de l'entreprise sa carte d'impôt, délivrée par la commune. Le patron veillera à ce que l'apprenti soit inscrit auprès des organismes d'assurance sociale dans les délais prévus par la loi. (Le délai est de 8 jours).

Après conclusion du contrat d'apprentissage, le patron remettra ledit contrat à la chambre professionnelle compétente qui devra reconnaître le contrat et l'inscrire au rôle des apprentis en vue de sa validité juridique. Pour l'artisanat, le rôle des apprentis est tenu par la Chambre des métiers, pour l'industrie, l'hôtellerie et le commerce, le rôle des apprentis est tenu par la Chambre de commerce et pour l'agriculture et l'horticulture, les apprentis sont enregistrés auprès de la Chambre d'agriculture.

Le contrat d'apprentissage et la déclaration d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage par écrit sert de cadre pour le rapport d'apprentissage. Ce contrat d'apprentissage doit être établi sans tarder et non après la période d'essai prévue par la loi.

Lorsque l'enseignement se fait par les parents, le contrat d'apprentissage peut être remplacé par une déclaration d'apprentissage écrite, adressée à la chambre patronale compétente.

Les périodes de recrutement

Le recrutement des apprentis se fait en principe du 16 juillet au 31 octobre.²

La période d'essai

La période d'essai ne peut excéder 3 mois. Lors de cette période, le patron devra examiner les aptitudes de l'apprenti et juger sa bonne intégration dans l'entreprise.

Pendant cette période, les deux parties ont le droit de résilier le contrat sans préention à indemnité, sans préavis et sans indication de la raison de cette résiliation.

Le nombre maximum d'apprentis

Dans l'entreprise, le nombre de personnes qualifiées à former des apprentis est déterminant pour le nombre d'apprentis à embaucher.³

Afin de garantir l'apprentissage pratique efficace des apprentis, les dispositions suivantes, déterminées par les chambres professionnelles compétentes, et concernant le nombre d'apprentis admis dans les différentes entreprises, sont de rigueur:

- une entreprise où le patron ou son représentant légal travaille sans collaborateurs en possession du CATP, ne pourra accepter qu'un apprenti à la fois.⁴
- Une entreprise où le patron ou son représentant légal travaille avec des collaborateurs en possession du CATP, pourra former le nombre suivant d'apprentis:

Personnes aptes à former des apprentis	Nombre maximum d'apprentis
2 - 4	2
5 - 7	3
8 - 10	4
11 - 15	5
16 - 20	6
21 - 30	8
31 - 50	10
51 - 75	15
76 - 100	20

- Toute filiale d'entreprise qui emploie une personne en possession du CATP pourra également former un apprenti. Dans ce cas, l'adresse de la filiale ainsi que le nom de la personne détentrice du CATP devront figurer au contrat d'apprentissage.
- Dans des situations exceptionnelles, comme en cas d'un manque de postes d'apprentis, et après l'accord de la chambre salariale compétente, la chambre patronale pourra accorder une augmentation transitoire du nombre maximum d'apprentis.

■ Le contrat d'apprentissage Définition

En signant le contrat d'apprentissage, le patron-formateur ou toute autre personne ou entreprise reconnue comme qualifiée à cet effet par une chambre professionnelle patronale s'oblige à enseigner ou à faire enseigner

la pratique d'une profession à une autre personne, donc l'apprenti.

Le contrat est signé par le patron et par l'apprenti, ou, si celui-ci est mineur, par son représentant légal.

Les formulaires

Pour les professions sous la compétence de la Chambre de Commerce, les formulaires sont à retirer auprès du Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM.

Le contrat d'apprentissage est dressé en quadruple exemplaire et envoyé à la chambre patronale compétente après signature des parties concernées. Après enregistrement au rôle des apprentis, le patron et l'apprenti (ou son représentant légal) en reçoivent une copie, une troisième copie est envoyée à la chambre salariale compétente alors que la quatrième reste déposée auprès de la chambre patronale.

Les dispositions du contrat

Indications obligatoires à figurer au contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage devra mentionner:

1. les nom, prénoms, profession et domicile du patron, lorsqu'il s'agit d'une personne juridique la dénomination, le siège ainsi que les noms, prénoms et qualités des personnes qui la représentent au contrat,
2. les nom, prénoms, date et lieu de naissance et le domicile de l'apprenti,
3. si l'apprenti est mineur les nom, prénoms, profession et domicile de son représentant légal,
4. la profession à enseigner,
5. la durée du contrat, avec la stipulation qu'en cas d'échec à l'examen de fin d'apprentissage le contrat se trouvera prorogé jusqu'à l'examen suivant,
6. la durée du congé annuel,
7. toutes les autres conditions d'usage arrêtées entre les parties et concernant le logement, la nourriture, l'indemnité d'apprentissage etc.

Toute clause du contrat qui limiterait la liberté de l'apprenti dans l'exercice de la profession à la fin de l'apprentissage est inadmissible et nulle.

² Dans l'artisanat, le recrutement des apprentis ne se fait que jusqu'au 1^{er} octobre.

³ Sont aptes à former des apprentis, les travailleurs en possession d'un CATP ou d'un certificat équivalent et ayant à leur actif une expérience professionnelle de 5 ans après obtention du CATP.

⁴ Dans l'artisanat, le chef d'entreprise doit être en possession d'un brevet de maîtrise reconnu.



La durée de l'apprentissage

La durée de l'apprentissage varie selon les professions, en général, elle est fixée à 3 ans.

En cas d'échec à l'examen de fin d'apprentissage, la durée de l'apprentissage est étendue de plein droit jusqu'à la prochaine séance d'examen. Après deux échecs, le contrat d'apprentissage doit être résolu.

Une réduction de la durée de l'apprentissage s'avère cependant possible lorsque l'apprenti a atteint l'objectif professionnel en une période plus courte que prévue en raison de son âge ou pour toute autre raison.

L'obligation de fréquenter l'école

Pendant toute la durée de l'apprentissage, c.-à-d. jusqu'après avoir réussi l'examen de fin d'apprentissage, l'apprenti est tenu à fréquenter régulièrement l'école. L'inscription au lycée est à charge de l'apprenti.

Le patron doit accorder à l'apprenti le temps nécessaire pour suivre les cours, sans pour autant lui soustraire ses indemnités d'apprentissage. Il en va de même pour le(s) test(s) intermédiaire(s) et l'examen de fin d'apprentissage.

Les obligations patronales

Par la conclusion du contrat, le patron s'engage personnellement et s'acquitte d'obligations importantes, car de cet apprentissage dépendra la formation et la réussite professionnelles de l'apprenti.

Le patron devra:

- assurer l'éducation et la formation professionnelle de l'apprenti dans le cadre d'un programme type d'apprentissage élaboré par les chambres professionnelles compétentes et le gouvernement;
- veiller au bien-être de l'apprenti. Il ne pourra l'employer à des travaux ou services au-dessus de ses capacités physiques. En cas de maladie ou d'absence de l'apprenti il prévendra les parents ou, le cas échéant, le représentant légal;
- surveiller la conduite et les mœurs de l'apprenti, soit dans l'entreprise soit au-dehors et avertir sans tarder les parents ou le représentant légal des fautes graves que l'apprenti pourrait commettre ou des penchants vicieux qu'il pourrait manifester;
- veiller à ce que l'apprenti fréquente régulièrement les cours au lycée technique et lui accorder le temps nécessaire pour les suivre (ce temps sera considéré comme temps de travail);
- respecter les dispositions en matière de droit du travail et, le cas échéant, les dispositions contractuelles;
- procéder au paiement des indemnités d'apprentissage;
- encourager l'apprenti à passer les examens prévus et mettre à sa disposition le temps, le matériel et les outils nécessaires;
- dresser le certificat de fin d'apprentissage.

Outre les obligations mentionnées ci-dessus, le patron veillera également à ce que l'apprenti ne soit pas employé à des travaux ou services étrangers à la profession faisant l'objet du contrat.

Les obligations de l'apprenti

- L'apprenti doit à son patron ou à son représentant obéissance, zèle et bonne conduite.
- Il lui doit par ailleurs fidélité et respect.
- Il est tenu à fréquenter régulièrement les cours et, le cas échéant, en présenter au patron une preuve par écrit.
- Il doit respecter les intérêts de l'entreprise et observer la plus grande discrétion sur les affaires de l'entreprise.
- Il n'a pas le droit d'exercer une activité secondaire rémunérée.
- Il est tenu à se présenter aux tests intermédiaires et à l'examen de fin d'apprentissage.

Les obligations du représentant légal

- Le père ou le représentant légal de l'apprenti est tenu à encourager ce dernier à accomplir les obligations ci-avant mentionnées.
- Le père ou le représentant légal de l'apprenti est responsable des fautes commises par négligence par ce dernier.

Les indemnités d'apprentissage

Le patron doit payer des indemnités d'apprentissage à l'apprenti.

Comme l'indique déjà le nom, il ne s'agit pas d'un salaire mais d'une indemnité allouée à l'apprenti lors de sa formation professionnelle. L'indemnité d'apprentissage est due pour les heures de formation pratique en entreprise, pour la fréquentation de l'enseignement scolaire, ainsi que pendant la période de congé.

En cas de chômage involontaire directement causé par des intempéries, l'apprenti a droit à une indemnité compensatoire égale à quatre-vingt pourcents de son indemnité horaire moyenne brute effectivement touchée au cours des trois mois ayant précédé le mois de la survenance du chômage.

En cas fermeture temporaire ou d'arrêt de l'entreprise pour toute raison autre que des intempéries, manque de travail par exemple, l'indemnité d'apprentissage intégrale est due.



Le montant de cette indemnité est fixé par la loi ou par le contrat collectif et varie selon les professions et les années d'apprentissage.

■ Durée de travail des apprentis

Il convient d'emblée de faire la différence entre les apprentis mineurs et les apprentis majeurs.

Apprentis majeurs

Pour les apprentis majeurs, les mêmes dispositions légales s'appliquent que pour les salariés adultes.

Les maxima journaliers et hebdomadaires ainsi que la période de référence varient en fonction du nombre de personnes occupées dans l'entreprise. L'horaire de travail journalier ne peut être entrecoupé que d'une seule période de repos non rémunérée n'excédant pas 3 heures.

Comme travail de nuit sont considérées les heures entre 23h00 du soir et 06h00 du matin. Toute heure de travail de nuit est rémunérée avec une majoration de 25 %, soit en temps libre, soit en numéraire.

Apprentis mineurs

Pour les paprentis mineurs, la loi du 31 juillet 2006 (Art. L.341-1 – Art. L.345.2) règle la protection des jeunes travailleurs. Les dispositions générales sur la durée de travail et les congés s'appliquent également à l'apprenti, mais seulement dans la mesure où celles-ci ne se trouvent pas en contradiction avec la loi concernant la protection des jeunes travailleurs.

En général la durée du travail de l'apprenti mineur ne doit pas dépasser huit heures par jour et 40 heures par semaine.

Des conventions collectives ou le ministre du Travail pourront autoriser une durée de travail maximale de 9 heures à condition que la durée hebdomadaire du travail ne dépasse pas 44 heures et que la durée hebdomadaire moyenne du travail, calculée sur une période maximale de quatre semaines, ne dépasse pas soit 40 heures, soit la durée du travail hebdomadaire maximale normale fixée par voie conventionnelle.

L'expression «durée du travail» signifie le temps pendant lequel l'apprenti est à la disposition du patron et ne comprend pas les périodes de repos pendant lesquels il n'est pas à sa disposition, à l'exception de la pause.

La semaine de 40 heures comprend également le temps passé à l'école car les cours théoriques sont considérés comme heures de travail et donnent droit au paiement normal de l'indemnité d'apprentissage.

Le temps de repos des apprentis mineurs

- La pause

Après 4 heures de travail ininterrompu, l'apprenti mineur a droit à une pause rémunérée ou non de 30 minutes au moins.

Au cas où les apprentis sont occupés à des travaux de production et incorporés dans une équipe de travail composée de travailleurs adultes, ils jouissent du même temps de pause que les travailleurs adultes, qui ne peut par contre pas être inférieure à 15 minutes.

Les pauses prévues à l'alinéa qui précède ne sont comptées comme travail effectif que si le travail est effectué en journée continue. Lorsque, en revanche, la journée est composée de 2 parts presque égales, séparées par une pause d'au moins une heure, ces pau-

ses ne sont pas considérées comme travail effectif.

- Le repos journalier et le repos périodique

Le repos journalier ininterrompu de l'adolescent ne peut être inférieur à 12 heures consécutives.

Au cours de chaque période de sept jours, l'apprenti mineur doit bénéficier d'un repos périodique de 2 jours consécutifs, comprenant en principe le dimanche.

Pour des raisons techniques ou d'organisation objectives cette période de repos peut être réduite sans pouvoir être inférieure à quarante-quatre heures consécutives. Cependant, le ministre du Travail peut accorder des dérogations par rapport aux limites fixées pour le repos journalier et périodique à condition que des raisons objectives les justifient et qu'un repos compensateur approprié soit accordé aux adolescents dans un délai de 12 jours. Ces dérogations ne sont possibles que pour les apprentissages dans des hôpitaux, cliniques, institutions de soins et de garde de personnes âgées et/ou dépendantes, les maisons d'enfants et des établissements actifs dans le domaine de la garde et/ou de l'éducation des enfants et des établissements analogues, dans le domaine socio-éducatif, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et dans le cadre des forces armées.

Dans tous les cas, le repos journalier ininterrompu de 10 heures consécutives et un repos hebdomadaire de 36 heures consécutives doivent être respectés.

Le travail de nuit des apprentis mineurs

Les apprentis ne peuvent être occupés pendant la nuit jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Le terme «nuit» dans le sens de la loi concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs signifie une période d'au moins douze heures consécutives. Cette période comprend nécessairement l'intervalle écoulé entre huit heures du soir et six heures du matin. Pour les entreprises et services à marche continue le travail est autorisé jusqu'à 22h00 du soir.

Une dérogation écrite à ces règles peut être accordée par le ministre du Travail pour les travaux effectués dans le cadre d'un apprentissage dans les hôpitaux, institutions de soins et de

garde de personnes âgées et/ou dépendantes, maisons d'enfants et établissements actifs dans le domaine de la garde et/ou de l'éducation des enfants et des établissements analogues, dans le domaine socio-éducatif, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, dans le cadre des forces armées ou dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie. Toute dérogation accordée doit avoir des raisons objectives qui la justifient et doit donner lieu à un repos compensateur approprié endéans 12 jours. Dans le secteur HORECA, l'autorisation est limitée à 22h00 du soir. Le travail entre minuit et quatre heures du matin reste dans tous les cas interdit.

Le travail pendant les dimanches et les jours fériés légaux des apprentis mineurs

Les apprentis qui n'ont pas encore 18 ans accomplis ne peuvent, en principe, être occupés les dimanches et jours fériés légaux.

Pour les apprentis occupés dans les hôtels, restaurants, cafés, salons de consommation, cliniques, institutions de soins et de garde pour personnes âgées et/ou dépendantes, maisons d'enfants et institutions actives dans le domaine de l'éducation et de la garde d'enfants une autorisation prolongée pour travailler les dimanches ou les jours fériés légaux peut être accordée par le ministre du Travail. La durée de la validité de l'autorisation doit être spécifiée sur le document délivré à l'employeur intéressé. Toutefois, les adolescents doivent être exempts du travail un dimanche sur deux, à l'exception pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, des mois de juillet et d'août où cette limitation ne joue pas.

Dans la période de 12 jours suivant immédiatement le dimanche ou jour férié légal travaillé une journée de repos compensatoire entière doit être accordée pour chaque dimanche ou jour férié légal passé au service de l'employeur.

Le travail de dimanche sera rémunéré avec un supplément de 100 % (total universellement valable: 200 % + 1 jour de repos).

Pour le travail des jours fériés légaux l'apprenti touchera la même rémunération que pour le travail de dimanche, outre l'indemnité prévue par l'article 6 de la loi du 10 avril 1976 portant réforme de la réglementation des jours

fériés légaux (total universellement valable: 300 % + 1 jour de repos).

Les heures supplémentaires des apprentis mineurs

En général, la prestation d'heures supplémentaires est interdite pour les adolescents qui n'ont pas encore 18 ans accomplis.

Est considéré comme travail supplémentaire tout travail dont la durée dépasse les limites fixées par la loi ou par une convention collective.

Certaines dérogations à la loi sont cependant possibles, mais se limitent aux exceptions suivantes:

- o en cas de force majeure;
- o si l'existence ou la sécurité de l'entreprise l'exigent;
- o s'il ne peut être légitimement recouru à un travailleur adulte.

Ces exceptions ne sont justifiées que si les heures supplémentaires doivent être prestées afin d'éviter qu'une gêne sérieuse ne soit apportée à la marche normale de l'entreprise. De plus, la prestation des heures supplémentaires ne doit pas être durable et ne doit souffrir aucun retard.

Dans les cas d'exceptions ci-avant mentionnés une information immédiate avec indication du ou des motifs est à adresser au directeur de l'Inspection du travail et des mines. Le ministre du Travail fixera la période au cours de laquelle les heures de travail supplémentaires doivent être compensées par une réduction

équivalente de la durée du travail. Cette période ne pourra excéder 12 jours.

Durant le temps d'enseignement et de formation passé soit à l'école soit à l'entreprise, les heures supplémentaires sont interdites.

Les apprentis mineurs ont droit pour chaque heure de travail supplémentaire à une augmentation de 100 % de l'indemnité d'apprentissage.

Les congés payés des apprentis mineurs

Le congé des apprentis doit être accordé pendant les vacances scolaires.

Les apprentis ont droit à un congé annuel payé de 25 jours ouvrables.

La semaine de congé est toujours fixée à cinq jours ouvrables, même si l'apprenti concerné travaille plus que 5 jours par semaine.

L'apprenti qui d'après constatation officielle ne dispose pas d'une période de repos hebdomadaire ininterrompue de 44 heures, a droit à 6 jours de congé supplémentaires par an.

1 jour de congé supplémentaire sera accordé par période de 8 semaines, cette période ne nécessitant pour autant pas être continue.

Lors de l'évaluation de l'indemnité de congé, il faut tenir compte des heures supplémentaires régulièrement prestées en vertu d'une dérogation légale permanente.

En principe le congé doit être pris en une seule fois à moins que les besoins du service ou les désirs justifiés de l'ap-



prenti n'exigent un fractionnement. Une fraction ne peut, en principe, être inférieure à 12 jours continus. Les apprentis des entreprises hôtelières ont le droit de prendre leur congé annuel entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le congé collectif accompagné de la fermeture de l'entreprise doit être fixé avant le 31 mars en accord avec le personnel et la délégation du personnel.

Si la durée de la fermeture de l'entreprise dépasse la durée du congé prévu pour l'apprenti, ce dernier bénéficiera de toute la période pendant laquelle l'entreprise est fermée et de l'indemnité de congé fixée en conséquent.

L'apprenti ne pourra renoncer au congé même moyennant paiement. Si après résiliation, l'apprenti quitte l'entreprise avant d'avoir joui de la totalité du congé qui lui est dû, l'indemnité correspondant au congé non encore pris lui sera versée au moment de son départ.

■ La fin du contrat d'apprentissage

La résiliation obligatoire prévue par la loi

- *En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage*

En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, le contrat prend fin le dernier jour du mois lors duquel le résultat a été officiellement signifié par la poste, la date du tampon postal faisant foi.

En cas d'échec au premier examen, le contrat prend fin avec l'examen suivant même en cas non-réussite. L'apprenti peut alors conclure un nouveau contrat d'apprentissage avec un autre patron.

- *En cas de la mort de l'apprenti ou du patron ou abandon de ce dernier de l'exercice de sa profession*

En cas de reprise de l'entreprise par un autre patron ou lorsque la veuve ou les ayants droit continuent l'exploitation sous la direction d'une personne capable de satisfaire aux obligations résultant du contrat d'apprentissage, la continuation de ce contrat peut être convenue entre le nouveau patron et l'apprenti. Dans ce cas, un ajout correspondant est apporté au contrat dans le mois au plus tard, signé par le nouveau patron, respectivement la veuve ou les ayants droit, la personne reconnue capable par la chambre professionnelle patronale compétente et l'apprenti ou son représentant légal.

- *En cas de condamnation du patron ou de l'apprenti:*

- pour crime;
- pour banqueroute frauduleuse ou déclaration en état de faillite;
- à plus de trois ans d'emprisonnement pour une des infractions prévues par le droit à la propriété;
- pour délit contre la sûreté extérieure de l'Etat, le contrat d'apprentissage se trouve immédiatement résolu.

- *En cas de force majeure*

La résiliation facultative du contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage peut être dénoncé:

1. Par les chambres professionnelles

Par la chambre professionnelle patronale d'accord avec la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti, par une notification aux deux parties, s'il a été constaté que l'une ou l'autre des parties manque manifestement aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage ou s'il a été constaté que l'apprenti manque d'aptitudes suffisantes pour la profession choisie.

2. Par l'une ou l'autre des parties

- pour cause d'infraction grave ou habituelle aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage, après que les mesures d'ordre prévues à cette loi se seront révélées infructueuses;
- si l'une des parties encourt une condamnation à une peine infamante;
- si l'une des parties change de domicile dans des conditions telles que la continuation de l'apprentissage devient pratiquement impossible. Dans ce cas, la dénonciation ne pourra être prononcée que dans le mois qui suit le changement de domicile.

3. Par le patron

- lorsque l'apprenti se rend coupable d'un acte d'improbité ou de mauvaise conduite;
- si, même après la période d'essai, il est constaté que l'apprenti est incapable d'apprendre la profession;



- sur l'avis du médecin, si l'apprenti est atteint d'une maladie répugnante ou contagieuse;
- sur l'avis du médecin si, à la suite d'une maladie de plus de trois mois ou d'un accident, l'apprenti n'est plus en mesure d'exercer la profession choisie;
- en cas de décès de l'épouse du patron si l'apprenti est logé et nourri par lui.

4. Par l'apprenti ou son représentant légal

- sur l'avis du médecin, si l'apprentissage ne peut se poursuivre sans dommage pour la santé de l'apprenti;
- en cas de mariage de la fille-apprentie;
- lorsque la fille-apprentie est logée chez le patron, en cas de décès de l'épouse ou de toute autre femme de la famille qui dirigeait le ménage.

Il se dégage de ce qui précède, que la résiliation du contrat d'apprentissage ne peut se faire qu'en vertu de dispositions légales bien définies. Toute initiative prise de son propre chef par le patron ou l'apprenti est interdite. Toute dénonciation du contrat d'apprentissage doit, au préalable, être soumise à l'approbation des chambres professionnelles intéressées.

La dénonciation d'un commun accord

Le contrat d'apprentissage peut à tout moment être dénoncé par les parties concernées par consentement mutuel (sans autorisation préalable des chambres professionnelles intéressées).

Le délai de préavis

Le délai de préavis est en général 15 jours après autorisation de dénonciation des chambres professionnelles. Le contrat d'apprentissage peut être dénoncé sans préavis:

- si la résiliation a lieu pendant la période d'essai;
- si l'une ou l'autre partie manque manifestement aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage;
- s'il est constaté aux épreuves de contrôle que l'apprenti manque d'ap-



titudes suffisantes pour la profession choisie;

- pour cause d'infraction grave ou habituelle aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage, après que les mesures d'ordre prévue à cette loi se seront révélées infructueuses;
- si l'une des parties encourt une condamnation à une peine infamante;
- lorsque l'apprenti se rend coupable d'un acte d'improbité ou de mauvaise conduite;
- sur l'avis du médecin, si l'apprenti est atteint d'une maladie répugnante ou contagieuse ou si l'apprentissage ne peut se poursuivre sans dommage pour la santé de l'apprenti;
- lorsque la fille-apprentie est logée chez le patron, en cas de décès de l'épouse ou de toute autre femme de la famille qui dirigeait le ménage.

Les dommages et intérêts

Lorsque le contrat d'apprentissage a été dénoncé pour des raisons non reconnues par la loi après la période d'essai et avant la fin de l'apprentissage, l'apprenti ou le patron peut demander des dommages et intérêts et ce sera le Tribunal du Travail qui décidera.

Le patron qui engage à son service un apprenti qu'il sait encore être en apprentissage auprès d'un autre patron et dont le contrat n'est pas résilié en bonne et due forme, est passible de dommages et intérêts envers l'ancien patron.

■ La prorogation du contrat d'apprentissage en cas d'interruption de l'apprentissage

Si par suite de causes indépendantes de la volonté des parties (p.ex. en cas de maladie), l'apprentissage a dû être interrompu de façon à porter préjudice au but de l'apprentissage, la prorogation adéquate de la durée du contrat peut être décidée par la chambre professionnelle patronale compétente sur proposition du patron.

Cette demande de prorogation doit être faite au cours de l'année d'apprentissage pendant laquelle l'interruption a eu lieu.

■ Le changement de patron

Dans le cas où, pour des raisons préalablement reconnues par la chambre professionnelle patronale, l'apprenti doit changer de patron, tout en restant dans la même profession, la continuation du contrat d'apprentissage peut être convenue entre le nouveau patron et l'apprenti.

Dans ce cas, un ajout correspondant conclu par les parties doit être apporté au contrat dans le mois au plus tard.

■ Le certificat de fin d'apprentissage

A la fin de l'apprentissage, le patron est tenu à dresser un certificat de fin d'apprentissage.

Ce certificat doit être signé par lui et ne doit contenir aucune mention défavorable à l'égard de l'apprenti.

■ Les sanctions

En cas de manquement aux dispositions du contrat d'apprentissage et de la loi sur l'apprentissage, la chambre professionnelle patronale, après s'être mise d'accord avec la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti, pourra prononcer:

1. un avertissement,
2. une réprimande,
3. une amende d'ordre qui ne peut dépasser 49,58 €. Elle sera versée à la chambre professionnelle patronale compétente qui en transmettra la moitié à la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti,
4. l'interdiction au patron de recevoir ou de former un apprenti pendant un temps déterminé. Cette décision devra être prise par le Ministre de

l'Education nationale après consultation du Ministre de l'Economie. En cas de récidive dans les douze mois, toutes ces sanctions pourront être cumulées.

■ La surveillance de l'apprentissage

La surveillance et le contrôle de l'apprentissage sont confiés aux chambres professionnelles intéressées. La loi prévoit que celles-ci désigneront au commencement de chaque année des délégués qui les représenteront pour chaque profession et sous forme de commissions paritaires dans la surveillance et le contrôle. En principe, ces commissions sont composées des membres des commissions d'examen.

Par ailleurs, le ministre compétent pour la formation professionnelle peut déléguer un éducateur pour l'attacher aux commissions paritaires avec voix consultative.⁵

Les attributions de ces commissions sont au nombre de 4 :

- la surveillance et le contrôle de l'apprentissage;
- le droit de donner aux parties engagées au contrat d'apprentissage des directives et conseils et de prendre des mesures qui sont de nature à servir les buts de l'apprentissage;
- la visite d'entreprises;
- l'organisation de tests intermédiaires.

Nonobstant le pouvoir de contrôle direct des chambres professionnelles, le contrôle général de l'apprentissage est confié à un directeur à la formation professionnelle et à un directeur adjoint qui dépendent tous les deux du ministre compétent pour la formation professionnelle.

La loi oblige le ministre compétent pour la formation professionnelle à fixer le statut d'un certain nombre de conseillers à l'apprentissage moyennant un contrat à conclure avec les chambres professionnelles.

La fonction de ces conseillers consiste e. a. à conseiller l'apprenti et l'entreprise sur tout ce qui est en relation avec la formation professionnelle et à contrôler dans les entreprises, au nom du gouvernement et des chambres professionnelles compétentes, que les dispositions contractuelles et légales sont respectées.

A l'heure actuelle, il y a 5 conseillers pour le secteur des services, pour l'industrie et l'hôtellerie.

■ Le carnet d'apprentissage

Actuellement, il existe un carnet d'apprentissage qui est un instrument de contrôle du bon déroulement de la formation pratique en entreprise. L'apprenti en formation CATP doit tenir un carnet d'apprentissage à soumettre tous les mois au patron ou à la personne chargée de former l'apprenti pour contrôle et signature.

Le conseiller à l'apprentissage, lors de ses visites de l'entreprise, peut ainsi contrôler périodiquement si le programme de formation pratique en entreprise est respecté. Le carnet d'apprentissage sert à l'établissement de la note patronale et peut être pris en compte par la commission d'examen lors de l'établissement de la note pratique. Il est donc recommandé aussi bien au patron qu'à l'apprenti de tenir le cahier avec le plus grand soin.

■ Les vêtements de travail et outillage

Lorsque l'entreprise requiert le port de vêtements de travail spécifiques, les frais d'acquisition et les frais de nettoyage seront à la charge exclusive de l'entreprise. En principe l'outillage est mis à la disposition par l'entreprise sauf pour les professions où il est communément admis que l'apprenti amène son propre petit outillage.

■ Les examens des apprentis Les tests intermédiaires

Ces tests peuvent avoir lieu périodiquement, mais au plus tard à la fin de la deuxième année d'apprentissage et sont organisés par les chambres professionnelles compétentes dans le cadre de leurs fonctions de surveillance et de contrôle.

Le test intermédiaire est censé renseigner sur l'état des connaissances professionnelles de l'apprenti.

Ces tests intermédiaires peuvent aboutir à un avertissement de l'apprenti ou à sa réorientation dans une autre profession, mais également à un avertissement du patron pouvant même conduire jusqu'à la suppression du droit de former des apprentis.

L'examen de fin d'apprentissage (RGD du 31 juillet 2006)

A la fin de la période d'apprentissage, l'apprenti est tenu à se soumettre à l'examen de fin d'apprentissage qui vient par ailleurs clôturer l'apprentissage. L'examen comprend deux parties distinctes: une partie pratique portant sur le volet de la pratique professionnelle et le volet de la théorie professionnelle et une partie sur la théorie générale.

Pour les volets de la pratique professionnelle et de la théorie professionnelle, une épreuve dite intégrée peut être organisée. Ceci signifie que la partie pratique professionnelle est combinée à la partie théorie professionnelle en un examen intégré et l'élève est tenu à accomplir un travail pratique en le décrivant et en l'expliquant via la théorie y relative.

Le patron est tenu à encourager l'apprenti à se soumettre à l'examen, à mettre à sa disposition matériel, outillage et machines requis et de lui accorder le temps nécessaire pour ce faire. La période d'examen est considérée comme temps de travail et donc rémunérée.

L'apprenti ne peut être sanctionné en cas de non-présentation à l'examen de fin d'apprentissage, mais ne peut dans ce cas bénéficier d'un salaire d'ouvrier qualifié. Par ailleurs, il ne pourra pas se présenter plus tard au brevet de maîtrise du fait que la réussite de l'examen de fin d'apprentissage en est une condition.

L'admissibilité

- Sont admis à l'examen de fin d'apprentissage les apprentis qui sont arrivés au terme de la dernière année de formation et justifiant de la fréquentation régulière des cours de l'enseignement scolaire, à certifier par le directeur du lycée technique fréquenté ou qui présentent des études reconnues équivalentes par le ministre. Il convient d'ajouter les pièces suivantes à la demande d'admission:⁶
 - contrat d'apprentissage,
 - certificat d'apprentissage,
 - certificat du lycée,
 - curriculum vitae concis et rédigé par les soins de l'apprenti.

La demande d'admission se fait au moyen d'un formulaire à retirer auprès

⁵ Ces dispositions n'ont jamais été mises en œuvre, mais elles ont servi à mettre en place les services de conseillers à l'apprentissage.

de la chambre professionnelle patronale compétente.

L'admission des candidats à l'examen de fin d'apprentissage, sur proposition des chambres professionnelles compétentes, est prononcée par le directeur à la formation professionnelle.

Les candidats qui au cours de l'année ont accumulé 10 % d'absences non excusées aux cours de l'enseignement scolaire de la dernière année de formation ne sont pas admissibles à l'examen.

L'élève ou l'apprenti qui réussit le volet de la théorie professionnelle et/ou la partie portant sur la théorie générale de l'examen est dispensé de la fréquentation des cours scolaires de la ou des parties concernées, sauf en cas d'examen intégré ou si les cours contiennent de la formation pratique.

Objet de l'examen

Dans le volet de la pratique professionnelle, l'épreuve pratique doit être conforme au programme-type d'apprentissage établi par les chambres professionnelles et arrêté par le ministre.

Dans le volet de la théorie professionnelle, les épreuves portent sur les branches de la classe terminale, ainsi que sur les connaissances de base qui constituent le fondement de l'action professionnelle de la formation.

Dans la partie de la théorie générale, les épreuves de l'examen portent sur les branches de la classe terminale.

Les commissions d'examen

L'examen de fin d'apprentissage comprend une partie pratique et une partie théorie générale.

Pour les épreuves pratiques, portant également sur la théorie professionnelle, il est nommé pour chaque branche une commission composée d'un président-patron et de deux membres, dont un représentant des patrons et un représentant des salariés. Les membres de cette commission sont nommés par le ministre compétent. Les commissions peuvent s'adjoindre des experts (scolaires) sur proposition des chambres professionnelles compétentes.

Les épreuves de la théorie générale se font devant une commission composée du directeur à la formation professionnelle en tant que président et d'un

certain nombre d'asseurs, désignés par le ministre compétent pour la formation professionnelle.

Supervision de l'examen de fin d'apprentissage par le gouvernement

L'examen de fin d'apprentissage se fait sous le contrôle général du gouvernement représenté par le directeur à la formation professionnelle.

Répétition de l'examen de fin d'apprentissage

Lorsque l'apprenti n'a pas réussi son examen de fin d'apprentissage, il pourra se présenter à la session d'examen suivante. Toutefois, en cas d'échec à trois reprises soit dans le volet de la théorie professionnelle, soit dans le volet de la pratique professionnelle, soit dans la partie de la théorie générale, le candidat ne peut plus se présenter à l'examen.

Certificat d'aptitude technique et professionnelle/ CATP

Les candidats qui ont passé avec succès l'examen de fin d'apprentissage ont droit au Certificat d'aptitude technique et professionnelle délivré par les chambres professionnelles et signé par le directeur à la formation professionnelle et le ministre compétent pour la formation professionnelle.

Certificat d'initiation technique et professionnelle/ CITP

Conformément à l'article 20 du règlement grand-ducal du 3 octobre 1997, la commission d'examen nationale procède à l'évaluation d'un ou de plusieurs modules; une première évaluation ne pourra cependant se faire avant le 2^e semestre de la 1^{re} année d'apprentissage.

Chambre de Commerce

Profession	Diplôme		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	6		6
Assistant en pharmacie	16		16
Auxiliaire-économe	34		34
Chimiste	6		6
Cuisinier	20	5	25
Décorateur-étalagiste/publicitaire	6		6
Dessinateur en bâtiment	9		9
Electronicien en communication	11		11
Electronicien en énergie	51		51
Employé administratif et commercial	176		176
Informaticien qualifié	12		12
Mécanicien d'avions	7		7
Mécanicien d'usinage	5		5
Mécanicien industriel et de maintenance	44		44
Menuisier-ébéniste	6		6
Mécatronicien	30		30
Serrurier de construction	6		6
Serveur de restaurant	4	1	5
Vendeur		61	61
Vendeur qualifié	109		109
Vendeur-magasinier qualifié	3		3
Hôtelier-Restaurateur	11		11
Restaurateur	24		24
Total	596	67	663

⁶ En pratique l'apprenti n'a pas besoin de faire une demande d'admission.

■ Le conseiller à l'apprentissage

Brève introduction

La loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail et abrogeant l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 règle l'organisation et la surveillance de la formation professionnelle par les chambres professionnelles compétentes.

Cette mission est à la base de la création du poste de conseiller à l'apprentissage.

Fonctions

Le conseiller à l'apprentissage a pour mission:

- de conseiller les entreprises sur l'application de méthodes pédagogiques

appropriées afin de former au mieux les apprentis;

- de donner des informations sur tout ce qui est en rapport avec la formation professionnelle (législation, organisation, programmes etc...) par un travail de documentation ou de conseil de cas par cas;
- d'aider les entreprises à se doter de capacités de formation ou de les améliorer et d'accompagner les apprentis lors de l'acquisition des connaissances e. a. par le contrôle du carnet d'apprentissage;
- d'organiser et de surveiller les tests intermédiaires et de présenter des propositions en ce qui concerne les résultats obtenus;

- d'analyser les résultats obtenus lors des examens de fin d'apprentissage et de présenter le cas échéant des propositions d'amélioration y relatives;
- d'agir en tant qu'intermédiaire en cas de difficultés au niveau de l'école, de l'entreprise ou de la famille;
- d'aider le cas échéant l'apprenti lors de l'orientation professionnelle et de la recherche d'un poste d'apprentissage approprié;
- de veiller au respect de la législation afférente par les parties au contrat;
- de veiller à la synchronisation des programmes de formation pratique et théorique et à la modernisation constante des monographies professionnelles.

Maria Dos Santos

Tél.: 42 39 39 217 – GSM: 621 253 771 – E-mail: maria.dossantos@cc.lu
secteur commerce et professions administratives

Dan Hendriks

Tél.: 42 39 39 216 – GSM: 621 504 321 – E-mail: daniel.hendriks@cc.lu
professions administratives, dessinateur en bâtiment, informaticien, décorateur, gestionnaires qualifiés en logistique

Michel Mailliet

Tél.: 42 39 39 214 – GSM: 621 283 938 – E-mail: michel.mailliet@cc.lu
secteur commerce, professions administratives

Virginie Wagner

Tél.: 42 39 39 219 – GSM: 621 266 281 – E-mail: virginie.wagner@cc.lu
hôtellerie-restauration

Fränz Waldbillig

Tél.: 42 39 39 215 – GSM: 621 227 158 – E-mail: francis.waldbillig@cc.lu
hôtellerie-restauration, industrie, auxiliaire de vie

Compétences

Les chambres patronales et les chambres salariales compétentes sont la Chambre de commerce et respectivement la Chambre des employés privés et la Chambre de travail.



■ L'apprentissage pour adultes

Par la voie de l'apprentissage pour adultes des personnes adultes ont la possibilité d'accomplir un apprentissage en vue de l'obtention d'un CATP, CCM ou CITP.

Cette voie de formation est destinée aux:

- adultes sous contrat de travail;
- aux demandeurs d'emploi dûment inscrits à l'Administration de l'emploi (ADEM).

Les conditions d'admission

Certaines conditions doivent être respectées avant de pouvoir conclure un contrat d'apprentissage sous le statut d'adulte:

1. être âgé de 18 ans au moins;
2. ne plus fréquenter l'école depuis au moins 12 mois;

3. ne plus être sous contrat d'apprentissage depuis au moins 12 mois;
4. pour les demandeurs d'emploi: être inscrits auprès de l'ADEM depuis 1 mois au moins.

Une dérogation à la période de carence est prévue sous 2. et 3.:

- pour les personnes qui désirent acquérir une autre qualification professionnelle, une dérogation peut être accordée par la commission consultative sur la base d'une demande dûment motivée;
- pour les détenteurs d'un CCM qui désirent acquérir une qualification supplémentaire;
- pour les détenteurs d'un CITP qui sont directement admissibles à la préparation du CATP de la même spécialité, sur la base de l'avis d'orientation du conseil de classe.

Les conditions d'accès aux différents métiers sont identiques à celles applicables à l'apprentissage initial. La commission consultative créée à cet effet décide de l'admission du candidat en 1^{re}, 2^e, 3^e ou 4^e année d'apprentissage; toutefois, la durée totale de l'apprentissage ne peut être inférieure à 1 an.

L'indemnité d'apprentissage (indice 100)

(RGD du 25 juillet 2005)

L'apprenti a droit au salaire social minimum. Le patron formateur verse la totalité du montant à l'apprenti et la

différence entre l'indemnité d'apprentissage légale ou conventionnelle et le salaire social minimum lui est remboursé par:

- le Fonds pour l'emploi, si l'apprenti était un demandeur d'emploi;
- le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle pour tout autre candidat.

Les modalités de l'apprentissage

Les modalités en vigueur pour l'apprentissage initial (contrat d'apprentissage et examen de fin d'apprentissage) sont applicables à l'apprentissage pour adultes.

Remarque:

Les formations menant au diplôme de CATP peuvent également être suivies en cours du soir.

Cependant un cours du soir n'est organisé que lorsqu'un nombre suffisant de candidats se sont préalablement inscrits. L'inscription se fait dans les lycées respectifs.

Une pratique professionnelle en entreprise de 2 ans sera exigée avant de pouvoir passer l'examen pratique des cours du soir.

Il n'y a ni contrat d'apprentissage, ni indemnité d'apprentissage.

■ Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima applicables) à partir du 1^{er} décembre 2006, indice 668,46. (Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage)

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)

Pour	Vendeur, Magasinier Décorateur, Dessinateur en Bâtiment	Agent de Voyages	Employé administratif et commercial
1 ^{re} année	439,78 €	522,07 €	
2 ^e année	559,97 €	649,21 €	
3 ^e année	814,65 €	922,74 €	922,74 €

Une «prime d'encouragement» de 10 % de l'indemnité annuelle sera allouée aux apprentis des professions de vendeur, de magasinier, de décorateur, de dessinateur en bâtiment, d'agent de voyages et d'employé administratif et commercial, à condition:

- qu'ils aient terminé avec succès leur année d'apprentissage.
- qu'ils aient obtenu des notes suffisantes consignées par le formateur dans le carnet d'apprentissage.
- qu'ils n'aient pas totalisé des absences répétées de plus de 30 jours dans l'entreprise pendant la période annuelle de référence.

Cette prime est à calculer sur le total des indemnités allouées à l'apprenti pendant la période de référence du 1^{er} octobre au 30 septembre. Elle est à la charge de l'employeur et est à payer au plus tard le 31 décembre suivant.

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Gestionnaire qualifié(e) en logistique

1 ^{re} année	520,20 €
2 ^e année	683,03 €
3 ^e année	892,86 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Auxiliaires de vie

2 ^e année	649,21 €
3 ^e année	923,01 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour les apprenti(e)s de l'apprentissage préparatoire au CITP en vente

1 ^{re} année	395,86 €
2 ^e année	439,78 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) pour: Assistant en pharmacie

3 ^e année	923,08 €
----------------------	----------

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses

Pour	CATP Cuisinier	CATP Serveur de restaurant	CITP en Cuisine/Service
1 ^{re} année	639,78 €	589,72 €	530,76 €
2 ^e année	804,69 €	759,77 €	589,72 €
3 ^e année	919,47 €		

Indemnités d'apprentissage (brut/mois)

Pour	Mécanicien industriel et de maintenance, Mécanicien d'usinage, Electronicien en énergie, Informaticien	Mécatronicien	Mécanicien d'avions
1 ^{re} année	495,40 €	265,85 €	286,10 €
2 ^e année	650,55 €	341,78 €	850,28 €
3 ^e année	850,35 €	444,33 €	

Remarque:

En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de 1.236,38 € par mois.
- En cas d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3^e année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques

■ Les aides et primes de promotion de l'apprentissage accordées par l'Etat (RGD du 12 juin 2004)

Pour le patron

- Le Fonds pour l'Emploi verse aux employeurs occupant un apprenti

Le Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck

	Mensuel	Hebdomadaire
Stage I	763,78 €	176,87 €
Stage II	909,17 €	210,23 €
Stage III	1.005,83 €	232,56 €
Stage IV	1.102,69 €	254,95 €

des aides de promotion de l'apprentissage d'un montant égal à 27 % de l'indemnité d'apprentissage par lui versée à l'apprenti.

- Il rembourse également aux employeurs qui précèdent la part patronale des charges sociales se rapportant à l'indemnité d'apprentissage versée à l'apprenti.

Pour l'apprenti

Si l'apprenti réussit son année d'apprentissage, le Fonds pour l'Emploi lui accorde une prime d'apprentissage égale à 117 € par mois d'apprentissage.

La liquidation ⁷

La liquidation des aides et primes par le Fonds pour l'Emploi se fait sur la base d'un décompte présenté par l'employeur à l'Administration de l'Emploi, sous peine de forclusion, avant le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle l'année d'apprentissage qui ouvre droit à l'aide ou à la prime a pris fin.

L'apprenti a le droit de faire lui-même une demande d'octroi des dites primes lorsque l'employeur a omis d'introduire cette demande ou l'a introduite hors délai précité, et ceci au plus tard au cours de l'année civile qui suit l'année d'apprentissage.

Le présent dossier est composé d'extraits de la publication «La Formation Professionnelle: Mon ticket pour l'avenir» publiée par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Chambre de Travail, la Chambre des Employés Privés, la Chambre d'Agriculture et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. ■

INFORMATIONS ET ADRESSES UTILES**Chambre de Commerce**

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-210

Fax: 42 39 39-820

<http://www.cc.lu/>

E-mail: formprof@cc.lu

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg

Tél.: 478-5100

Fax: 478-5113

<http://www.men.lu/>

Calendrier de l'apprentissage

- Envoi des déclarations de postes d'apprentissage vacants avant le 11 mai 2007 à l'Administration de l'Emploi.
- Journée de l'apprentissage à la Chambre de Commerce: 23 mai 2007.
- Enregistrement des contrats d'apprentissage du 16 juillet au 31 octobre 2007.
- Workshops «Information et Initiation» à la Chambre de Commerce à l'attention de futurs patrons-formateurs et tuteurs en octobre 2007

⁷ En réalité, le Service de l'orientation professionnelle envoie automatiquement au cours du mois de novembre un formulaire pour la liquidation des aides aux apprentis et un formulaire distinct pour la

QUIZ MERKUR

LE QUIZ DU MERKUR

Chaque mois, la Chambre de Commerce vous invite à tester vos connaissances sur les thèmes économiques les plus divers en participant au quiz mensuel du Merkur. Les lecteurs attentifs trouveront toutes les réponses aux questions dans l'édition courante du magazine. Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants ayant trouvé les bonnes réponses. Le prix à gagner est un chèque-formation d'une valeur de 300 € à faire valoir sur une formation de votre choix dispensée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC). L'offre de formation peut être consultée sur le site www.ifcc.lu. Les gagnants recevront également un DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

Dans le droit fil de l'Action 300+ menée en 2006, la Chambre de Commerce continue ses efforts dans l'intérêt des jeunes et invite vivement les entreprises à déclarer leurs postes d'apprentissage vacants à l'Administration de l'Emploi.

1. Quelle est la date butoir pour la déclaration des postes d'apprentissage?

- le 11 mai 2007
- le 23 mai 2007
- le 31 octobre 2007

Avec la récente mise en place d'une plate-forme Internet, le Registre de commerce et des sociétés (RCS) s'est doté d'un instrument efficace et transparent qui facilitera la vie aux entreprises et contribuera à la compétitivité de l'économie.

2. Dans une première phase, l'accès électronique au RCS permet, la consultation en ligne de documents déposés

- depuis le 1^{er} janvier 1997
- après le 1^{er} janvier 2006
- après le 1^{er} janvier 2007

Le World Economic Forum (WEF) vient de publier la première édition du rapport «Travel&Tourism Competitiveness» qui mesure la compétitivité des économies dans le secteur spécifique du tourisme et des voyages.

3. Selon ce rapport, le Luxembourg se classe immédiatement après quel pays?

- après l'Allemagne
- après Singapour
- après les Etats-Unis

Pour participer au tirage au sort et gagner un chèque-formation d'une valeur de 300 € à faire valoir sur une formation de votre choix dispensée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et le DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, il suffit de renvoyer ce questionnaire dûment rempli par fax au +352 43 83 26 (Rédaction Merkur).

Nom

Prénom

Adresse

Code postale

Localité

Téléphone

E-mail

Gagnante du quiz de l'édition Merkur 2/2007: Mme Anne Gérard (Arlon)

16 mars 2007

Le Président de la Roumanie accueilli à la Chambre de Commerce



Traian Basescu, Président de la Roumanie, a été accueilli par Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce et Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce a eu l'honneur de recevoir le Président de la République de Roumanie, S.E.M. Traian Basescu, dans le cadre de sa visite de travail au Grand-Duché de Luxembourg. A son arrivée, le Président Basescu a été accueilli par Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce, et Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce.

Après la signature du Livre d'Or, le Président a participé à un business breakfast qui a réuni les chefs d'entreprises luxembourgeois et roumains ayant des intérêts commerciaux dans les deux pays.



Le réseau des Chambres de Commerce allemandes



RECUPERER VOTRE TVA BELGE ET ALLEMANDE

L'un des services de DEinternational - AHK debelux - traite vos demandes de récupération de la TVA belge et allemande.

Si votre entreprise a payé la TVA en Belgique, en Allemagne ou dans d'autres pays de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, en Norvège, au Canada ou en Suisse et que vous n'y avez pas de numéro de TVA, vous avez la possibilité de récupérer cette TVA payée.

Notre service « Récupération de la TVA » examine la recevabilité de vos dossiers, formule les demandes en bonne et due forme et prend en charge la correspondance avec les administrations.

Votre interlocuteur:

Marco De Cesare | E-Mail: tva@debelux.org
Tel.: +32 (0)2.206.67.57 | Fax: +32 (0)2.203.22.71
www.debelux.org



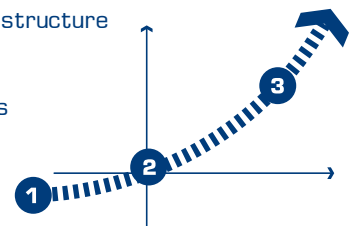
Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer
Belgisch-Luxemburgs-Duitse Kamer van Koophandel
Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande

You

- Are a high-tech entrepreneur or company
- Want to achieve rapid growth

At Technoport

- Get access to one of our three programmes
- Benefit from our tailor-made services and high quality infrastructure
- Join our network of innovative companies



to get started

www.technoport.lu

technoport
UNE INITIATIVE DU CRP HENRI TUDOR

THE PREMIER HIGH-TECH
INCUBATOR

Après une brève description par Michel Wurth des relations culturelles, économiques et commerciales qui lient les deux pays, le Président Basescu a, dans son intervention, non sans humour, exposé les priorités et les évolutions socio-économiques récentes de son pays.

Il a tout d'abord exprimé sa confiance dans la stabilité de l'économie et du pays malgré les problèmes politiques actuels. Il a ensuite souligné le caractère dynamique et diversifié de l'économie roumaine. Celle-ci connaît en effet un taux de croissance de plus de 7 %.

Par ailleurs, le Président a cité les atouts de l'économie roumaine (prix et qualité de la main-d'œuvre, fortes capacités en matière de nouvelles technologies, prix peu élevés énergétiques, etc.) et fait part des mesures entreprises pour soutenir et garantir cette croissance.

Le gouvernement roumain s'est lancé dans un programme ambitieux d'investissement qui se concentre sur trois domaines: les infrastructures, l'éducation et la formation professionnelle, et la santé.

La lutte contre la bureaucratie et la corruption se poursuit également et est

accompagnée de mesures pour la simplification des procédures administratives et d'allègement de la fiscalité pour attirer les investisseurs. Ce business breakfast aura permis aux chefs d'entreprise d'échanger leurs expériences avec le Président Basescu, de l'interpeller sur certaines thématiques et finalement de promouvoir les bonnes relations économiques et commerciales.

Le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie était entrée dans l'Union européenne. Sibiu partage avec Luxembourg le titre de Capitale européenne de la Culture 2007. ■

29 mars 2007

Départ à la retraite d'Aly Schroeder

Monsieur Aly Schroeder, directeur à la Formation professionnelle, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2007 après une longue carrière dans l'Éducation nationale au service de la formation professionnelle du pays.

A l'occasion d'un déjeuner donné en son honneur à la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna a remercié Aly Schroeder pour son engagement professionnel et personnel dont il a fait preuve tout au long de sa carrière entièrement vouée à l'éducation et la formation. En son nom personnel et en celui de tous les collaborateurs du Département Formation de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna a tenu à exprimer à Monsieur Schroeder ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour une retraite active et réussie.

Après des études de lettres à Nancy et à Bonn, Aly Schroeder a débuté sa carrière d'enseignant à l'École des arts et métiers. Nommé professeur d'enseignement technique et professionnel en 1971, il a été détaché au ministère de l'Éducation nationale en 1974. Après



Aly Schroeder (au centre), entouré de Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, de Paul Emering (à droite), Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, et des responsables de l'équipe de Formation professionnelle initiale et de l'IFCC

l'exercice de son mandat de député socialiste de 1984 à 1989, Aly Schroeder a réintégré le département ministériel en tant que directeur adjoint à la Formation professionnelle. Il a assumé les fonctions de directeur à la Formation professionnelle à partir de 1994.

Tout au long de sa carrière, Aly Schroeder a participé activement à l'élaboration, puis à l'implémentation de nombreuses lois. Les deux dernières années, il s'est notamment investi

dans la préparation du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle, déposé à la Chambre des députés en octobre 2006.

Monsieur Schroeder a été chargé d'une mission spéciale pour le ministère de l'Éducation nationale afin d'accompagner de ses conseils les travaux législatifs relatifs à ce projet.

La fonction de directeur à la Formation professionnelle est désormais assumée par Monsieur Nic Alff. ■

CALENDRIER 2007

Avril

- 3-6** Stand collectif à la foire MosBuild à Moscou, Russie
- 16-18** Visite d'Etat de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne au Grand-Duché de Luxembourg
- 16-19** Mission multisectorielle et secteur financier à Hong Kong et à Taiwan
- 16-20** Visite accompagnée avec matchmaking à la foire Hannover Messe à Hanovre, Allemagne
- 22-28** Mission multisectorielle et secteur financier en Inde, New Delhi, Bangalore et Hyderabad
- 27** Séminaire-pays sur Cuba

Mai

- 24-25** Visite d'Etat du Président de la Fédération de Russie au Grand-Duché de Luxembourg
- 25** Séance académique des Chambres de Commerce belgo-luxembourgeoises à l'étranger à Bruxelles

Juin

- 4** Conférence sur l'économie japonaise co-organisée par l'Ambassade du Japon, la Banque Central du Luxembourg et la Chambre de Commerce
- 4-6** Mission multisectorielle et secteur financier en Europe de l'Est, à Varsovie, Prague et Budapest
- 6-8** Salon de coopération Futurallia à Poitiers, France
- 12-15** Visite accompagnée de la foire Transport Logistic à Munich, Allemagne
- 18-21** Mission multisectorielle et secteur financier au Kazakhstan à Almaty et Astana
- 20** Séminaire-pays sur la Slovaquie
- 27** Forum de l'internationalisation (workshops, marchés publics, fiscalité, partenariat entre entreprises, propriété intellectuelle)

MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

Im Mai 2007

2. - 6.5.2007

TURKEY BUILD

Internationale Messe für Baubedarf,
Bautechnik und Baustoffe
Istanbul (TR)
Tel.: 0090 212 21 93 939

5. - 10.5.2007

IFFA

Internationale Fachmesse
der Fleischwirtschaft
Frankfurt/Main (DE)
Tel.: 0049 69 75 750

5. - 13.5.2007

FOIRE DE PRINTEMPS

Internationale Messe - Frühjahr
Luxemburg (LU)
Tel.: 43 99-1

13-16 mars 2007

MIPIM 2007 à Cannes: Luxembourg – The place to invest



Pour la deuxième année consécutive, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a mis en place un Pavillon National à l'occasion du salon «MIPIM», Marché International des Professionnels de l'Immobilier, qui s'est déroulé du 13 au 16 mars 2007 à Cannes.

Avec une surface identique à celle de l'année précédente, la Chambre de Commerce a accueilli un plus grand nombre de sociétés exposantes qu'en 2006.

Ainsi, 17 sociétés luxembourgeoises se sont réunies en tant que «partenaires exposants du Grand-Duché de Luxembourg» sur un stand collectif d'une surface de 160 m², afin de présenter leurs activités et leurs projets d'investissement et d'établir un grand nombre de contacts prometteurs.

■ Exposants luxembourgeois:

- Agora S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.
- Banque de Luxembourg S.A.
- Goblet Lavandier & Associés S.A.
- Hochtief Luxembourg S.A.
- Interatoz
- Jones Lang LaSalle

- KPMG
- Luxcontrol S.A.
- Luxembourg For Finance
- Milestone Consulting Engineers
- Progroup GEIE
- Property Partners S.A.
- Secolux a.s.b.l.
- Socom S.A.
- Somaco S.A.
- Valeres Konstruktoum S.A.
- Ville de Luxembourg.

Le MIPIM est un rendez-vous incontournable des projets immobiliers et permet de rassembler en un même lieu les utilisateurs finaux (banques, investisseurs institutionnels, conseils en immobilier d'entreprise), les villes et collectivités territoriales, les promoteurs et entreprises de construction, les chaînes hôtelières, ainsi que les divers secteurs complémentaires (avocats, architectes, gestionnaires d'actifs immobiliers, comptables, chaînes hôtelières, groupes d'immobilier touristique, etc.).

La 18^e édition du MIPIM s'est inscrite dans la lignée de l'édition 2006, avec un nombre croissant de participants: plus de 25.000 participants issus de 74 pays.

C'est ainsi que dans le cadre prestigieux du Palais des Festivals de Cannes, la Chambre de Commerce a organisé le 14 mars sur le pavillon national une Journée Luxembourgeoise, qui a réuni plus d'une centaine d'hommes d'affaires de nombreux pays.

Encadrée par M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, cette journée a permis de présenter le Grand-Duché de Luxembourg comme «the place to invest». Ouverte par Monsieur Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce, la journée a également vu la présence de M. Paul Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et de Mme

Lydia Mutsch, Bourgmestre de la Ville d'Esch, qui ont insisté sur l'importance du positionnement du Grand-Duché de Luxembourg à l'échelle internationale

et qui ont illustré les futurs développements économiques du Luxembourg en terme de projets et d'investissements. La journée a connu un véritable succès. ■

Pour de plus amples information sur le salon MIPIM 2007, l'équipe du Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce se tient à votre disposition

Personnes de contact:

Mme Sabrina SAGRAMOLA/Mme Anne-Cécile SADOT
Tél.: 42 39 39-360 – Fax: 43 83 26 – E-mail: europe@cc.lu

29 mars 2007

BED Trade and Investment Office in Tokyo: Unique reference for the Japanese business community



Mrs. Yuriko MATSUNO, Executive Director of the Luxembourg Board of Economic Development – Trade and Investment Office – Tokyo

The Luxembourg Board of Economic Development (BED) in Tokyo, located in the Embassy, has been serving as a bridge between the business communities of Luxembourg and Japan. Being distant geographically and culturally, coordination and adaptation may be required particularly at the launch of joint projects between two

countries. For Japanese companies, the BED is the unique reference point they find in Japan to look for opportunities and partners.

The government of Luxembourg has opened the Embassy in Tokyo in 1987, occupying a floor of an office building in Chiyoda-ku, close to the Imperial Palace as well as the Ministries and

7. – 11.5.2007

ELFACK/ELKRAFT

Internationale Fachmesse für Elektrotechnik, Energiewirtschaft und Beleuchtung
Göteborg (SE)
Tel.: 0046 31 70 88 000

7. – 11.5.2007

BRASILPLAST

Internationale Fachmesse für die Kunststoffindustrie
Sao Paulo (BR)
Tel.: 0055 11 32 91 91 11

7. – 10.5.2007

REBUILD IRAQ

Internationale Wiederaufbaumesse für den Irak
Amman (JO)
Tel.: 00962 6 56 07 900

8. – 11.5.2007

CONTROL

Internationale Fachmesse für Qualitätssicherung
Sinsheim (DE)
Tel.: 0049 7025 92 860

9. – 12.5.2007

INTERZUM

Messe für Holzbearbeitung und Möbelfertigung
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 821 38 16

11. – 15.5.2007

BUILDEX

Internationale Messe für Bautechnik und Bauindustrie
Damaskus (SY)
Tel.: 00963 11 37 37 444

12. – 16.5.2007

VICENZAORO SPRING

Internationale Messe für Juwelen, Gold- und Silberwaren
Vicenza (IT)
Tel.: 0039 0444 96 91 11

14. – 18.5.2007

LIGNA + HANNOVER

Weltmesse für die Forst- und Holzwirtschaft
Hannover (DE)
Tel.: 0049 511 89 32 126

14. – 17.5.2007

AQUA-THERM

Internationale Messe für Heizungs-, Lüftungs-, Klima-, Sanitär- und Umwelttechnik
Kiew (UA)
Tel.: 0039 051 41 99 91 11

14. – 19.5.2007

CONSTRUMAT

Internationale Baumesse
Barcelona (ES)
Tel.: 0034 902 23 32 00

16. – 20.5.2007

MTA

Internationale Messe für Werkzeugmaschinen, Metallbearbeitung und Schweißtechnik
Kuala Lumpur (MY)
Tel.: 0065 67 38 67 76

16. – 20.5.2007

METALTECH

Internationale Messe für Metallverarbeitung, Oberflächentechnik
Kuala Lumpur (MY)
Tel.: 0060 3 56 35 60 86

22. – 24.5.2007**SENSOR + TEST**

Internationale Messe für Sensorik, Mess- und
Prüftechnik
Nürnberg (DE)
Tel.: 0049 5033 96 390

22. – 25.5.2007**ORBIT-IEX**

Messe für Informationstechnik und
Telekommunikation
Zürich (CH)
Tel.: 0041 1 80 63 381

22. – 24.5.2007**INTERNATIONAL WINES & SPIRITS FAIR**

Internationale Fachmesse für Wein
und Spirituosen
London (GB)
Tel.: 0044 207 97 36 401

22. – 23.5.2007**PLMA'S „WORLD OF PRIVATE LABEL“**

Mehrbranchen Konsumgütermesse
Amsterdam (NL)
Tel.: 0031 20 57 53 032

22. – 25.5.2007**N-EXPO**

Messe für Umwelttechnik und Recycling
Tokyo (JP)
Tel.: 0081 3 32 62 34 61

23. – 27.5.2007**AUTOPROMOTEC**

Internationale Messe für KFZ-Ausrüstung,
Reifen-Dienste und -Runderneuerung
Bologna (IT)
Tel.: 0039 051 73 30 00

23. – 27.5.2007**THAIFEX**

Fachmesse für die Lebensmittelindustrie
Bangkok (TH)
Tel.: 0049 221 82 10

23. – 27.5.2007**CONSTRUCT EXPO-INNBIENT**

Messe für Innenausbau und Inneneinrichtung
Bukarest (RO)
Tel.: 0040 21 20 77 000

27. – 29.5.2007**AUTOMECHANIKA**

Messe für Automobilzubehör und -ersatzteile
Dubai (VAE)
Tel.: 00971 4 33 80 102

27. – 30.5.2007**ALIMENTARIA**

Messe für Nahrungsmittel und
Verpackungsmaschinen
Lissabon (PT)
Tel.: 00351 21 89 21 500

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine
Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter
vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte
an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises
luxembourgeoises intéressées de la documentation
sur les foires et salons pour consultation sur place.
Pour tout renseignement complémentaire,
veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

the Parliament. In April 2003, the Luxembourg government united the Chancery and the Residence of its Embassy in a residence/office complex named «the Luxembourg House» built in the same area. H.R.H. the Grand Duke of Luxembourg, in the gracious presence of H.I.H. Princess Takamado, accompanied by H.E. the Vice Prime Minister and H.E. the Minister of Economy officially inaugurated this building on the 3rd of September, 2003. Today, the Luxembourg House promotes contacts between people from both countries, and contributes to the development of political, business and cultural exchanges.

In the public part of Luxembourg House, you find photographs taken in Luxembourg by a Japanese photographer and a sculpture of Bernard Venet, symbolizing Luxembourg's involvement in the steel sector. The chancery harbours a functional space for exhibitions, conferences and receptions, and is used to promote the exchange of knowledge and art in its many different facets. Among events relevant to the economic promotion, wine tasting/food products presentations and financial seminars promoting the legal frameworks for asset management available in Luxembourg have taken place.

■ Mission

The Luxembourg Board of Economic Development (BED) has been represented by an Executive Director who works closely with the Ambassador of Luxembourg to Japan. In this sense, it has been possible to provide the comprehensive support to delegations and visitors from Luxembourg varying from the political coordination to business promotion. In Japan, like other Asian countries, formality is still appreciated and thus gives credit to delegations.

While the Embassy represents Luxembourg to Japan, the BED pursues the country's economic interest by attracting the foreign direct investment by Japanese companies and to promote exports to Japan. Given that the information on Luxembourg, or even Europe in general, in the Japanese media is limited, one of the important jobs of the Embassy and the BED is to enhance the awareness of Luxembourg and to "put Luxembourg on the map." As localization of information is something you



The Luxembourg Board of Economic Development – Trade and Investment Office in Tokyo

cannot avoid, publications and brochures are made in the local language. Since 1997 the website of the Embassy has been providing general information on Luxembourg in Japanese as well as in English. It describes in a page the business environment in Luxembourg and many business inquiries are made through this site.

For the Japanese companies, it is the unique contact point where the latest information on Luxembourg is available. Each inquiry is handled with attention and consideration for the aims that the individual tries to achieve. For most people, it is the first time to learn the country's economic and social portrait characterized by the openness and stability on top of the world highest GDP per capita, often the only thing known about Luxembourg.

The multilingualism is an asset to penetrate the whole European market. They also find that from Luxembourg, it is possible to closely follow the European Union's decision making process. Today, globalization and development of the communication tools changed the nature of doing business abroad. Building a true partnership with investing companies for the common business endeavours is required. Such companies as TDK, Teijin and FANUC are examples of Japanese industrial investors in Luxembourg who maintain a long standing relationship with us. In a country where the personal contacts

are important, it is appreciated that the office in Tokyo continuously communicates with the investors' headquarters. Promotion of Luxembourg's advantages in the logistic sector and ICT industry is on going. The BED aims at becoming a partner for Japanese companies to complement their strength by the competitive advantages that Luxembourg can provide as their strategic location in Europe.

It is another function of the BED to support Luxembourg companies attempting to export to Japan. Japan holds the largest and most diverse economy in Asia, and is second on the world's economic stage. The Japanese economy has pulled out of its economic slump of the last decade. This market, with a population of 126 million, was considered to be highly regulated and difficult by foreign players.

Thanks to the deregulation efforts by the government in different fields and restructuring within the Japanese economy, the Japanese market started

providing better opportunities for foreign players. As of May 2007 a new law that allows triangular cross-border mergers will come into force in Japan, facilitating foreign companies to enter Japan through M&A. The BED provides up to date information on these developments. Companies including Arcelor, Cargolux, IEE, Ceratizit, Villeroy & Boch and Luxcontrol are distributing their products or services in Japan. Luxembourg wines are gradually gaining recognition and the recent success of chocolates adds another dimension to the country's image. The BED also works with the Belgium Luxembourg Chamber of Commerce in Japan (BLCCJ) which represents the business community of the two countries in Japan.

This year in May, the BLCCJ and the BED jointly organize a Luxembourg wine tasting for professionals at the Luxembourg House with support of the Embassy. The BLCCJ serves as an entry point for new comers to this

market and helps in the promotion of BELUX companies or products.

The BED has been actively supporting not only the economic missions but also the financial missions from Luxembourg to Japan such as the seminar on the Luxembourg fund industry held in 2006 in Tokyo.

This successful event gathered nearly 300 participants from various financial institutions active in fund promotion in Japan and thus confirmed the high interest of the Japanese financial sector in the investment funds. As more Japanese assets are managed in Luxembourg, Japanese financial institutions in Luxembourg such as Nomura Bank and Tokyo-Mitsubishi Bank are expanding their operations in Luxembourg.

Being small is being flexible. The BED Trade and Investment Office in Tokyo is ready to tackle any challenges together with companies for further economic exchanges between Luxembourg and Japan. ■

Luxembourg Board of Economic Development - Trade and Investment Office – Tokyo

Mrs. Yuriko MATSUNO, Executive Director

1F, Luxembourg House • 8-9 Yonbancho, Chiyoda-ku • TOKYO 102-0081 • Japan

Tel.: 0081 3 3265 9621 • Fax: 0081 3 3265 9624

E-mail: yuriko.matsuno@mae.etat.lu • <http://www.luxembourg.or.jp/>

18 avril 2007

Séminaire économique à l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc

Le 18 avril prochain, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a l'honneur d'accueillir Sa Majesté le Roi d'Espagne et SAR le Grand-Duc.

A cette occasion, le Département International de la Chambre de Commerce organise, en collaboration avec l'Ambassade d'Espagne au Luxembourg, l'Agence «INTERES Invest in

Spain», l'Ambassade de Luxembourg en Espagne ainsi que le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, un séminaire économique qui sera ouvert par Sa Majesté et SAR le Grand-Duc. Ce séminaire économique aura pour but d'approfondir la connaissance de l'environnement économique actuel en Espagne et de stimuler les rela-

tions commerciales entre les entreprises luxembourgeoises et espagnoles.

Sa Majesté sera accompagnée par une importante délégation d'hommes d'affaires espagnols des secteurs économiques les plus divers, dont notamment les secteurs de la biotechnologie, des télécommunications, des infrastructures, de logistique, de la construction et de la finance. ■

Pour de plus amples renseignements,
le Département International – Affaires Européennes,
se tient à votre entière disposition (tél.: 42 39 39-360 ou europe@cc.lu).

Visite à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg de Sa Majesté le Roi d'Espagne et de SAR le Grand-Duc à l'occasion de la Visite d'Etat des Souverains espagnols, mercredi le 18 avril 2007

Programme:

8h30-9h15

Accueil des participants

9h30

Ouverture officielle du Séminaire Economique en présence de Sa Majesté le Roi d'Espagne et SAR le Grand-Duc

Allocution d'ouverture:

M. Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Intervenants:

M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg

M. Enrique de Aldama, Vice-Président de la Confédération espagnole des organisations d'entrepreneurs (CEOE)

M. Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Modération

10h15

Séminaire économique

Présentation de l'Espagne – pays d'investissement

Mme Begoña Cristeto, Administrateur Délégué de INTERÉS Invest in Spain

Réglementation du capital à risque en Espagne

Mme Soledad Nuñez, Directeur Général du Trésor

Aides fiscales en Espagne

M. José Palacios, Membre du Cabinet d'avocats Garrigues

11h00

Présentation de l'économie luxembourgeoise

M. Carlo Thelen, Membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Présentation du secteur financier au Luxembourg

M. Jean-Jacques Rommes, Directeur de l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg

11h30

Sessions parallèles

Session 1:

Témoignages d'entreprise

Représentant de BBVA

secteur: banque

Représentant de TELEFONICA

secteur: télécommunication

Représentant de FCC

secteur: construction

Représentant de CARGOLUX

secteur: transport

Session 2:

Le secteur de la biotechnologie en Espagne

Modératrice: Mme Marianne Scheifler,

Directrice des Opérations de INTERES Invest in Spain

Le potentiel de la biotechnologie en Espagne

Mme Christina Garmendia, Présidente de ASEBIO et GENETRIX

Success story:

M. Luis Ruiz, Directeur Général de ADVANCELL

Le secteur de la biotechnologie et les sociétés d'investissements en capital risque (SICAR) en Espagne

M. Joël Mairet

12h30-15h00

Déjeuner offert par «INTERES Invest in Spain» et la Chambre de Commerce

19 avril 2007

ExpoTECH 2007: technologie moderne pour le Grand-Duché de Luxembourg

Expo TECH

La troisième édition du salon professionnel ExpoTECH, qui se tiendra le 19 avril dans la salle 9 de Luxexpo, rassemblera une nouvelle fois de nombreuses entreprises présentant les toutes dernières technologies dans 5 domaines: techniques de mesure et de régulation, automatisation industrielle, hydraulique/pneumatique, maintenance et électrotechnique. La synergie entre ces 5 pôles permet au salon d'offrir un aperçu complet de la maîtrise des processus de production au sein d'une entreprise. Des entreprises qui proposent actuellement bien plus de solutions complètes en lieu et place de produits et services séparés. Les grandes entreprises installées dans la région SARRE-LOR-LUX ne sont pas les seules à pouvoir bénéficier d'une automatisation pous-

sée: le marché artisanal, très présent, peut lui aussi tirer profit de la gestion de ses processus de production. Les économies de coûts et d'énergie constituent en l'occurrence des paramètres fondamentaux.

ExpoTECH est dès lors un modèle de salon professionnel tourné vers l'avenir, qui propulse le Grand-Duché de Luxembourg et les régions limitrophes vers l'innovation et le progrès technologiques continus. Pour les entreprises luxembourgeoises, il s'agit de la manière idéale de découvrir des fournisseurs de leur pays mais également des entreprises étrangères qui tentent d'introduire des idées et des applications novatrices sur un marché petit mais non moins important.

L'accès à ExpoTECH est gratuit pour les personnes en possession d'une carte d'accès ou moyennant une préinscription sur le site www.expotech.lu.



Vous trouverez également sur ce site davantage d'informations concernant ExpoTECH.

L'organisation de cet événement a été confiée à Fairtec S.A., un organisateur de salons professionnels techniques réputé en Belgique. Vous pouvez joindre Fairtec au +32 3 354 08 80 ou par e-mail: expotech@fairtec.com. ■

15 mai 2007

Séminaire «Fit for Fairs»



La participation aux foires et salons est un moyen efficace pour la prospection de nouveaux clients et de nouveaux marchés. C'est un moyen efficace pour cibler plusieurs clients ou partenaires potentiels en un même lieu, à la condition que les sociétés se soient bien préparées en amont.

Afin de soutenir et de préparer les PME/PMI à la participation d'une foire ou d'un salon spécialisé, l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg offre dans le cadre du projet européen «Stimutran-sme» un séminaire consacré au thème «Fit for Fairs» qui aura lieu le

15 mai 2007 de 8.30 à 14.00 heures à la Chambre de Commerce.

La participation aux foires requiert une bonne organisation et un concept élaboré afin d'optimiser au mieux sa participation et de justifier les frais liés à ces activités de promotion. Le séminaire «Fit for Fairs» a pour but de vous donner un aperçu des différentes possibilités offertes aux entreprises luxembourgeoises, telles que:

- des participations subventionnées aux stands collectifs;
- des subventions pour un stand individuel à l'étranger;
- des actions de «matchmaking» sur diverses foires.

Les bourses de contact (matchmaking) sur des foires et salons représentent un bon moyen de nouer de nouvelles et nombreuses relations professionnelles, entre exposants et visiteurs, entre exposants, et entre visiteurs, grâce à la publication et la sélection d'offres



de coopérations avant et pendant le salon, permettant ainsi d'accroître leurs chances de trouver les partenaires adéquats.

Lors de ce séminaire, interviendront divers organismes actifs dans le domaine des foires et salons et qui informeront les participants aussi bien sur la manière de choisir les foires auxquelles les sociétés peuvent participer en fonction de leurs objectifs et besoins, que sur les aides possibles pour s'assurer d'une participation effective à une foire, ainsi que sur la manière de se présenter avec un stand.

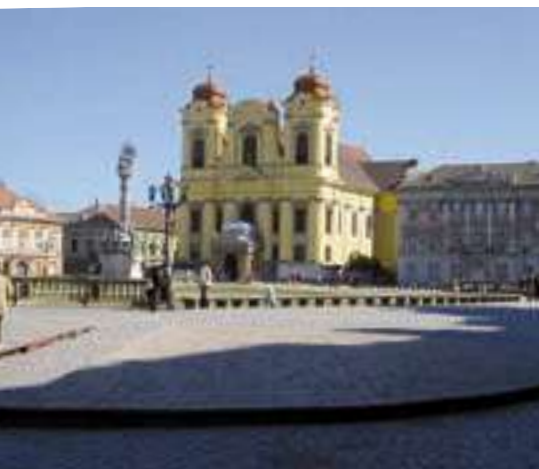
Les intervenants seront, entre autres, l'AUMA – Ausstellungs- und Messe-

Ausschuss der Deutschen Wirtschaft-, Luxexpo, le COPEL et la Akademie Messe Frankfurt und Geschäftsführerin der Münchner Fairconcept GmbH. Le séminaire se déroulera en langue française et en langue allemande. La participation au séminaire sera gratuite. ■

Les entreprises intéressées, peuvent recevoir de plus amples renseignements ainsi que le bulletin d'inscription en contactant l'Euro Info Centre par téléphone: (+352) 42 39 39-335/373, par fax: (+352) 43 83 26 ou par e-mail: eic@cc.lu.

20-23 mai 2007

Mission économique en Roumanie (Bucarest, Timisoara)



Timisoara, Roumanie

Une mission économique sera menée par les partenaires de Saarland International (Ministère de l'Economie et de l'Emploi, Chambre de Commerce et d'Industrie et «Zentrale für Produktivität und Technologie» de la Sarre) du 20 au 23 mai 2007 dans la capitale roumaine Bucarest et le centre économique Timisoara. Cette mission, présidée par le Ministre de l'Economie de la Sarre, M. Georgi, est ouverte aux entreprises luxembourgeoises.

Depuis son adhésion au 1^{er} janvier 2007 à l'Union européenne, la Roumanie offre de nouvelles perspectives et opportunités dans de multiples secteurs,

notamment: les technologies de l'information, l'énergie et l'environnement, la logistique et le commerce. Le pays dispose également d'un marché intéressant dans le domaine de la construction de machines, des mines, de l'électrotechnologie et de l'industrie alimentaire.

Les entreprises luxembourgeoises intéressées à explorer ces nouveaux marchés et rencontrer des partenaires commerciaux pourront participer à deux bourses de coopération à Bucarest et Timisoara qui seront organisées par la Chambre de Commerce extérieur de Bucarest et par la «représentation» (point de contact) Rhénanie-Palatinat. ■

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Département International – Affaires européennes par téléphone: +352 42 39 39-360 ou europe@cc.lu.

17-23 June 2007

Business mission to the Ural Region in the Russian Federation

The Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce for Russia and Belarus (CCBLR) is pleased to announce a business mission to the Ural Region in Russian Federation which will take place from June 17 to June 23, 2007.

Two important industrial centres will be visited: Tyumen (Tyumen Region has the most important economic growth rate in Russia) and Yekaterinburg (Sverdlovsk Region).

We received from the Minister for foreign relations and external trade of

both regions a list of industrial sectors of utmost importance for them. This is:

1. Sverdlovsk Region (Ekaterinburg): machine building industry, construction, construction materials and production of construction materials, energy effective technologies, environment protection technologies.
2. Tyumen Region (Tyumen): high added-value technologies in the material transformation sector; assistance to local organisations for developing their export capabilities; hotel, exhibition complex

and logistic centres construction projects; light industry (including plastics and wood objects production); cars, computers, office equipment assembly; "Rotschino" airport development; shipbuilding and ship transport development projects; fish farms and fish industry, construction and construction materials.

The present list should be considered as an indicative one; co-operation in other industrial sectors should be investigated.

As for the successful mission to the Volga Region, which took place in October 2006, the main emphasis will be devoted to business to business meetings, where the participants will have the opportunity to meet their Russian counterparts, to present their production and capabilities, and to discuss concrete business opportunities. Meetings with high level local Authorities will be organised, as well as trips to production facilities. Belgian and Lux-

emburg ambassadors in Russian Federation, as well as Russian speaking officers from the CCBLR will take part in the mission.

We consider this as a real opportunity for developing business in the two richest regions in the Russian Federation and look forward to see you among the participants in this mission.

The return trip cost will approximate € 3.400, including Moscow-Ekaterinburg flights, Ekaterinburg-Tyumen

air-conditioned bus, all transfer buses, Tyumen-Moscow aircraft, the transfers to the hotels, hotel rooms (breakfast included), two receptions, the organization of meetings (B2B), support, translators, etc. The final price will be confirmed after our premission (25-31 March 2007).

In order to organize B2B contacts with Russian potential partners, please send as early as possible your mark of interest and specific wishes. ■

For further details about this economic mission as well as a description of the region, please contact CCBLR staff: Arkady Arianoff and Daniel Stevens.

They are ready and willing to provide you with all information requested.

Please send an e-mail together to dstevensric@skynet.be • arkarian@yahoo.fr • ccblr@belgacom.net.

25 juin 2007

Vienna Economic Forum – Istanbul Meeting

The “Vienna Economic Forum” will organize the 25th of June a meeting in Istanbul on the subject of “Invest in Turkey – Invest in the Region”.

The meeting under the Patronage of H.E. Recep Tayyip Erdoğan, Prime

Minister of the Republic of Turkey, will be held at the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey (TOBB). The working languages will be Turkish, English and German (simultaneous translation will be provided). ■

For further information, please contact:
Chamber of Commerce, International
Department – European Affairs,
tel.: +352 42 39 39-360,
e-mail: europa@cc.lu.

15-18 octobre 2007

Mission économique en Ukraine

Une mission économique belgo-luxembourgeoise se déroulera du 15 au 18 octobre 2007 en Ukraine, co-organisée par l'Agence wallonne pour les exportations (AWEX), la Représentation commerciale belge de Kiev et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

La mission se rendra à Kiev (2 jours) ainsi qu'à Dniepropetrovsk (1 jour) qui est le centre des affaires en Ukraine, avec pour principaux secteurs: agriculture, agro-alimentaire, chimie, industrie légère et lourde, métaux communs et non communs, etc.



Jardin de Kiev

Les entreprises présentes sur place souhaitent vivement développer leurs relations commerciales. Ainsi des contacts b2b avec les entreprises participantes seront mis en place. Les participants pourront également développer leurs contacts avec les princi-

paux représentants des milieux économiques et commerciaux de l'oblast de Kiev et éventuellement effectuer des visites d'entreprise.

Cette mission économique sera une excellente occasion de stimuler les

liens commerciaux entre l'Ukraine et le Luxembourg.

La date limite des inscriptions pour les entreprises à la mission économique est fixée à début août.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Département International – Affaires européennes (personne de contact: Niels Dickens, tél.: +352 42 39 39-360 ou europe@cc.lu).

Golden Bridge Award 2007

Prix récompensant une entreprise belge ou luxembourgeoise active sur le marché britannique



Le «Golden Bridge Award» récompense une entreprise belge ou luxembourgeoise ayant particulièrement brillé sur le marché britannique

Pour la onzième année consécutive, le «Golden Bridge Award» sera attribué à une entreprise belge ou luxembourgeoise ayant particulièrement brillé sur le marché britannique. En plus, il y a le «Best Newcomer et le Best SME Award».

Ces récompenses sont l'initiative de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Grande Bretagne en coopération avec la Chambre de Commerce Luxembourgeoise. Le but de cet événement est non seulement d'encourager les efforts d'exportation vers

le Royaume-Uni mais aussi de donner aux produits et services belges et luxembourgeois un profil de haute qualité en Grande-Bretagne. Le succès de cet événement a montré le besoin de fournir aux entreprises belges et luxembourgeoises l'occasion de démontrer leur savoir-faire sur le marché britannique.

La remise du «Golden Bridge Award 2007» aura lieu le jeudi 22 novembre 2007 au cours d'un dîner de gala à Londres.

Lors de la sélection, le jury tiendra compte des initiatives, de la persévérance et des efforts d'innovation des concurrents dans la conquête de nouveaux marchés. Le jury basera également sa décision sur l'esprit d'entreprise manifesté par les divers participants ainsi que leurs résultats respectifs. Toute entreprise intéressée peut présenter sa candidature (toute importance, taille ou spécialisation confondues). Enfin, le jury prendra en considération l'adaptation des produits et des services au goût et normes britanniques, ainsi que l'originalité de l'approche commerciale (design, recherche, protection de l'environnement, etc.).

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus

à la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en Grande-Bretagne

Tél.: +44 (0)870 246 1610 • Fax: +44 (0)870 429 2148 • Email: info@blcc.co.uk.

Par retour de courrier, les participants recevront questionnaire, conditions et critères de sélection.

Le questionnaire devra être retourné, dûment complété avant le 30 septembre 2007.

Les Véhicules Utilitaires Opel.

Votre carte de visite sur roues.



OPEL



Silver Pack
pour **0 €**

VIVARO : Climatisation • Vitres à commande électrique
• Rétroviseurs chauffés à commande électrique

COMBO - MOVANO : Climatisation

Place à votre réussite professionnelle. Les utilitaires Opel ont une belle image, c'est sûr. Mais ils donnent en plus une belle image de vous et de votre activité. Sous tous les angles. Avec leur faible coût au kilomètre, leur généreux volume de chargement et leurs moteurs diesel conformes aux normes Euro 4, ils sont prêts à relever tous les défis de votre business. Un test vous convaincra, rendez-vous sur www.opel.lu ou chez votre distributeur Opel.

 DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Consommation moyenne (L/100 km) / Émissions CO₂ (g/km): Vivaro: 7,9-10,6/214-253; Movano: 8,3-9,0/219-238; Combo: 5,1-6,3/138-151

AUTOPOLIS

Zone d'activités Bourmicht • 8070 Bertrange • Tel. 43 96 96 2100 • www.autopolis.lu/opel

3 mai 2007

Echange sur l'Entreprenariat Responsable: De petites entreprises, de grandes valeurs



La Commission européenne est heureuse de vous inviter au premier Echange sur l'Entreprenariat Responsable, un nouvel événement auquel participeront des représentants

de Haut Niveau du monde de l'entreprenariat, des PME et de la Responsabilité Sociale des Entreprises, pour réfléchir comment aider davantage de petites entreprises à intégrer les questions sociales et environnementales dans leurs activités.

Au cœur de cet événement dynamique, qui aura lieu le jeudi 3 mai de 9h30 à 16h30 au Centre de Conférence du Charlemagne – Salle S3, rue de la Loi 170 à Bruxelles, vous aurez l'opportunité d'échanger, mais avant tout de vous inspirer des 30 organisations qui

travaillent pour encourager l'utilisation de pratiques responsables parmi les petites entreprises.

Les réunions-débats interactives se concentreront sur le lien entre l'esprit d'entreprise, les valeurs et les responsabilités, et s'interrogeront sur la façon d'enseigner l'entreprenariat responsable. Les participants recevront une copie gratuite de «Opportunity and Responsibility», le rapport du Groupe d'Experts Européen sur la RSE et les petites et moyennes entreprises, qui sera diffusé à l'occasion de cet événement. ■

Information et inscription en ligne: <http://ec.europa.eu/entreprise/responsibleentrepreneurship>

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Textes européens publiés du 22 février au 22 mars 2007

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements

européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous

retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Communications publiées du 22 février 2007 – 22 mars 2007

- | | | |
|---|--------------|---|
| 1 | 2007/C61/01 | Livre vert sur la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs |
| 2 | 2007/C64E/01 | Position commune pour une directive cadre pour les véhicules à moteur |
| 3 | 2007/C51/05 | Avis du Comité des régions: partenariats public-privé et droit communautaire des marchés publics et des concessions |

Décisions publiées du 22 février 2007 – 22 mars 2007

- | | | |
|---|----------------------------|---|
| 4 | 2007/170/CE
2007/171/CE | Caractéristiques du réseau du système d'information Schengen II |
|---|----------------------------|---|

Directives publiées du 22 février 2007 – 22 mars 2007

- | | | |
|---|------------|---|
| 5 | 2007/14/CE | Obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé |
| 6 | 2007/16/CE | Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et clarification de certaines définitions |

Règlements publiés du 22 février 2007 – 22 mars 2007

7	211/2007	Prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation
8	219/2007	Constitution d'une entreprise commune pour la réalisation du système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien (SESAR)
9	215/2007	Mise en œuvre du règlement 1177/2003 relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) concernant la liste des variables cibles secondaires relatives au surendettement et à l'exclusion financière
10	235/2007	Liste communautaire des transporteurs aériens faisant l'objet d'une interdiction d'exploitation dans la Communauté
11	300/2007	Coopération en matière de sûreté nucléaire

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____
- 1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Affaires européennes

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Mieux vous écouter,
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Euro Info Centre
Luxembourg PME/PMI
Tél.: 42 39 39-333
Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société japonaise, principal distributeur de composants électroniques MAC8 (connecteurs, point test de mesure, goupilles de douille pour panneaux de circuit imprimé, etc.), recherche des agents commerciaux pour le marché européen (EIC-20070309).
- 2 Société luxembourgeoise, spécialisée dans la commercialisation de matériels électroniques, dans le conseil en gestion, en marketing et vente, et agent d'usine import/export, propose l'organisation de réseau de distribution de produits sur le Luxembourg et l'export depuis le Luxembourg, et recherche des produits à distribuer soit sur le Luxembourg soit à partir du Luxembourg (EIC-20070308).
- 3 Société ukrainienne, spécialisée dans le développement de produits (notamment dans l'appui technique dans le processus de production, programmation CAM, conversion de dessins, etc.) avec une forte expérience dans les différents systèmes CAD/CAM, propose ses services (EIC-20070321).
- 4 Société ukrainienne, spécialisée dans le domaine pharmaceutique, recherche des producteurs et des distributeurs pour tout type de partenariats (EIC-61220311).
- 5 Société russe, spécialisée dans la création de diamants, recherche un distributeur exclusif pour ses produits (EIC-20070320).

- 6 Société française, spécialisée dans le négoce d'énergie portative et disposant d'un produit innovant: l'«auto-spout» qui est un distributeur d'eau automatique exclusif fixé à la sortie des robinets d'eau, recherche un distributeur confirmé et exclusif pour le Luxembourg (EIC-20070315).
- 7 Société libanaise, spécialisée dans la production et la fabrication de plusieurs produits innovants dans le domaine des fontaines à eau, purificateurs d'eau, générateurs d'eau, systèmes de repassage innovants, recherche des distributeurs pour promouvoir et vendre ses produits au Luxembourg et dans les pays limitrophes, avec possibilité d'exclusivité (EIC-20070322).
- 8 Société luxembourgeoise, spécialisée dans la parfumerie, maroquinerie et bijouterie, recherche des producteurs et des fournisseurs, et recherche des potentiels acquéreurs de franchises (EIC-20070307).
- 9 Société espagnole, spécialisée dans la production de chaussures pour enfants, recherche des représentants commerciaux et des distributeurs (EIC-20070306315).
- 10 Société maltaise, spécialisée dans la production de machines, recherche des fournisseurs de brindilles de polypropylène (diamètre 2,2 mm) pour des balais mécaniques pour les routes (EIC-200401644).
- 11 Société polonaise, spécialisée dans la production de bijoux en argent et en ambre, recherche des grossistes et des détaillants pour ses produits (EIC-200403418).

BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires.)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____ @ _____

http:// _____

1 2 3 4 5 6
 7 8 9 10 11

Date: _____

Signature: _____

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI
Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Fiscalité des entreprises

La Commission européenne propose des lignes directrices destinées à éviter les différends en matière de prix de transfert

La Commission européenne a adopté une communication fondée sur les travaux du forum conjoint de l'Union européenne sur les prix de transfert. La Commission et le forum considèrent que les accords pré-

alables sur les prix (APP) constituent un moyen adéquat de renforcer la sécurité juridique et de réduire les charges liées aux prix de transfert qui pèsent sur les contribuables. C'est pourquoi la Commission a élaboré des lignes directrices

concernant les APP, grâce auxquelles les entreprises pourront plus facilement éviter les problèmes qui découlent des différences existant entre États membres en matière de règles applicables aux prix de transfert. Ces règles visent à garan-

tir que, dans les situations transfrontalières, les sociétés liées répartissent correctement leur base imposable entre les pays dans lesquels elles exercent leurs activités.

Les APP sont des accords entre les administrations fiscales des Etats membres de l'Union, dans lesquels sont définies les modalités d'imposition des futures transactions entre des contribuables liés les uns aux autres et établis dans deux Etats membres ou plus. Ils peuvent constituer un outil efficace permettant d'éviter les différends entre les contribuables et les administrations fiscales, étant donné que ces administrations,

avec l'accord des sociétés concernées, conviennent à l'avance d'un mécanisme destiné au calcul de la répartition des bénéficiaires entre ces sociétés. Grâce à cette procédure, toutes les parties bénéficient d'une sécurité juridique considérablement renforcée, tout en pouvant réaliser des économies de temps et de ressources appréciables.

C'est pourquoi la Commission propose des lignes directrices en matière d'accords préalables sur les prix au sein de l'Union européenne.

Ces lignes directrices précisent la manière dont les Etats membres doivent mener la procédure d'APP et formule

des conseils à l'intention des contribuables concernés. Elles définissent le cadre général régissant la procédure et présentent des solutions détaillées à certains problèmes particuliers.

Elles fournissent également des exemples quant aux délais nécessaires et aux zones qui devraient être couvertes par les APP.

Le respect de ces lignes directrices rendra la conclusion des APP plus rapide et plus efficace, ce qui devrait encourager l'utilisation de ces derniers dans l'Union européenne et permettre de réduire le nombre de différends et les cas de double imposition. ■

Contexte

Lorsque des sociétés liées effectuent des échanges transfrontaliers, il n'est pas toujours facile pour elles ou pour les administrations fiscales de déterminer les prix à utiliser. Les différences entre les règles des Etats membres en matière de prix de transfert peuvent entraîner des incohérences sur le marché intérieur et faire peser des charges administratives supplémentaires sur les contribuables, ceux-ci pouvant même être imposés deux fois pour le même revenu – c'est ce qu'on appelle la double imposition.

La double imposition survient plus précisément en cas de différend entre les contribuables et les administrations fiscales quant au montant des bénéfices à imposer, suivis d'un désaccord entre administrations fiscales en ce qui concerne le lieu où l'impôt doit être payé. La double imposition réduit la capacité d'investissement des sociétés et, de ce fait, constitue un frein à la croissance et à l'emploi.

C'est pour cette raison qu'en 2002, la Commission a créé le forum conjoint de l'Union européenne sur les prix de transfert en vue de réduire les coûts importants liés au respect de la réglementation et d'éliminer la double imposition qui se produit souvent en cas d'opérations transfrontalières effectuées à l'intérieur d'un même groupe.

Le forum, dirigé par un président indépendant, rassemble des experts des administrations fiscales nationales et du secteur commercial. Son mandat a été prolongé de deux ans à la fin de l'année 2006.

(Communiqué par la Représentation de la Commission Européenne au Luxembourg)

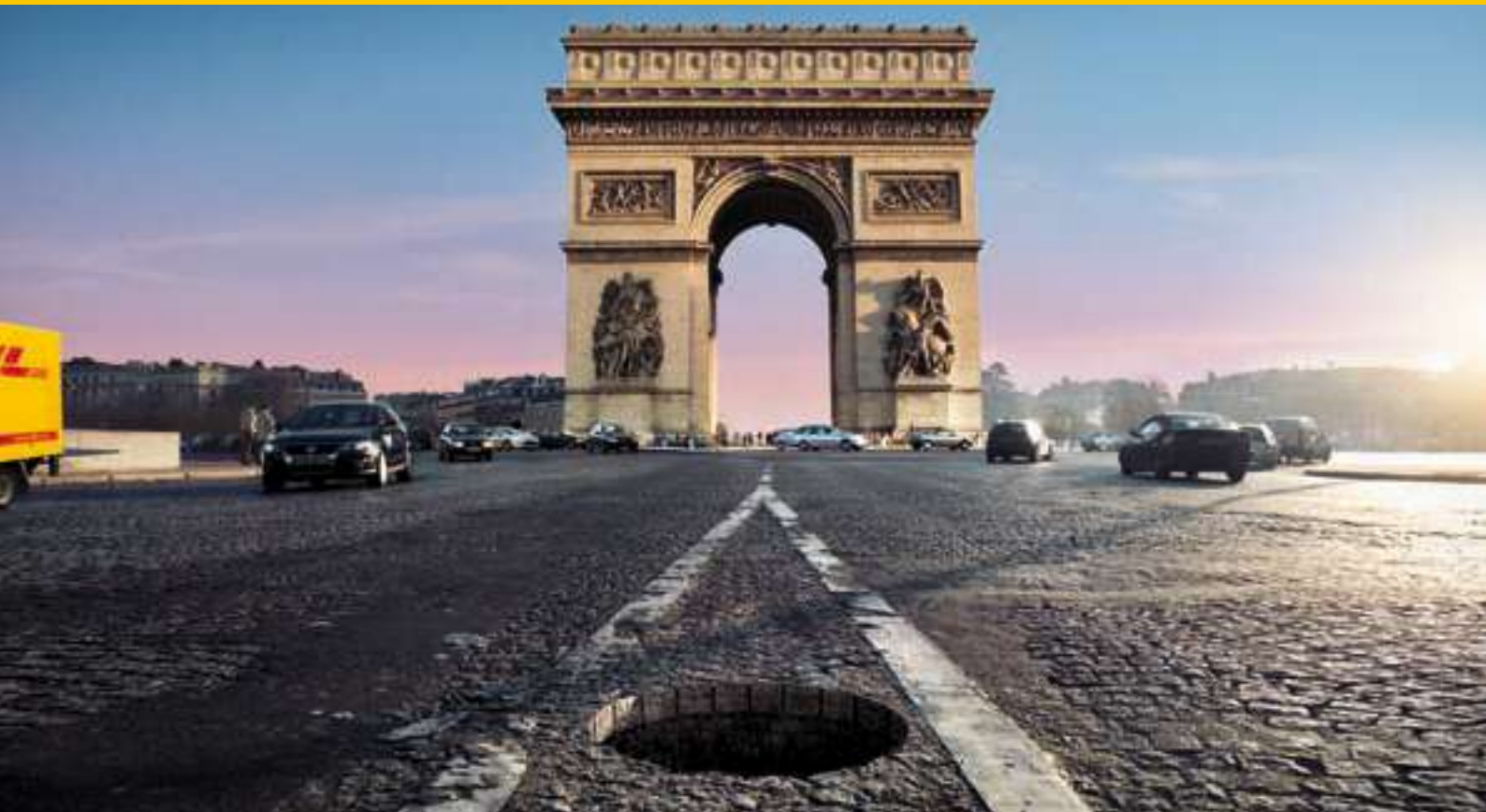
Pour en savoir plus sur la communication
et sur les travaux du forum conjoint de l'Union européenne sur les prix de transfert:

http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/taxation/company_tax/transfer_pricing/forum/index_fr.htm.

Pour tout renseignement complémentaire,
veuillez prendre contact avec l'équipe de l'Euro Info Centre Luxembourg:

Email: eic@cc.lu • Tél.: 42 39 39-333

ENCORE **PLUS VITE** VERS ET DEPUIS L'ASIE.



Pour relier A à B, DHL surmonte tous les obstacles. Personne ne dessert autant de villes asiatiques que DHL avant 9h et avant 12h. Sur place, vous pouvez compter sur plus de 45.000 experts dévoués qui connaissent l'Asie sur le bout des doigts. Et pour vous faire gagner encore plus de temps, vous réglez vos envois et formalités douanières en ligne. Sans encombres. Sans détours. Simple question de savoir-faire.

Faites un envoi maintenant et gagnez!
Surfez vite sur www.dhltime.lu

BY 9:00. BY 12:00. BY DHL.
www.dhltime.lu

DHL
EXPRESS



Dans le secteur de l'industrie, il existe toujours une offre importante d'emplois pour des niveaux de formation élevés

Enquête 2007 sur les qualifications de demain dans l'industrie

Priorité aux qualifications techniques de niveau élevé

La FEDIL, engagée dans la voie de la prévention du chômage par une politique de formation axée sur les besoins des entreprises, vient de réitérer pour la 5^e fois une enquête menée avec certains partenaires institutionnels dans le secteur industriel afin de mieux cerner les besoins des entreprises et, partant, parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation.

Il s'agit de s'assurer que la formation professionnelle initiale permette aux jeunes d'acquérir les qualifications recherchées dans le futur, compte tenu d'une évolution technologique fulgu-

rante. Afin de déterminer les besoins en qualification, les entreprises des secteurs couverts par l'enquête (industrie agro-alimentaire, boissons et tabac; sidérurgie et transformation des métaux; industrie

chimique et parachimique/industrie des produits minéraux non métalliques; bâtiment et travaux publics) ont été interrogées sur leurs prévisions d'embauche dans un avenir rapproché de 2 ans.

■ L'enquête met en évidence des tendances claires

Les résultats de l'enquête montrent qu'il y a de grandes possibilités d'embauche dans une série de qualifications, notamment pour agents de fabrication tous niveaux, mécaniciens et ingénieurs. Par ailleurs, les entreprises ayant participé à l'enquête prévoient de nouvelles embauches dans les 2 années à venir, principalement (82 %) dans les qualifications techniques et les professions de la production.

Autre constat: les entreprises souhaitent des niveaux de formation élevés. A titre d'exemple, elles envisagent le recrutement d'agents de fabrication, dont 72 % de niveau CATP ou supérieur. C'est une information importante pour les responsables de la formation.

Finalement, le fait que 45 % des postes à pourvoir sont des emplois nouvellement créés est le reflet d'une attitude positive de la part des dirigeants d'entreprise.

L'enquête réalisée servira d'indicateur précieux aux jeunes et à leurs parents, au corps enseignant ainsi qu'aux services d'orientation scolaire et professionnelle afin de connaître les qualifications recherchées à l'avenir. Elle permet par ailleurs à tous les acteurs impliqués d'adapter davantage la politique de la formation professionnelle à la réalité économique.

Plusieurs partenaires, tant privés que publics, ont collaboré à ce projet: la FEDIL, la Chambre de commerce, le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ainsi que l'Administration de l'emploi (ADEM). Le projet a, par ailleurs, bénéficié du concours de l'Union européenne à travers le programme LEONARDO DA VINCI et la cellule EURES de l'ADEM (partenariat ADEM – CEPS/INSTEAD).

L'objectif de l'enquête était double: d'abord guider les jeunes et leurs parents vers une orientation scolaire et professionnelle correspondant aux besoins du marché, et puis, apporter une information aux pouvoirs publics et aux professionnels de la formation pour assurer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les formations à dispenser.

■ Conclusions

L'enquête a montré que, dans le secteur de l'industrie, il existe toujours une offre importante d'emplois dans les professions techniques de niveau CATP (Certificat d'aptitude technique et professionnelle) et de l'ingénieur.

C'est pourquoi la FEDIL, de concert avec ses partenaires, a pris la décision de continuer les efforts de promotion de l'apprentissage industriel en vue d'orienter les jeunes vers un emploi stable dans

les entreprises luxembourgeoises et d'assurer aux entreprises une main-d'œuvre qualifiée.

Ainsi, une série de publications a été éditée, en partenariat avec la Chambre de commerce, les chambres salariales et le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, afin de donner un aperçu général sur les principaux secteurs industriels, sur les voies de formation menant au CATP et sur le champ d'activité des travailleurs qualifiés dans les entreprises.

Parmi les différentes voies de formation, l'accent a été mis sur l'apprentissage en entreprise, sous le couvert d'un contrat d'apprentissage, accompagné d'un enseignement professionnel et général auprès d'un lycée technique. Cette voie de formation présente un certain nombre d'avantages pour les filles et les garçons et permet une intégration directe dans le monde du travail.

Des plaquettes spécifiques présentent plus en détail chacune des professions les plus recherchées par les entreprises.

Ainsi, la farde générale sur l'apprentissage est accompagnée d'une plaquette consacrée aux professions de mécanicien industriel et de maintenance, de mécanicien d'usinage, d'électronicien en énergie, de mécatronicien et de gestionnaire qualifié en logistique. ■

L'étude 2007 sur les qualifications de demain dans l'industrie est disponible auprès des différents partenaires, respectivement peut être consultée sous www.fedil.lu (Rubrique «Publications – Presse – Positions»).

Formation continue

Centre de formation agréé **Alter Domus**

Alter Domus donne, depuis plusieurs années, des cours sur mesure à la demande de ses clients. Afin de partager son expertise avec le plus grand nombre, Alter Domus propose, à compter de mai prochain, des formations, en français et en anglais, autour des thèmes de l'administration des ressources humaines et de la paie.

Ces formations seront animées par les experts du service Payroll sur un mode interactif, agrémenté de cas pratiques pour une mémorisation rapide.

Deux sessions de formations sont proposées en mai 2007, chacune dans les deux langues.

La première, prévue le 4 mai 2007, porte sur les aspects sociaux et fiscaux du calcul des salaires, l'objectif étant de maîtriser le traitement des différentes composantes d'une paie. Elle s'adresse plus particulièrement à des personnes impliquées de près ou de loin dans la gestion salariale.

La seconde session de 3 heures, le 11 mai prochain, porte sur le calcul du

droit à la pension légale de vieillesse à Luxembourg pour les salariés qui ont travaillé au Luxembourg ou dans plusieurs Etats membres.

Cette session permettra à tout un chacun d'avoir une meilleure idée de ses droits à pension et de la prise en compte des années de travail à l'étranger.

D'autres formations, sur mesure ou en groupe, seront proposées dans les semaines à venir.

Pour plus de renseignements: www.alterdomus.com. ■

Conférence

E-tourisme: Boostez votre business grâce aux technologies Internet



Le mercredi, 14 mars 2007, s'est déroulé au Centre de conférences de la Chambre de Commerce une conférence intitulée: «E-tourisme: Boostez votre business grâce aux technologies internet.»

Cette conférence, organisée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en étroite coopération avec l'Office National du Tourisme (ONT), et animée par M. Olivier de Wasseige, a vu la participation d'une soixantaine de représentants des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie luxembourgeois.

L'objectif de la conférence fut de familiariser les acteurs du secteur du tourisme avec le potentiel offert par les technologies de l'information et de la communication et plus particulièrement l'outil de communication électronique de prédilection: le site internet.

Dans un premier temps, M. Robert L. Philippart, directeur de l'Office National du Tourisme, a présenté le site très interactif de l'Office National du Tourisme, outil permettant à toute personne s'intéressant au Grand-Duché ainsi qu'à tous les représentants du sec-

teur de trouver les informations susceptibles de les intéresser.

Ensuite, Olivier de Wasseige, consultant et formateur, a su parfaitement mettre l'accent sur les «bonnes pratiques» à adopter pour créer et gérer un site internet à très forte valeur ajoutée pour l'entreprise.

Ainsi il a d'abord présenté l'environnement c'est-à-dire le secteur du tourisme, l'internet et l'e-commerce en général, ainsi que la stratégie à suivre pour tenter et réussir l'aventure de l'e-tourisme. Ensuite, Olivier de Wasseige a brièvement décrit les étapes à suivre pour créer un site web avant d'enchaîner sur l'e-marketing et la stratégie de promotion, entre autre le référencement d'un site web. Finalement, il a présenté certains outils de fidélisation de la clientèle, comme les newsletters, pour terminer en mettant l'accent sur le profit que tout un chacun peut tirer des dynamiques collectives à disposition dans le web.

La conférence s'est terminée par un networking cocktail au cours duquel de nombreux participants ont saisi l'occasion pour échanger entre eux et pour poser les quelques questions restées ouvertes à Olivier de Wasseige. ■

Finance

Fast presents a new catalogue for financial services training

With the publication of its 2007 course catalogue, fast training has restructured its service offering in a new and innovative way. fast training now distinguishes between different levels of courses:

- 100-Courses on the 100 level are designed to cover a wide range of fundamental concepts in a given area;
- 200-Courses on the 200 level are normally more limited in breadth, but they focus on depth in covering

the detailed characteristics of a specific topic;

- 300-Courses on the 300 level are unique to each client and completely customised to meet their specific requirements; also included in the 300 level are other value-added services, such as consulting and individual training.

Through this new approach, fast training is well-positioned to meet



the needs of its more than 80 clients, most of which are renowned financial institutions.

The 2007 fast training catalogue also contains several new courses, such as: «Swaps: Characteristics and Markets», «Credit Risk Management: Concepts and Methods», «Developing and Marketing Financial Products», «Change

Management; Strategy Development and Planning».

The decision on which courses to include in the 2007 catalogue has largely been based on input from clients.

The result is a new three-tiered approach and a wide range of courses that correspond to the latest market developments in financial services.

Since its formation in May 2001, fast training has developed an enviable reputation and an extensive client base. The company has trained over 10,000 people in more than 20 countries, including Asia and many countries in Europe.

All fast training courses can be delivered in English, French, German or Spanish. ■

7. Mai-19. Juni 2007

Zertifikatslehrgang für den Kundenberater des Luxemburger Buchhandels

Die verstärkte Globalisierung des Büchermarktes, gefördert durch die sogenannten „Global-players“ (Amazon, Fnac usw.), die rasante Entwicklung der Technologien sowie die immer stärkeren Bedürfnisse an Qualität seitens der Kunden, sind nur einige Beispiele welche den Luxemburger Buchhandel vor stärkere Anforderungen an Innovation und Reaktivität stellen.

Um dieser Realität Rechnung zu tragen, hat das „Institut de Formation

de la Chambre de Commerce“ zusammen mit dem Luxemburger Buchhandelsverband und mit den Schulen des deutschen Buchhandels, Frankfurt, ein Weiterbildungskonzept entwickelt, das als Ziel hat, dem Kundenberater einen Gesamtüberblick über die verschiedenen Arbeitsprozesse einer Buchhandlung zu vermitteln und seine technische Kompetenzen als auch Verkaufskompetenzen und Betriebskenntnisse weiter zu entwickeln. ■



Modul 1: Fachgebiete des Buchhandels

7/5/2007	Überblick über Editionsformen, Sachgebiete und Warengruppen Special Hörbuch
8/5/2007	Special Reiseabteilung Special Kinder- und Jugendbuch

Modul 2: Sortimentkunde-Einkauf

14/5/2007	Bezugsquellen (Deutschland, Frankreich, Belgien, Grossbritannien, Luxemburg) Verlag-Großhandel Konditionen
15/5/2007	Einkaufskriterien Handelsspanne und LUG (Lagerumschlagsgeschwindigkeit)

Modul 3: Sortimentkunde-Verkauf

4/6/2007	Deko / Präsentation / Gestaltung
5/6/2007	Verkaufsgespräche

Modul 4:**Rechnungswesen**

18/6/2007

- Dreisatz
- Prozentrechnen (Anwendung im Buchhandel: z. B. Effektivrabatt)
- Zinsrechnen (Anwendung im Buchhandel: z. B. effektiver Jahreszinssatz des Skontos)
- Währungsrechnen
- „Klassische“ Buchhändlerkalkulation mit Erarbeitung der Kalkulationsbegriffe, wie Rabatt und Effektivrabatt, Skonto und effektiver Jahreszinssatz, Bezugskosten und Wahl der Bezugswege, Geschäftskosten und Ableitung des entsprechenden Zuschlagsatzes, Reingewinn, Rohgewinn und Handelsspanne
- Kalkulation im Buchhandel Teil 1: Buchhandelskalkulation (fester Ladenpreis bzw. quasi fester Ladenpreis)

19/6/2007

- Lagerkennziffern (durchschnittlicher Lagerbestand, Lagerumschlagsgeschwindigkeit, Lagerdauer, Lagerkosten) und ihre Verbindung mit den Einkaufsbedingungen (z. B. Zielzeitraum und Skonto)
- Das Problem der Inventur, die Lagerkennziffern und deren Aussagekraft
- Freie Kalkulation mit Anwendungsbeispielen in der buchhändlerischen Praxis und Entwicklung des Kalkulationsfaktors
- Kalkulation im Buchhandel; Teil 2: Freie Kalkulation
- Analyse externer Daten und Einfluss auf die eigenen Buchhandlung: z. B. die Handelsspanne bzw. Bruttomarge

Zielgruppe

- Kundenberater des luxemburger Buchhandels
- Mitarbeiter aus Bibliotheken
- Personen, mit besonderem Interesse für „das Buch“,
- Personen welche einen Einblick in die verschiedenen Arbeitsprozesse einer Buchhandlung bekommen möchten

Preis

Die Teilnehmer können sich pro Modul oder für das ganze Programm einschreiben:

- 750 € für den ganzen Zyklus
- 200 € pro Modul

Informationen und Einschreibung:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Eliane Theis • Tel.: (+352) 42 39 39-225 • E-mail: eliane.theis@cc.lu • www.ifcc.lu

Mieux vous écouter,
Mieux vous écouter,
 mieux vous guider !
 mieux vous guider

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



Nouveaux défis et opportunités pour la gestion et la trésorerie des PME-PMI

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et l'Association des Trésoriers du Luxembourg (ATEL) invitent à la première journée d'actualité financière ayant comme thème «Nouveaux défis et opportunités pour la gestion et la trésorerie des PME-PMI» qui aura lieu le mercredi 9 mai 2007 de 8.15 à 14.00 heures au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, 7 rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

Cette manifestation s'adresse aux dirigeants et responsables comptables et financiers des PME-PMI soucieux de se préparer et de s'informer sur l'évolution et les perspectives de l'offre financière, bancaire et électronique au Luxembourg. ■

Programme:

8h15	Accueil des participants
8h45	Mot de bienvenue Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC François Masquelier, Président de l'ATEL Julien Joseph, Président de la Commission PME-PMI de l'ATEL
9h00	Bàle II et ses implications pour les PME-PMI! Giuseppe M. Matassi, Managing Partner – Brain Power Resources
9h30	Services bancaires offerts aux PME/PMI Laurent Majerus, Manager Mid-Size Corporate – ING
10h00	Financement des PME luxembourgeoises Lucien Bechthold, Gérant de la Mutualité de Cautionnement, Chambre de Commerce
10h30	Pause
10h45	Contraintes et opportunités des entreprises familiales au Luxembourg, Romain Hilger, Expertise comptable et fiscale – PricewaterhouseCoopers
11h15	Les PME/PMI luxembourgeoises à l'aube de la nouvelle ère électronique, Patrick Rausch, Directeur – LuxTrust
11h45	Multiline 2007 Lysiane Back, Chef du service electronic banking and business – BCEE
12h15	Questions – réponses
12h45	Cocktail dînatoire
14h00	Fin de la manifestation

Renseignements et inscriptions

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi • Tél.: (+352) 42 39 39-220 • E-mail: info@ifcc.lu • www.ifcc.lu

www.monster.lu

Nouveau look pour le Portail formation de Monster.lu

Le média de recrutement sur Internet Monster.lu vient de lancer la nouvelle version de son portail dédié à la formation: <http://formation.monster.lu/>. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes cherchent à développer leurs compétences et se tournent vers la formation continue.

Avec la refonte de son portail Internet, Monster espère encore mieux répondre à

cette demande et s'adresse tant aux entreprises désireuses d'inscrire leurs employés à une formation qu'aux particuliers qui entament cette démarche de manière individuelle.

Un moteur de recherche basé sur mots-clés (établi en partenariat avec Lifelong-learning) permet de trouver une formation parmi plus de 60 offreurs. Monster propose également



des conseils et informations pratiques pour tout savoir sur la formation au Luxembourg: organismes de formation,

droits et démarches, financement, plan de formation, évaluation de la formation et bien plus encore. Monster.lu a

compté plus de 206.000 visiteurs uniques au mois de février.

(Source: CIM-metriweb) ■

10-11 mai 2007

Séminaire: Connaître et employer les Incoterms

Cette formation a pour objectif de faire découvrir aux participants que les Incoterms sont bien plus que des textes rébarbatifs, compliqués et difficilement utilisables. En effet, le bon choix d'un Incoterm pour tout contrat commercial a une influence non négligeable sur l'organisation de l'entreprise, sur sa gestion de trésorerie ainsi que sur l'impact de sa politique commerciale.

Objectif: • Familiariser le stagiaire avec les dispositions des Incoterms 2000

Programme: • Ce qui est déterminé par les Incoterms et ce qui ne l'est pas!
 • Les conséquences de ces recommandations sur les plans
 • juridique
 • financier
 • logistique
 • commercial
 • Interprétation des textes de référence
 • Les gains ou les pertes engendrés par les Incoterms
 • L'organisation de l'entreprise et la bonne utilisation des Incoterms
 • Incidences du choix de l'Incoterm sur la maîtrise des transports
 • Incidences du choix de l'Incoterm sur les sécurités de paiement
 • Exercices du choix du meilleur Incoterm en fonction du critère prédominant
 • Méthodes de choix de l'Incoterm permettant le meilleur coût d'achat

Public cible: • Toute personne exerçant une activité liée au commerce international – export ou import

Intervenant: Jean-Paul GAERTNER, Consultant et formateur

Langue: Session 1: Français
Session 2: Anglais

Durée: 1 jour

Dates: Session 1: 10 mai 2007
Session 2: 11 mai 2007

Horaire: 8.30-17.00 heures

Droit d'inscription 175 €

Lieu de formation Centre de Formation de la Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Places disponibles 15

Inscription www.ifcc.lu

Renseignements Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Eliane Theis
L-2981 Luxembourg
Tel.: (+352) 42 39 39-225
Fax: (+352) 42 39 39-820
E-mail : info@ifcc.lu

Echange d'étudiants

Accord de coopération entre l'Université du Luxembourg et la Shandong University

L'Université du Luxembourg et la Shandong University en Chine ont signé un accord de coopération. Cet accord permettra à 6 étudiants de la Shandong University de venir à l'Université du Luxembourg suivre la spécialité «Security and Trust» du Mas-

ter of Science in Information and Computer Science offerte à l'Université du Luxembourg.

Les premiers étudiants de la Shandong seront sélectionnés conjointement par les deux institutions dans les prochaines semaines, et rejoindront l'UL

à la prochaine rentrée universitaire en automne 2007.

Par ailleurs, l'Université du Luxembourg récompense l'excellence en permettant à ses meilleurs étudiants de passer un séjour d'un mois à la Shandong University, dans le cadre d'une «summer

school» où ils seront initiés à la langue et civilisation chinoise. La sélection de ces étudiants aura lieu en 2007 et 2008, pour un séjour à la Shandong University en août 2008.

La Shandong University, une des plus prestigieuses universités de Chine, est située dans la ville de Jinan, dans une province au cœur de l'histoire et de la civilisation chinoise. ■

Pour de plus amples renseignements:

Prof. Dr. Franck LEPRÉVOST

Vice-Recteur Organisation et projets spéciaux

Université du Luxembourg

Tél.: +352 46 66 44-6200 • e-mail: franck.leprevost@uni.lu

Shandong University: www.sdu.edu.cn/english/

12 et 26 mai 2007

Séminaire: Communication orale en face-à-face et dans un groupe

Savoir construire des relations harmonieuses lors d'entretiens difficiles tant en situation «un-à-un» que dans un groupe, ne s'improvise pas et demande aux chefs d'entreprise, cadres et chefs de service de mettre en œuvre des techniques et outils de communication qui permettent de transmettre un message de façon efficace. Afin de répondre à ce défi, l'IFCC vous invite à vous inscrire à son séminaire «Communication orale en face-à-face et dans un groupe» qui se déroule les samedis 12 et 26 mai 2007.

Objectifs:

- Vaincre les barrières individuelles pour prendre la parole dans les groupe lors de réunions: savoir reconnaître et tester ce qui permet d'être à l'aise lors d'une communication en groupe
- Connaître et comprendre les lois de la «dynamique du groupe restreint» qui permettent de créer et de dynamiser un groupe

Programme:

- Oser dire en «one to one»
 - Principes de base de la communication
 - Types de communications et attitudes de base
 - Comportements et attitudes relationnelles
 - Communications réussies et échouées
- L'assertivité et les comportements dits «classiques»
 - Etude de cas: les comportements classiques et les ravages en entreprise
 - Auto-diagnostic: connaître et comprendre ses propres comportements
 - L'assertivité: définition, caractéristiques et utilisation pratique
 - Les dangers de la «non-assertivité»: être perdant avec soi-même et les autres
 - L'assertivité dans notre entreprise
- L'utilisation du comportement assertif au quotidien
 - Quand utiliser l'assertivité
 - Oser dire NON de façon sereine, sans agresser ni démotiver l'autre
 - Recevoir et émettre des critiques constructives
 - Gérer des situations de communication difficiles

- Oser dire dans un groupe
Comment fonctionne un groupe?
 - Naissance et développement d'un groupe
 - Démarrage d'un groupe et prise de parole

Les attentes des membres d'un groupe: comment y répondre?

- Les attentes des adultes en réunion
- Rôles et fonctions dans les groupes
- Les types de participants et les causes de non participation: comment y remédier?

Intervenant:

Anne-Laure Zeyen
Psychologue, formation

Langue:

Français

Durée:

2 jours

Dates:

12 et 26 mai 2007

Horaire:

8.30-17.00 heures

Droit d'inscription:

300 €

Lieu de formation:

Centre de Formation de la
Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Places disponibles:

15

Inscription:

www.ifcc.lu

Renseignements:

Institut de Formation de la
Chambre de Commerce

Eliane Theis
L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-225
Fax: (+352) 42 39 39-820
E-mail: info@ifcc.lu

23 mai 2007

Forum sur le MBA



Envie d'accélérer votre carrière? Envie d'horizons nouveaux? Envie d'étendre votre réseau de relations? Envie d'une occasion de réorienter vos choix? Envie de développer vos compétences managériales? Envie d'une expérience internationale?

Vous avez répondu une majorité de oui? Alors, le MBA est peut-être pour vous! Si l'expérience vous tente, n'atten-

dez plus, la rentrée d'automne 2008 se prépare dès aujourd'hui.

L'association MBA2U (www.mba2u.org), sous le patronage de la Chambre de Commerce et en étroite collaboration avec l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), invite à une soirée sur le thème du MBA, le mercredi 23 mai 2007 à partir de 19h00 au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg (parking privé).

Dans le cadre des conférences «IFCC-Actuel», ce forum réunira un panel de top-managers, de consultants et d'entrepreneurs de haut niveau.

Par le biais d'une brève présentation et de discussions interactives avec les différents orateurs, nous répondrons aux questions suivantes:

- Pourquoi faire un MBA? En quoi est-ce un accélérateur de carrière?

- Où mène le MBA? Quelles sont les entreprises qui recrutent ce profil?
- Combien dois-je investir? Où puis-je trouver du financement?
- Quels sont les critères pour être accepté(e) dans l'un des meilleurs programmes? Comment se préparer au mieux?

Le forum sera suivi d'un drink qui permettra aux participants de rencontrer les orateurs et d'autres dirigeants luxembourgeois de manière informelle, leur donnant ainsi une opportunité supplémentaire de poser des questions.

Intéressé(e)?

Alors, inscrivez-vous gratuitement avant le 14 mai 2007 en envoyant un email à Christel Habils (christel_habils@mckinsey.com) ou profitez également de l'opportunité de vous inscrire online sur le site www.ifcc.lu. ■

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, Mlle Françoise JAMINET • L-2981 Luxembourg • Tél.: +352 42 39 39-218 • E-mail: francoise.jaminet@cc.lu.

Alternativement, vous pouvez également contacter

Christel HABILS par email (christel_habils@mckinsey.com) ou par téléphone au +352 26 56 46 02.

19 juin 2007

La RFID: point vérité

A l'honneur de nombreux séminaires et articles, mais également au sein des entreprises, la RFID n'en finit pas de susciter des interrogations: quels en sont ses usages concrets? Permet-elle un réel retour sur investissement comme le vantent les discours commerciaux? Bref, comment réussir concrètement un projet RFID?

Date: Le 19 juin 2007 de 9h00 à 12h30

Prix: 180 €

Public concerné: Direction générale, logistique, production, méthodes, informatique ...

Conférencier: Fort de trois années passées au Centre de Recherche Public Henri Tudor au Luxembourg à développer une expertise RFID complète et originale, Arnaud BELLAIRE, créateur d'AIRFIELD, sort des sentiers battus. Lors de cette réunion de travail, il vous fera bénéficier d'une analyse critique de cette technologie, en s'appuyant sur des applications industrielles réalisées récemment, le tout sans concession!

Programme: I Fondements de la RFID

II Pause et démonstrations

III Retours d'expériences sur des projets industriels

IV Le ROI?

V Et demain?

Renseignements: Pour vous inscrire, ou pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter Airfield, 66, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette Tél.: +352 691 468 364 E-mail: sihem@airfield-rfid.com

La «**Fachhochschule Kaiserslautern**» et l'Université du Luxembourg signent un accord de coopération

L'Université du Luxembourg et la «**Fachhochschule Kaiserslautern**» ont signé un accord officiel de coopération. Au cours d'une cérémonie solennelle début mars, le recteur de l'Université, le professeur Rolf Tarrach, et le président du Conseil de gouvernance, Raymond Kirsch, ont signé, ensemble avec le président de la «**Fachhochschule**», le professeur Uli Schell, cet accord organisant l'échange d'étudiants.

Le recteur Tarrach a souligné l'importance de ce nouvel accord, parce qu'il facilitera dorénavant l'échange d'étudiants en bachelor professionnel et la reconnaissance mutuelle des examens réussis dans les deux institutions grâce au système international des points ECTS. Comme un semestre d'études à l'étranger est obligatoire pour les étudiants en bachelor de l'Université du Luxembourg, cet accord facilitant la mobilité est très important.

Dans un premier temps la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication de l'UL et le département «**Informatik und Mikrosystemtechnik**» de Zweibrücken appliqueront cet accord. Les deux facultés ont commencé à mettre en œuvre les premiers pas concrets, dont profiteront les formations en informatique des deux universités.

Le président Schell est persuadé qu'après ce début prometteur la coopération avec la faculté luxembourgeoise s'étendra sur d'autres formations ainsi que sur d'autres domaines comme les activités de recherche.

(Communiqué par l'Université du Luxembourg) ■



La signature de l'accord (d. g. à d.): Raymond Kirsch, Président du Conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg, le professeur Uli Schell, Président de la «**Fachhochschule Kaiserslautern**», et le professeur Rolf Tarrach, Recteur de l'Université du Luxembourg.



Le réseau des professionnels de l'informatique à Luxembourg

>>> www.spiral.lu



CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC
HENRI TUDOR
CENTRE D'INNOVATION
PAR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
CITI

Rentrée académique 2007

Université du Luxembourg: Nouveau Master en sciences de l'éducation



UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG

La migration, la mobilité et la mondialisation sont des phénomènes croissants. Il en résulte des sociétés multilingues et multiculturelles demandant des nouvelles formes d'expertise dans les domaines de l'éducation, tels que la recherche sur l'apprentissage et l'enseignement, sur les politiques éducatives et les développements social et culturel.

Pour cette raison, l'Université du Luxembourg offrira, à partir de la ren-

trée académique en septembre 2007, une nouvelle formation de Master académique en sciences de l'éducation: Le «MA multi-LEARN – Apprentissage et développement en contextes multilingues et multiculturels». Se référant au contexte du Luxembourg, ce programme de Master vise une analyse approfondie des problèmes liés à l'apprentissage et au développement dans des sociétés à grande diversité linguistique et culturelle.

Le programme suit un concept novateur de formation universitaire, axé sur le «teaching-for-learning». Il est composé de 120 crédits ECTS et prépare à deux profils de carrières: D'abord, le programme trilingue du Master multi-LEARN mène aux études doctorales en sciences de l'éducation et d'autres domaines concernés par l'apprentissage des langues et du développement par exemple.

Mais ce Master fournit également une entrée précieuse pour des carrières en dehors du monde universitaire. De fait, les domaines professionnels d'éducation, de communication et de culture demandent davantage d'experts scientifiques par exemple dans la formation

continue, le journalisme, le multimédia, l'édition, le marketing et la publicité dans des contextes multilingues, la gestion du multilinguisme et des pratiques langagières.

Fondé sur un concept de plurilinguisme, le programme du Master met en œuvre un enseignement en trois langues: l'anglais, le français et l'allemand. Les étudiantes et les étudiants ont besoin d'une grande facilité de travailler et de communiquer en anglais. Une autre langue, soit le français ou l'allemand, doit être fonctionnel chez l'étudiant dès le début du cursus.

L'appropriation de la troisième langue fait – le cas échéant – partie de la formation. L'acquisition d'autres langues – notamment dans le cadre des stages par exemple – est encouragée par le programme.

Les conditions d'entrée prévoient un degré de niveau de Bachelor/BA provenant des sciences de l'éducation, des sciences sociales ou culturelles, de psychologie ou d'un autre domaine en rapport avec l'éducation, les lettres ou les langues. Un certain nombre de bourses d'études est prévu. ■

Pour des informations supplémentaires concernant le programme,
veuillez vous adresser à

l'Ass.-Professeur Gudrun ZIEGLER • Tél.: +352 46 66 44-93 63 • E-mail: gudrun.ziegler@uni.lu
ou consulter le site Internet <http://uni.lcmi.lu/>

Pour des informations concernant la procédure d'admission,

veuillez contacter Madame Marianne GRAFFE • Tél.: +352 46 66 44-65 12 • E-mail: marianne.graffe@uni.lu

BUREAUX
SANITAIRES
REFECTOIRES
SALLES DE CLASSES
BOXES POUR CHEVAUX
OCCASIONS, etc

besoin D'ESPACE ???

www.contimpex.lu

CONTIMPEX
L-5368
SCHUTTRANGE
TEL: 35 69 48
FAX: 35 80 09



PROGRAMME DE FORMATION MAI-JUILLET 2007

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITÉ			
S Audit interne qualité ISO 9001	10,11/5/2007	8.30 - 17.00	350 €
RESSOURCES HUMAINES			
CF Le processus de recrutement, de sélection et d'intégration	10, 11/5/2007	8.30 - 17.00	450 €
	12/5/2007	8.30 - 12.30	
CF L'appréciation des ressources humaines	7, 8/6/2007	8.30 - 17.00	450 €
	6/9/07	8.30 - 12.30	
S Effizienzsteigerung des Unternehmens durch professionelle Personalentwicklung	12, 26/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Comment réduire ou endiguer l'absentéisme	12, 13/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
CF La politique de rétribution	18, 19/6/2007	8.30 - 17.00	450 €
	20/6/2007	8.30 - 12.30	
S Gestion du changement	20, 21/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
FORMATION			
S Elaborer le cahier des charges d'un projet de formation	21, 22/5/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Formation des formateurs	5, 6/7/2007	8.30 - 17.00	350 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
S Kundenservice am Telefon	8/5/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Programmation, développement et mise en œuvre du plan de communication	8/5/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Optimisez la relation avec vos clients	21/5/2007	8.30 - 17.00	400 €
	22/5/2007	8.30 - 12.00	
	13/6/2007	8.30 - 17.00	
S E-mail marketing	24, 25/5/2007	8.30 - 17.00	300 €
S Vendre en toute intégrité	12, 13/6/2007	8.30 - 17.00	350 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
S Rendez vos achats plus performants	22/5/2007	8.30 - 17.00	175 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
S Sécurité-incendie: chargé d'évacuation	23/5/2007	13.00 - 17.00	140 €
S Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	13, 14/6/2007	8.30 - 17.00	300 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
S Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne	8, 9/5/2007	8.30 - 17.00	300 €
S Connaître et employer les Incoterms	Fr.: 10/5/2007	8.30 - 17.00	175 €
	Angl.: 11/5/2007	8.30 - 17.00	
CF La politique d'investissement	24, 25/5/2007	8.30 - 17.00	425 €
S Gestion et calcul des salaires	28, 29/6/2007	8.30 - 17.00	300 €
FISCALITÉ			
S Application de la TVA	10, 11/5/2007	8.30 - 17.00	300 €
S Fiscalité des rémunérations et avantages extra-légaux	23/5/2007	8.30 - 12.30	140 €
S Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs	3/7/2007	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
S Techniques de lecture rapide	11, 12/5/2007	8.30 - 17.00	300 €
S Augmenter ses résultats par une organisation de travail efficace	14, 15/6/2007	8.30 - 17.00	300 €
S Effizienzsteigerung durch Gedächtnis- und Konzentrationstraining	5, 12/7/2007	18.30 - 21.00	150 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
S Secrétaires efficaces	10, 11, 24/5/2007	8.30 - 17.00	500 €
S Savoir gérer un projet	15, 16/5/2007	8.30 - 17.00	350 €
S Projektmanagement: Projekte professionell starten, durchführen und beenden	5, 6/6 et 10/7/2007	8.30 - 17.00	450 €
INNOVATION			
CF Développer de nouveaux produits ou services (partie 1)	8/5/2007	13.00 - 18.30	150 €
CF Développer de nouveaux produits ou services (partie 2)	22/5/2007	13.00 - 18.30	150 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE			
S Trainieren Sie Ihre Schlagfertigkeit	9/5/2007	8.30 - 17.00	175 €
S Communication orale en face-à-face et dans un groupe	12, 26/5/2007	8.30 - 17.00	300 €
BUREAUTIQUE			
S Initiation à Excel	15, 16/5/2007	8.30 - 17.00	390 €
S Comment créer et publier un site web	5, 12, 19, 26/6/2007	18.00 - 21.00	275 €

S=Séminaire (organisé en partenariat avec la Chambre des Métiers et l'OLAP) CF=Cycle de formation modulaire AWT=After Work Training Program

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

Phone: (+352) 423939-220
Phone: (+352) 423939-820
Email: info@ifcc.lu
Website: www.ifcc.lu

I F C C
Institut de Formation
de la Chambre de Commerce

Le City Management en Grande Région Comment optimiser l'attrait du centre-ville en Grande Région?

City Management in der Großregion

Wie lässt sich die Attraktivität der Innenstädte in der Großregion steigern?



- **Date:** le vendredi 20 avril 2007 **Horaire:** de 9.30 à 16.30 heures
Lieu: Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Centre de Conférences
- **Datum:** Freitag, den 20. April 2007 **Uhrzeit:** von 9.30 bis 16.30 Uhr
Ort: Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg, Konferenzzentrum

A retourner au plus tard pour le **mardi 17 avril 2007** / Bitte zurücksenden bis **Dienstag, 17. April 2007**

Organisme ■ Institution: Entreprise ■ Firma:

Rue ■ Straße: No ■ Nr:

Code postal ■ Postleitzahl: Localité ■ Stadt:

Pays ■ Land:

Nom du participant ■ Name des Teilnehmers:

Prénom du participant ■ Vorname des Teilnehmers:

Fonction ■ Funktion:

Tél. ■ Tel.: Fax:

E-Mail:

Veuillez indiquer (par E-Mail: cecile.merenne@cc.lu ou par Fax: +352 43 83 26) à Madame Cécile MERENNE d'éventuels participants supplémentaires à cette conférence.

Wenn Sie zusätzliche Teilnehmer anmelden möchten, kontaktieren Sie bitte Frau Cécile MERENNE (per Fax: +352 43 83 26 oder per E-Mail: cecile.merenne@cc.lu).

- Participera à la Conférence qui aura lieu le vendredi 20 avril 2007 de 9.30 à 16.30 heures ■ Nimmt an der Konferenz am Freitag, den 20. April 2007 von 9.30 bis 16.30 Uhr teil
- Sera accompagné(e) de personne(s) ■ Wird von Person(en) begleitet
- Désire recevoir casque(s) de traduction (les exposés seront simultanément traduits en allemand et en français) Bitte stellen Sie mir Kopfhörer für die Übersetzung zur Verfügung (die Beiträge werden simultan ins Deutsche und ins Französische übersetzt)

Inscriptions en ligne sous www.cc.lu, rubrique Agenda ■ Online Anmeldung unter www.cc.lu, Rubrik Agenda



Programme ■ Programm

- 9.30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS ■ EMPFANG DER TEILNEHMER**
- 10.00-10.10 **MOT DE BIENVENUE ■ GRUSSWORT**
Michel WURTH, Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg / Präsident der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg
- 10.10-10.20 **ALLOCUTION D'OUVERTURE ■ ERÖFFNUNGSANSPRACHE**
Fernand BODEN, Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement / Minister für Mittelstand, Tourismus und Wohnungsbau
- 10.20-10.40 **LUXEMBOURG ■ LUXEMBURG**
Vers une image de marque pour la Ville de Luxembourg / Leitbild für die Stadt Luxemburg
Géraldine KNUDSON, City Manager de la Ville de Luxembourg / City Managerin der Stadt Luxemburg
- 10.40-11.00 **PAUSE – CAFÉ ■ KAFFEEPAUSE**
- 11.00-11.20 **ARLON**
Médiatisation sur l'ouverture des commerces pendant midi / Die Kommunikation von Geschäftsöffnungszeiten über Mittag
Christelle ADANT, Gestionnaire de l'A.s.b.l. « Arlon Centre-Ville » / Geschäftsführerin des eingetragenen Vereins A.s.b.l. « Arlon Centre-Ville »
- 11.20-11.40 **SARREBRUCK – QUARTIER DE BURBACH ■ SAARBRÜCKEN – STADTEIL BURBACH**
Gestion de la vacance commerciale: agir avec succès par des actions globales
Leerstandsmanagement: Erfolgreich durch ganzheitliches Handeln
Regina ROSS, Manager des rues commerçantes, Entreprise de Conseil BBE S.à.r.l.
Geschäftsstraßenmanagerin, BBE Unternehmensberatung GmbH
- 11.40-12.10 **SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES ■ FRAGEN UND ANTWORTEN**
- 12.10-13.30 **DÉJEUNER-BUFFET ■ LUNCH-BUFFET**
- 13.30-13.50 **TRÈVES ■ TRIER**
Famille et culture comme image de marque pour la ville marchande de Trèves
Familienfreundlichkeit und Kultur als Imagefaktoren für die Einkaufsstadt Trier
Karin KALTENKIRCHEN, Présidente de la « City-Initiative Trier » / Vorsitzende der « City-Initiative Trier »
- 13.50-14.10 **NANCY**
Le Partenariat Public-Privé comme outil de dynamisation pour le centre-ville: l'exemple de Nancy
Public-Private Partnership: ein Instrument zur Dynamisierung der Innenstadt am Beispiel von Nancy
Jean-Pierre LEHMANN, Co-Président de l'association nationale des Centre villes- FNCV- et Président des Vitrines de Nancy, Elu de la CCI 54 / Co-Präsident der « Association nationale des Centre villes- FNCV » und Président der « Vitrines de Nancy », Mitglied der Vollversammlung der IHK-54
- 14.10-14.30 **SARREBRUCK ■ SAARBRÜCKEN**
L'union fait la force: le Partenariat Public-Privé à Sarrebruck / Nur zusammen sind wir stark:
Public-Private Partnership in Saarbrücken
Ralf KIRCH, Gérant de la « City-Marketing Sarrebruck » S.à.r.l. / Geschäftsführer der « City-Marketing Saarbrücken » GmbH
- 14.30-14.50 **SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES ■ FRAGEN UND ANTWORTEN**
- 14.50-15.20 **PAUSE – CAFÉ ■ KAFFEEPAUSE**
- 15.20-15.40 **METZ**
Le commerce dans le nouveau quartier de l'Amphithéâtre / Das Einzelhandelsgewerbe im neuen Stadtteil « Amphitheater »
André NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme à Metz / Erster Stellvertreter des Bürgermeisters der Stadt Metz, Verantwortlicher für die Stadtplanung
- 15.40-16.00 **MANAGEMENT DE LA CULTURE ■ KULTURMANAGEMENT**
Le Management de la Culture: un nouveau défi pour les villes de demain / Kulturmanagement: eine neue Herausforderung für die Städte der Zukunft
Claude FRISONI, Coordinateur général de « Luxembourg, Ville européenne de la Culture, 1995 », Directeur du Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster
Generalkoordinator von « Luxembourg: Kulturhauptstadt Europas 1995 », Direktor des « Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster »
- 16.00-16.20 **SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES ■ FRAGEN UND ANTWORTEN**
- 16.20-16.30 **MOT DE CLÔTURE ■ SCHLUSSWORT**
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg / Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg

Manifestation animée par Monsieur Christophe Langenbrink du Luxemburger Wort /
Die Veranstaltung wird von Herrn Christophe Langenbrink vom Luxemburger Wort moderiert.

Avec le soutien de / Mit der Unterstützung von



Convention de coopération

Partenariat stratégique entre l'Université du Luxembourg et Luxinnovation



Après la signature de la convention: le recteur Prof. Dr. Rolf Tarrach, M. Raymond Kirsch, président du Conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg, M. Marco Walentiny, président de Luxinnovation et M. Gilles Schlessler, directeur de Luxinnovation.

Dans l'objectif de renforcer leurs relations et leurs actions respectives en faveur de l'innovation et de la recherche, l'Université du Luxembourg et Luxinnovation GIE ont décidé d'établir un partenariat stratégique. L'Université du Luxembourg, représentée par le président de son Conseil de Gouvernance, M. Raymond Kirsch et son recteur, le professeur Rolf Tarrach, et Luxinnovation GIE, représentée par son président M. Marco Walentiny ainsi que par son directeur M. Gilles Schlessler, ont signé, ce 21 mars 2007 au Campus Limpertsberg, une convention-cadre de coopération.

L'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche devient ainsi le partenaire privilégié de l'Univer-

sité pour les programmes de recherche européens, les relations entre l'Université et les entreprises ainsi que la valorisation économique des résultats de recherche. Un accès facilité des entreprises, et spécifiquement des PME, aux multiples compétences de l'Université est notamment visé par cette collaboration.

■ Recherche européenne

Luxinnovation dispose d'une longue expérience dans le domaine des programmes de recherche européens. En sa qualité de point de contact national pour le 7^e PCRD (Programme-Cadre européen de Recherche et Développement), l'ESA (Agence Spatiale Européenne) et l'initiative inter-

gouvernementale EUREKA, elle fera bénéficier l'Université d'un accès facilité à l'information sur ces programmes et soutiendra les efforts de participation des 14 unités de recherche de l'Université.

Pour ce faire, Luxinnovation offrira une information et un accompagnement personnalisés aux chercheurs. Pour sa part, l'Université s'investira activement dans les groupes de travail nationaux sur le 7^e PCRD animés par Luxinnovation.

■ Relations Université – entreprises

L'Université et Luxinnovation travailleront en étroite collaboration afin de faciliter l'accès des entreprises aux laboratoires et équipes de recherche de l'Université. Les partenaires s'efforceront en outre de favoriser la mobilité des étudiants et leur insertion dans le monde économique, notamment grâce à des stages innovants en entreprises. Enfin, l'Université s'engagera de manière approfondie dans les différentes grappes technologiques animées par Luxinnovation.

■ Valorisation économique des résultats de la recherche

Luxinnovation renforcera ses efforts en faveur de la promotion et de la valorisation économique des résultats de recherche des différentes unités de recherche de l'Université.

Grâce au transfert de technologies et à la création de spin-offs accompagnée de manière personnalisée par Luxinnovation, les résultats valorisables obtenus par les chercheurs de l'Université pourront plus facilement faire l'objet d'une application économique. Enfin, des manifestations communes seront organisées par les deux partenaires. ■

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Université du Luxembourg
Mme Britta SCHLÜTER
Responsable communication
Tél.: +352 46 66 44 6563
E-mail: britta.schlueter@uni.lu

Luxinnovation GIE
Mme Caroline LELEU
Responsable communication
Tél.: +352 43 62 63-1
E-mail: caroline.leleu@luxinnovation.lu

Grande Manifestation interrégionale: **Le Plan d'Affaires, et après?** Les ingrédients d'une création d'entreprise réussie et les pièges à éviter

Business Initiative et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (B.C.E.E. Luxembourg), en collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région et Luxinnovation, organisent le 9 mai 2007 une grande manifestation interrégionale du réseau 1, 2, 3, GO avec comme invité d'honneur Robert Papin, fondateur et directeur d'HEC Entrepreneurs et auteur de nombreux ouvrages sur le thème de la création d'entreprise, dont le bestseller «Stratégie pour la création d'entreprise».

Ce novateur au parcours agréablement éclectique a lui-même créé et développé plusieurs entreprises et connaît donc parfaitement l'aventure entrepreneuriale.

Quoi de plus naturel alors que de lui demander de venir nous faire découvrir son approche pragmatique – et parfois

un peu dérangeante – sur les ingrédients d'une création réussie?

Son intervention sera suivie d'une table-ronde qui, grâce aux témoignages d'entrepreneurs expérimentés issus du réseau Grande Région 1, 2, 3, GO, approfondira ce sujet.

Cet événement, placé sous le haut patronage du Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur du Grand-Duché de Luxembourg, commencera à 19h00 dans les locaux de la B.C.E.E., place de Metz.

La partie officielle sera suivie d'un cocktail au cours duquel nos invités, en particulier coaches du réseau 1, 2, 3, GO et futurs créateurs, pourront se rencontrer et discuter de la réalisation de leur projet en Grande Région.

Une séance de «Business Plan Booster», organisée dans l'après-midi précédant la manifestation, offrira la pos-



sibilité à une vingtaine de porteurs de projet de tester en direct auprès de 3 coaches la qualité de leur plan d'affaires afin de le finaliser avant la participation au concours. ■

Les inscriptions à la soirée se font en ligne sous www.123go-networking.org (rubrique «Agenda») jusqu'au 30 avril 2007 au plus tard.

Creative Young Entrepreneur Luxembourg

La recherche pour le **Jeune Entrepreneur le plus créatif** commence

La recherche pour le Jeune Entrepreneur le plus créatif a commencé. Par cette récompense du prix Creative Young Entrepreneur Luxembourg (CYEL) les membres de JCI Luxembourg (Jeune Chambre économique du Grand-Duché a.s.b.l) veulent aussi prouver que les jeunes entrepreneurs du Luxembourg sont parmi les plus créatifs au monde, car le vainqueur du prix CYEL de JCI Luxembourg sera nommé pour participer au concours mondial.

«La compétition est ouverte à tous les jeunes entrepreneurs créatifs du Luxembourg entre 18 et 40 ans,» explique Françoise Hontoy, Past President de JCI Luxembourg. «La procédure de nomination est simple, toute personne peut nommer un entrepreneur dans son entourage et les jeunes entrepreneurs sont encouragés à se nommer eux-mêmes».

JCI Luxembourg fait partie de JCI (Junior Chamber International), fédération mondiale de jeunes entrepreneurs avec plus d'un demi-million de

membres, de Sénateurs JCI et membres aînés dans plus de 100 pays et territoires du globe. JCI a lancé le prix Creative Young Entrepreneur Award en 2006 en partenariat avec le Flanders District of Creativity, une initiative du Gouvernement Belge et qui en est maintenant à sa deuxième édition. Le concours CYEL est la première édition au Luxembourg. C'est avec le support du gouvernement que le concours se déroule et que les gagnants se verront attribué un prix pour un montant total de 3.500 €.

«Nous recherchons des jeunes qui ont utilisé leur imagination et créativité pour démarrer leur propre entreprise ou pour faire évoluer leur entreprise. Cela peut être un grand nombre de choses ou d'actions, comme l'utilisation de la créativité dans le développement d'un produit ou d'un service ou encore la manière originale d'approcher le marché. La clef réside dans la façon dont ils se sont attaqués sur un terrain vierge, à travers l'imagination et la créativité, à conduire leur entreprise vers la réussite. Je sais par notre adhésion et contacts dans la vie des affaires que le Grand-Duché de Luxembourg est rempli de jeunes créateurs et talentueux entrepreneurs», continue Françoise Hontoy.

«Nous sommes très enthousiasmés à l'idée de donner la chance à ces jeunes de participer à cette compétition, et de progresser potentiellement au niveau international».

Le processus de nomination consiste simplement à remplir entre le 15 mars et le 15 mai 2007 un formulaire en ligne. De ces candidatures un panel d'experts issus du monde de l'entreprise à Luxembourg sélectionnera trois finalistes nationaux pour participer au concours mondial «2007 JCI Creative Young Entrepreneur Award».

Parmi les finalistes de tous les pays trois finalistes internationaux seront sélectionnés pour le JCI Creative Young Entrepreneur Award. Ces finalistes

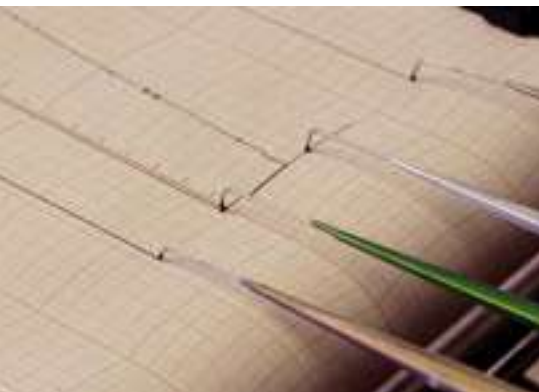
recevront une invitation pour assister au JCI Congrès Mondial à Antalya en Turquie en novembre 2007. Un finaliste sera sélectionné par des juges internationaux comme Jeune Entrepreneur le Plus Créatif du Monde.

En plus de l'opportunité de devenir le jeune entrepreneur le plus créatif du monde, les gagnants du concours national CYEL se verront recevoir différents prix lors d'une cérémonie de récompenses qui aura lieu le 27 juin à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Cette soirée permettra aussi de rencontrer non seulement les partenaires de ce concours mais aussi de nombreux acteurs du monde économique luxembourgeois. ■

Pour plus d'information sur le concours, et pour accéder au formulaire de candidature en ligne, veuillez vous rendre sur www.cyel.lu.

Projet interrégional e-Bird

InnoNet: faites diagnostiquer votre potentiel d'innovation



Afin de sensibiliser les entreprises, notamment les PME de la Grande Région, et de renforcer leur capacité d'innovation, un consortium de 7 partenaires, dont Luxinnovation, a développé un outil de diagnostic d'innovation: InnoNet.

Conçu dans le cadre d'un projet interrégional e-Bird (e-Based Inter Regional Development) du FEDER, cet outil a

bénéficié du soutien financier de la Commission européenne.

■ Comment ça marche?

Grâce à un questionnaire détaillé réalisé par des experts de l'innovation, InnoNet permet d'évaluer les forces et les faiblesses de l'entreprise en matière d'innovation (produit, procédé, etc.).

Idéalement, au moins deux personnes de l'entreprise répondent à un questionnaire qui dure environ deux heures. Selon leurs réponses, un schéma d'évaluation sous forme de graphique est dressé par les experts.

Au total, le questionnaire comporte 36 questions dont les réponses sont associées à un barème pré-établi. A travers les questions posées, 8 thématiques principales liées à l'innovation sont analysées:

- management et structure de l'entreprise;

- alliance et partenariat;
- créativité, évaluation et utilisation des idées;
- faisabilité technologique, management des nouvelles technologies;
- faisabilité économique, relation client et marketing;
- faisabilité financière;
- ressources humaines;
- développement de produits et services.

En fonction du profil établi, des premières recommandations sont alors émises. Les entreprises peuvent alors bénéficier du conseil et du soutien des experts pour le développement d'une stratégie d'innovation.

Ce diagnostic d'innovation détaillé et gratuit a déjà été réalisé avec succès par le consortium auprès de plus d'une centaine d'entreprises pilotes dans la Grande Région. ■

Si vous désirez faire appel aux experts InnoNet pour un diagnostic de votre entreprise ou obtenir des informations supplémentaires sur cet outil, veuillez contacter:
M. Arnaud DUBAN • Tél.: +352 43 62 63-1 • Email: arnaud.duban@luxinnovation.lu

Formez-vous au développement de nouveaux produits ou services

Dans le but d'aider les entreprises, notamment les PME, à s'organiser pour innover, Luxinnovation a mis en place, en collaboration avec l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, un cycle de huit formations sur la gestion de projets d'innovation.

Après 3 premières formations, les 2 prochains modules permettront d'orienter les participants dans leurs démarches de développement de produits ou services.

■ Modules 4-5: Développer de nouveaux produits ou services (parties 1 et 2)

Après une présentation générale des contraintes liées au développement de nouveaux produits ou services, la première partie de la formation répondra aux questions que doivent se poser les participants:

- Comment résoudre un problème technique ou pratique?
- Etude de marché: Le produit/service existe-t-il déjà ou faut-il le créer?

- «J'ai une idée», comment procéder pour la valider et la développer?
- Faut-il développer seul ou faire appel à d'autres compétences?
- Quels sont les avantages et inconvénients des diverses situations résultantes?

Les intervenants présenteront également les outils disponibles pour structurer la réflexion et inciter à la créativité.

La deuxième partie de la formation sera consacrée à l'examen plus détaillé des contraintes et du contexte technique, financier, sécuritaire et réglementaire et aux méthodes utilisées pour mener à bien un projet innovant: la conception à coût objectif, l'analyse de la valeur ou encore la résolution de problèmes techniques.

Date:
Mardi 8 et 22 mai 2007
de 13h00 à 18h30

Lieu:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce du Luxembourg



Intervenants:

- Renaud TROUVE: fondateur et administrateur de Serendi Consulting International. Consultance en qualité, organisation et stratégie.
- Valérie ANDRE: spécialisée en organisation et gestion de projet, formations qualité et suivi de mise en place de certifications ISO 9001-2000, suivi de sociétés certifiées, gestion de données qualité.

L'inscription s'élève à 150 EUR par module. ■

Pour connaître le détail des différents modules proposés lors de ce cycle, veuillez visiter le site de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, www.ifcc.lu, la rubrique «Actualités» du site www.luxinnovation.lu ou contactez:

Mme Isabelle SCHLESSER • Tél.: +352 43 62 63-1 • Email: isabelle.schlessler@luxinnovation.lu

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische Lösungen für ein erfolgreiches Risk-Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

LUXINNOVATION GIE

Nouvel organigramme et nouveaux axes de services pour aborder l'avenir

Lors de sa dernière réunion sous la présidence de Marco Valentiny, le conseil de gérance de Luxinnovation GIE a décidé la mise en place d'un nouvel organigramme et la structuration des services de l'Agence autour de 4 axes majeurs.



1^{er} rang, de gauche à droite: Brigitte DE HAECK, Caroline LELEU, Isabelle SCHLESSER
2^e rang, de gauche à droite: Ian CRESSWELL, Gilles SCHLESSER.

© Copyright 2007 Luxinnovation

■ Création du poste de directeur et nouvelles nominations

Le conseil de gérance a décidé de nommer Gilles SCHLESSER au poste nouvellement créé de directeur de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche. Agé de 39 ans et titulaire d'une Maîtrise en sciences économiques de l'Université de Strasbourg, Gilles SCHLESSER a rejoint Luxinnovation en 1992 et y a exercé successivement les fonctions d'attaché, puis de secrétaire général. A côté de la gestion courante de l'Agence, il a comme missions principales le développement stratégique, les relations extérieures et la promotion des programmes nationaux et internationaux.

Il est assisté dans la direction de l'Agence d'Isabelle SCHLESSER, sans lien de parenté, qui, âgée de 33 ans, est promue au poste de secrétaire générale. Isabelle SCHLESSER, titulaire d'une Maîtrise et d'un DEA en droit européen de l'Université de Rennes I, a intégré Luxinnovation en 1999 en tant qu'at-

tachée, puis conseillère. Elle est en charge de la coordination interne, de l'assurance qualité des services, de la promotion de la propriété intellectuelle ainsi que du développement de la création d'entreprises innovantes au Luxembourg.

Par ailleurs, ont été nommés conseillers de direction Brigitte DE HAECK et Ian CRESSWELL.

Brigitte DE HAECK, diplômée en sciences politiques, orientation relations internationales, de l'Université Catholique de Louvain, a rejoint Luxinnovation il y a 9 ans. Elle est responsable des services d'appui aux PME, des services administratifs et de ressources humaines et assure le secrétariat du conseil de gérance.

Ian CRESSWELL est détenteur d'un MBA de l'Open University et d'un diplôme de chimiste certifié de la Royal Society of Chemistry en Angleterre. Fort de plus de 25 années d'expérience dans la direction technique d'industries multinationales, Ian CRESSWELL renforce l'équipe de l'Agence depuis plus de 5 ans. Il a pour mission le développement des services de Luxinnovation dédiés à la promotion et à l'essor des technologies innovantes et à l'animation des grappes technologiques (clusters) au Luxembourg.

Les services de support ont également été réorganisés. Dans ce contexte, Caroline LELEU est nommée responsable communication, après avoir rejoint Luxinnovation en 2001 en tant que responsable de projets. Caroline LELEU est licenciée en anglais de l'Université de Lille III et titulaire d'un Master of Arts en communication de l'EFAP à New York.

■ Structuration des services autour de 4 axes majeurs

La large gamme des services offerts par Luxinnovation aux entreprises, laboratoires de recherche publics et porteurs

de projet de création d'entreprises innovantes est dorénavant structurée suivant quatre axes principaux:

- Technologies et Clusters, Responsable: Ian CRESSWELL
- Programmes nationaux et internationaux, Responsable: Gilles SCHLESSER
- Création d'entreprises innovantes, Responsable: Isabelle SCHLESSER
- Services spécifiques aux PME, Responsable: Brigitte DE HAECK

■ Préparer l'avenir en accompagnant les efforts d'innovation

Le renforcement conséquent de l'équipe de Luxinnovation, ayant rendu nécessaire la mise en place d'une nouvelle organisation, traduit la volonté du gouvernement et des partenaires privés de soutenir vigoureusement la promotion de l'innovation et de la recherche au Luxembourg. C'est dans cette optique que l'Agence se voit confier des missions élargies. Les enjeux sont en effet multiples: citons entre autres les objectifs définis par la stratégie de Lisbonne, l'émergence de clusters et de pôles de compétences dans des domaines technologiques porteurs, l'initiation d'une démarche d'innovation dans un plus grand nombre d'entreprises, le développement de partenariats entre les secteurs public et privé, la stimulation de la création d'entreprises innovantes, la mise en place d'un incubateur national sur le site de Esch/Belval, la promotion du Luxembourg envers les chercheurs et les diplômés étrangers et la stimulation de la coopération scientifique internationale.

■ Luxinnovation en bref

Luxinnovation a été créée en 1984. Depuis 1998, l'Agence a pris la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique

(GIE). Elle est administrée par un conseil de gérance composé de 6 gérants représentant les partenaires, à savoir l'Etat luxembourgeois – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Ministère de la

Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement – la FEDIL, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.

Luxinnovation emploie actuellement 18 cadres universitaires spécialisés en innovation et 3 assistantes administratives. Pour plus de détails, veuillez consulter: www.luxinnovation.lu. ■

Mode d'emploi

Comment rédiger une proposition en réponse à un appel du 7^e PCRD?

Luxinnovation a récemment organisé une formation sur la rédaction de propositions de projets européens dans le cadre du 7^e Programme-Cadre de Recherche et Développement (PCRD).

L'enjeu de ce séminaire était de fournir à des chercheurs, mais aussi à des directeurs administratifs ou financiers issus des entreprises, centres de recherche publics, et universités, les conseils clés pour la rédaction d'une proposition attractive et concurrentielle. En effet, la compétition étant importante, il est primordial d'élaborer un plan cohérent pour maximiser ses chances. Grâce à des conseils pratiques sur la collecte d'information pertinente, le choix des partenaires ainsi que la rédaction en général, ce séminaire a connu un franc succès auprès des 28 participants.

Pendant une journée, le Dr Sean MC CARTHY, manager de la société de consultance irlandaise Hyperion Ltd, a répondu aux diverses questions que l'on peut se poser sur le Programme-Cadre et la rédaction de propositions. Voici, quelques uns des conseils qu'il a dispensés aux participants:

■ Les sources d'informations pertinentes pour préparer la proposition:

- Les règles de participation: http://cordis.europa.eu/fp7/home_en.html

- IPR-Help desk: www.ipr-helpdesk.org (l'aide pour les droits de propriété intellectuelle)
- Finance Help Desk: www.finance-helpdesk.org
- La propriété intellectuelle dans les accords de consortium: www.ipr-helpdesk.org
- Guides financiers et modèles de contrats: <http://cordis.europa.eu>

■ Les 5 questions clés auxquelles doivent répondre les propositions:

- Quel problème essayez-vous de résoudre? Qui s'en inquiète?
- Est-ce un problème européen? Peut-il être résolu à l'échelle nationale?
- Une solution à ce problème existe-elle déjà? Produit, service? Comment y accéder?
- Pourquoi maintenant? Que se passerait-il si on ne lançait pas les recherches maintenant?
- Pourquoi vous? Etes-vous la meilleure équipe pour faire ce travail?

■ Pourquoi travailler avec les Points de contact nationaux (NCP):

Les NCP ayant des contacts directs avec la Commission européenne, ils dis-



posent d'informations précises sur les programmes de travail et peuvent analyser les résultats des anciens appels. Le rôle des NCP est par ailleurs d'organiser des séminaires ciblés et des rencontres personnalisées entre les porteurs de projets et les experts de la Commission.

Parallèlement à la mise en relation avec les spécialistes, les NCP peuvent donner des indications informelles de résultats et orienter les proposant en pré-évaluant les projets.

Grâce à une connaissance avertie des différentes aides nationales et européennes relatives au PCRD, les NCP renseignent les entreprises et laboratoires de recherche publics sur les possibilités de co-financements mises à disposition des porteurs de projets de R&D pour la rédaction de la proposition. ■

Au Luxembourg, Luxinnovation assure le rôle de point de contact national pour le 7^e PCRD et accompagne les organismes intéressés dans leurs démarches. Contact:

M. Jean-Michel LUDWIG – Email: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

Mme Hélène MICHEL – Email: helene.michel@luxinnovation.lu

Tél.: +352 43 62 63-1 • URL: www.luxinnovation.lu

Pour plus de renseignements sur les activités de R&D nationales et européennes:

<http://www.innovation.public.lu> – <http://cordis.europa.eu/fp7/home.html>

http://ec.europa.eu/research/future/index_en.cfm

World Economic Forum

Le Luxembourg arrive 9^e dans le classement du «Travel&Tourism Competitiveness 2007»



Le village pittoresque d'Esch-sur-Sûre est une des destinations attirant chaque année de nombreux touristes

© ONT

Le World Economic Forum (WEF) vient de publier la première édition du rapport «Travel&Tourism Competitiveness». Selon ce rapport, le Luxembourg se classe au 9^e rang mondial des économies les plus compétitives dans le secteur spécifique du tourisme et des voyages.

La Suisse occupe la 1^{ère} place du classement, suivie par l'Autriche (2^e), l'Allemagne (3^e), l'Islande (4^e), les États-Unis

(5^e), Hong Kong (6^e), le Canada (7^e) et Singapour (8^e).

L'objectif de ce nouveau rapport est de mesurer les facteurs de compétitivité du secteur des voyages et du tourisme dans 124 pays, ainsi que l'efficacité des politiques permettant de maintenir et d'accroître l'attractivité de ce secteur au niveau international. Pour cela, le WEF analyse différents indicateurs, notamment l'efficacité du cadre réglementaire (en matière

de préservation de l'environnement, de santé et d'hygiène, etc.), les infrastructures et l'environnement des affaires (infrastructures aéroportuaires, infrastructures de transport terrestre, infrastructures touristiques, compétitivité prix, etc.) et les ressources disponibles (ressources naturelles, ressources culturelles, etc.).

Le classement Travel&Tourism 2007 du WEF repose tant sur des indicateurs statistiques que sur l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprise (*Executive Opinion Survey*). Au Luxembourg, cette enquête auprès des entreprises est coordonnée par la Chambre de Commerce.

En termes d'image de marque, ainsi que pour illustrer la compétitivité du site luxembourgeois, il est important pour le Grand-Duché de figurer dans ce rapport publié pour la première fois le 1^{er} mars 2007. De telles études internationales permettent de promouvoir le Luxembourg en tant que site d'implantation, centre international d'affaires, et destination touristique et culturelle privilégiée.

Le rapport du WEF permet également de mettre en exergue les facteurs structurels à améliorer afin de préserver la compétitivité et l'attractivité du Grand-Duché, tout en faisant figurer le Grand-Duché parmi les destinations de premier ordre à l'échelle mondiale («put Luxembourg on the map»). ■

Pour plus d'informations concernant le rapport «Travel&Tourism Competitiveness 2007» du World Economic Forum, veuillez contacter le Département Economique de la Chambre de Commerce
Tél.: 42 39 39-350 • E-mail: eco@cc.lu
ou consulter le site www.weforum.org.

La fracture numérique entre hommes et femmes reste significative

A l'occasion du «Internet security day» qui s'est tenu le 26 mars 2007 à la Chambre de Commerce, le STATEC a présenté les chiffres les plus récents concernant l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les particuliers et les entreprises.

En matière de sécurité informatique près d'un quart des entreprises se plaignent de problèmes de sécurité en dépit du fait que la quasi-totalité d'entre elles aient installé des vérificateurs de virus et des logiciels de protection (97 %). Quelque huit entreprises sur dix ont installé des pare-feu.

Du côté des ménages 93 % ont installé des programmes anti-virus, mais seulement deux tiers ont installé ou actualisé un pare-feu en 2006.

■ 120.000 personnes ont commandé des produits ou services via Internet en 2006

En 2006 la quasi-totalité des ménages disposaient d'un récepteur TV (99 %). Quelque 78 % des ménages étaient rattachés au câble tandis que plus de 25 % captaient les émissions TV via satellite.

Près de 8 ménages sur 10 (77 %) disposaient d'un ordinateur personnel ou portable, soit 121.000 ménages comptant au moins un membre âgé de 16 à 74 ans. Ceci place le Luxembourg en quatrième position de l'UE. 36 % des ménages se distraient moyennant une console de jeux.

Le téléphone portable est présent dans 94 % des ménages. 38 % des portables permettent l'accès à Internet.

Le taux de pénétration d'Internet des ménages se situait au deuxième trimestre 2006 à 70 %, ce qui place le Luxembourg au quatrième rang de l'UE. En chiffres absolus cela représente 110.000 ménages comptant au moins un membre âgé de 16 à 74 ans. A contrario 46.000 ménages ne disposaient pas d'une connexion Internet en 2006.

Tous les ménages se connectent via l'ordinateur personnel. 43 % le font via un ordinateur portable. Un quart des internautes est relié à la toile par son téléphone portable.

Quelque 63 % des ménages disposaient début 2006 de la large bande, ce qui représente une progression de 9 points par rapport à 2005.

Quelque 120.000 personnes, soit plus d'un particulier âgé de 16 à 74 ans sur trois (35 %), ont commandé des produits ou services via la toile au premier trimestre 2006. Ceci place le Luxembourg en cinquième position de l'UE derrière la Suède (39 %), l'Allemagne (38 %), le Royaume-Uni (38 %) et les Pays-Bas (36 %). Au cours de l'année précédant l'enquête c.-à-d. d'avril 2005 à avril 2006 quelque 150.000 personnes âgées de 16 à 74 ans ont commandé des produits (soit 44 %).

Pour ce qui est des compétences informatiques on observe que la proportion de femmes maîtrisant les compétences de base de l'ordinateur telles que copier ou déplacer un fichier ou dossier, utiliser les outils 'copier', 'couper' et 'coller', ou encore utiliser les formules arithmétiques de base dans un tableur est quasiment égale à celle des hommes, mais à mesure que le degré de complexité augmente cette quasi-parité se mue en avantage pour les hommes. Ainsi 31 % des hommes déclarent savoir écrire un logiciel en utilisant un langage de programmation, contre seulement 16 % de femmes. Ce clivage s'accroît par niveau d'éducation où 45 % des hommes de 16 à 74 ans ayant reçu une éducation scolaire formelle élevée savent écrire un logiciel contre 18 % des femmes de 16 à 74 ans ayant reçu une éducation scolaire formelle élevée.

Pour les applications nécessitant des connaissances structurelles on observe également une gradation des différences entre hommes et femmes en fonction de la complexité de ces applications. Si pour l'utilisation d'un moteur



de recherche ou l'envoi de fichiers attachés à des courriels il y a pratiquement équivalence entre les sexes, il n'en va pas de même pour ce qui est de passer des appels via Internet, 29 % des hommes contre 18 % des femmes, ou de l'utilisation d'une application «peer to peer» où la proportion des hommes est la double des femmes, 31 % contre 16 %, et cette différence s'accroît encore lorsqu'il s'agit de créer un site web. Seulement 11 % des femmes s'aventurent dans ce domaine contre près de 26 % des hommes.

■ Une entreprise sur dix seulement a effectué des ventes en ligne

Début 2006 la quasi-totalité des entreprises luxembourgeoises informatisées et occupant 10 salariés et plus étaient connectées à Internet (95 %), mais seulement 65 % d'entre elles disposaient d'un site web. La connexion par bande large s'est généralisée de sorte que 81 % des entreprises l'ont adoptée. Avec ce taux les entreprises luxembourgeoises se situent légèrement au dessus de la moyenne européenne (80 %), mais der-

rière les pays les plus performants en la matière comme p.ex. l'Espagne (94 %), la France (92 %), la Belgique (89 %) ou encore les Pays-Bas (84 %).

Un peu moins d'un tiers des entreprises occupant dix personnes et plus ont effectué des achats en ligne en 2005 (30 %) et une entreprise sur 10 a reçu des commandes en ligne (11 %). Ce dernier taux est inférieur à la moyenne européenne (15 %) et le Luxembourg reste en retrait par rapport à ses principaux partenaires économiques.

Au niveau sectoriel ce sont les hôtels et les autres moyens d'hébergement à courte durée qui vendent le plus en ligne. Près d'une entreprise sur deux (47 %) a déclaré avoir reçu des commandes en ligne (au moins 1 % des ventes totales),

durant l'année précédant l'enquête c.-à-d. en 2005. Avec ce score légèrement au-dessus de la moyenne UE (44 %) le Luxembourg se classe au niveau européen en 11^e position, les leaders étant les Pays-Bas (73 %), l'Irlande (67 %) et l'Autriche (60 %).

Les informations détaillées issues de l'enquête communautaire sur les TIC en 2006 sont publiées dans le Bulletin du STATEC Nr 1-2007 disponible sur le site <http://www.statistiques.public.lu>. L'enquête précitée a été effectuée par le STATEC sous l'égide d'EUROSTAT en collaboration avec TNS ILRES pour la partie ménages et avec le CEPS/INSTEAD pour la partie entreprises.

Le Bulletin fait le point sur l'utilisation des TIC par les entreprises, mais

il met surtout l'accent sur les ménages et leurs compétences informatiques. Le lecteur y trouve, hormis les paramètres classiques de la connectivité, un aperçu des compétences instrumentales et structurelles des internautes luxembourgeois comme p. ex. les ventilations par sexe, niveau d'éducation et catégorie socio-économique de l'utilisation d'internet, des types d'opérations pratiquées, des activités des particuliers en relation avec un ordinateur, des problèmes rencontrés par les particuliers lors d'une commande passée par internet, des raisons des particuliers pour ne pas faire d'achat sur internet, de l'utilisation d'internet pour les relations avec les autorités publiques, du mode d'obtention des connaissances informatiques etc. ■

Une version électronique du Bulletin N° 1-2007 est disponible gratuitement sur Internet à l'adresse www.statistiques.public.lu.

La version imprimée sera disponible fin avril au STATEC

B.P. 304 • L-2013 Luxembourg • Tél.: 478-4377 • Fax 46 42 89 • E-mail: info@statec.etat.lu, au prix de 3.70 EUR.

Economie et Statistiques N° 18

Le commerce transfrontalier du Luxembourg dans la Grande Région

Le STATEC vient de publier dans la série «Economie et statistiques» une première étude évaluant aussi bien les échanges de marchandises entre entreprises (B to B) du Luxembourg et de la Grande Région, que les dépenses transfrontalières des particuliers (B to C).

Au niveau des échanges entre entreprises, le Luxembourg a importé 2,3 fois plus de la Grande Région qu'elle n'y a exporté. Dans le cadre des relations commerciales entre entreprises il en résulte donc un net déséquilibre en faveur de la Grande Région. Celui-ci s'explique en partie par le fait que le Luxembourg importe beaucoup de produits d'autres parties du monde via des représentants généraux établis dans les

pays limitrophes, voire dans les régions limitrophes.

Par contre, pour les dépenses transfrontalières des particuliers, une situation inverse semble se dégager. Les dépenses des résidents à l'étranger (qui sont évaluées sur base de l'enquête des budgets des ménages) sont chiffrées à quelque 900 millions d'euros en 2006, alors que les dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg (extrapolées sur base d'une enquête spécifique de 2003) atteignent 1 milliard d'euros en 2006, dont quelque deux tiers se rapportent à des produits autres que ceux soumis à accises.

En l'absence d'enquêtes, le montant des achats des «autres» habitants de la Grande Région au Luxembourg est estimé sur base de plusieurs scénarios.

ii. Selon un scénario à hypothèses relativement faibles, ce montant est proche des dépenses à l'étranger des résidents du Luxembourg. En incluant les dépenses des salariés frontaliers, les dépenses des habitants des régions limitrophes au Luxembourg dépassent ainsi largement le montant total des achats à l'étranger des résidents du Luxembourg.

Le déplacement quotidien des salariés frontaliers de la Grande Région et la disposition des autres habitants à une plus grande mobilité sont à la fois un défi et une opportunité pour le commerce de la Grande Région et du Luxembourg, avec un enjeu de respectivement un milliard d'euros (pour les régions limitrophes) et de plus 1,5 milliard d'euros (pour le Luxembourg). ■

La publication (Economie et Statistiques 18-2007) est disponible au STATEC • B. P. 304 • L-2013 Luxembourg
Tél.: 478-4219 • Fax 46 42 89 • E-mail: info@statec.etat.lu
et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu

Production industrielle: + 2,1 % en 2006

Le STATEC vient de publier les résultats des enquêtes mensuelles de l'activité dans l'industrie et la construction pour le quatrième trimestre de 2006.

Au dernier trimestre 2006 et comparé au trimestre précédent, la production industrielle luxembourgeoise (corrigée des variations saisonnières) a augmenté de 1,6 %. Cette hausse est surtout due à la croissance continue de l'activité sidérurgique qui a encore atteint 3,7 % au cours de la même période. Dans les autres branches industrielles, la croissance de la production s'élevait à 1,4 %.

En termes de variation annuelle, l'indice de la production industrielle, corrigé de l'inégalité du nombre de jours ouvrables, a augmenté de 2,1 % en 2006 par rapport à 2005. C'est la sidérurgie luxembourgeoise qui a servi de locomotive au secteur industriel: avec + 21,1 %, la hausse de son activité dépassait largement celles de toutes les autres branches. Ainsi, le secteur industriel hors industrie a stagné (- 0,1 %).

Parmi les branches qui ont pu accroître de manière significative leur activité en 2006, notons celle du verre et des céramiques (+ 9,6 malgré des effets de restructuration notables), la première transformation de l'acier, les métaux fer-

reux et fonderies (+ 6,4 %), la transformation de matières plastiques (+ 6,0 %) ou encore le travail des métaux (+ 5,7 %).

Le caractère hétérogène de l'industrie luxembourgeoise ressort des résultats calculés pour d'autres branches. Ainsi par exemple, l'industrie extractive a vu son activité baisser de 19,4 %. Ont également connu un fort recul de la production, les branches des boissons et tabacs (- 13,0 %), la chimie (- 9,9 %), le papier, carton, l'édition et l'imprimerie (- 9,3 %) ou encore le travail du bois et les articles en bois (- 5,7 %).

Selon les résultats des enquêtes de l'activité, l'année 2006 a été une bonne année pour la construction luxembourgeoise. Au quatrième trimestre 2006 et par rapport au trimestre précédent, la production corrigée des variations saisonnières dans la construction a augmenté de 2,7 %.

C'est surtout l'activité dans le génie civil (+ 4,7 %) qui est à la base de ce bon résultat. Comparée à 2005, l'activité des unités résidentes du secteur de la construction a augmenté de 2,4 %. Les deux sous-secteurs affichaient une activité en hausse: avec + 2,9 %, c'était encore l'activité dans le génie civil qui de par son amplitude dépassait la croissance productrice du bâtiment (+ 2,3 %).



L'indice du coût salarial par unité produite de l'industrie luxembourgeoise (obtenu en divisant l'indice du coût salarial par l'indice de la production industrielle) est quasiment resté stable en 2006 par rapport à 2005 (- 0,1 %). Dans le secteur de la construction, cet indicateur a augmenté de 1,5 % en 2006: ceci signifie que les coûts salariaux (+ 3,8 %) ont augmenté plus vite que la production en volume. ■

La publication «Indicateurs rapides – Série B» est disponible au STATEC
B. P. 304 • L-2013 Luxembourg
Tél.: 478-4219 • Fax 46 42 89 • E-mail: info@statec.etat.lu
et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse www.statistiques.public.lu

concept

INTERIOR DESIGN

**Office
Full
Service**

Planification
et vente
de meubles
de bureau



www.concept.lu

Tel. 26 95 74 44

Journée internationale de la femme

La participation des femmes au marché du travail

A l'occasion de la journée internationale de la femme, le STATEC publie quelques chiffres clés tirés de l'enquête communautaire sur les forces de travail 2005, s'étendant sur toute l'année et menée auprès de quelque 8.500 ménages résidents.

Un rapport détaillé sur la situation des femmes en matière d'emploi et de salaires au Luxembourg sera présenté à l'occasion d'une conférence organisée par le Ministère de l'Égalité des chances dans le cadre de l'année européenne 2007 de l'Égalité des chances pour tous fin avril.

■ Les femmes dans la population totale

Au 1^{er} janvier 2006, le pourcentage de femmes dans la population totale atteint 50,6 % soit 232.690 femmes pour 226.810 hommes.

Alors qu'au sein de la population en âge de travailler (15 à 64 ans), on trouve près de 49,5 % de femmes, leur part dans la population inactive s'élève à 63,8 %. A noter encore qu'un peu plus de 70 % des ménages monoparentaux ont une femme comme cheffe de famille.

■ L'activité féminine

Les femmes représentent 42,5 % de la population active âgée entre 15 et 64 ans. Si le taux d'activité global des 15 à 64 ans s'élève à 66,6 %, il n'est que de 57 % chez les femmes, celui des hommes dépassant les 76 %.

Le taux d'emploi global, quant à lui, atteint 63,6 % en 2005, 53,7 % chez les femmes et 73,3 % chez les hommes. Le tableau ci-dessous fait également apparaître qu'indépendamment du sexe, le taux d'emploi des étrangers dépasse largement celui des autochtones.

Taux d'emploi 15-64 ans (en %)

Spécification	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Population totale	62,7	63,1	63,9	62,2	62,5	63,6
Nationaux	61,6	59,2	60,9	59,1	60,1	60,9
Etrangers	64,4	68,8	68,3	66,7	65,8	67,2
Hommes	75,0	75,0	75,7	73,3	72,8	73,3
Femmes	50,1	50,9	51,8	51,0	51,9	53,7
Nationaux – hommes	75,0	71,3	73,1	70,3	70,5	70,5
Etrangers – hommes	75,1	80,4	79,6	77,5	76,1	77,2
Nationaux – femmes	46,7	47,1	48,3	47,6	49,4	51,1
Etrangers – femmes	54,6	56,6	57,1	55,8	55,3	57,2

Avec un taux d'emploi féminin de 53,6 % en 2005, le Luxembourg se situe en dessous de la moyenne de l'UE 25 (56,3 %). Il occupe le 18^e rang quasi ex æquo avec la Belgique et ne dépassant que l'Espagne, la Hongrie, la Slovaquie, la Pologne, la Grèce, l'Italie et Malte.

La population salariée se décompose en 42,3 % de femmes et 57,7 % d'hommes. La seule population active féminine reste majoritairement salariée avec 93 %. Les statuts d'indépendantes, d'employeurs et d'aides familiales res-

tent minoritaires atteignant respectivement 4,8 %, 1,6 % et 0,6 %.

La quasi-totalité (92,5 %) des postes à temps partiel est occupée par des femmes et la raison principalement invoquée reste la garde d'enfant(s) ou d'adulte(s) dépendant(s). Elles étaient 61 % à travailler à temps plein en 2005, taux diminuant rapidement à partir de l'âge de 30 ans pour quasiment égaler le taux d'emploi à temps partiel entre 35-39 ans.

Les femmes restent, sans surprise, surreprésentées dans le secteur de l'édu-

cation (63,5 %) et de la santé et action sociale (73,3 %).

Les secteurs de l'Horeca, celui de l'immobilier, location et services aux entreprises et du Commerce affichent la répartition la plus égalitaire avec près de 48 % de femmes.

Le taux de chômage féminin au sens du BIT était de 5,8 % en 2005 alors que le taux de chômage masculin est de 3,5 %.

Il était de 4,2 % chez les autochtones et de 7,7 % chez les étrangers. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité Statistiques du marché du travail, Contacts:
Armande FRISING / Liliane REICHMANN • Tél: 478-4395 / 478-4264 • Fax: 26 19 06 41
E-mail: armande.frising@statec.etat.lu,
E-mail: liliane.reichmann@statec.etat.lu

Approbation du Programme Statistique Luxembourgeois 2007

Après une année de consolidation en 2006, marquée par la grande révision des comptes nationaux annuels et l'optimisation des comptes trimestriels, le STATEC a annoncé de nouvelles avancées dans son programme 2007, qu'il a présenté aux membres du Conseil Supérieur de la Statistique le 20 mars 2007.

■ Lancement des comptes financiers de la Nation

Suite à de longues négociations avec la BCL en vue d'un partage rationnel des tâches à accomplir, le Gouvernement a finalement confié récemment la confection des «comptes financiers» au STATEC, suivant l'exemple d'autres Etats membres de la zone euro. Attendue avec impatience par les organisations internationales, en raison de l'importance de la Place financière luxembourgeoise, la production des comptes financiers va être lancée au cours du premier semestre 2007. Les comptes financiers seront publiés officiellement, comme convenu, en 2010.

Le STATEC fait l'objet de deux examens: la «visite de dialogue» d'Eurostat ayant pour objet la vérification des statistiques budgétaires dans le cadre de la «procédure de déficit excessif»; l'audit de la Cours des Comptes européenne concernant le calcul du RNB qui sert d'assiette à la contribution du Grand-Duché au budget communautaire.

Au niveau de la production statistique, il faut relever quelques éléments phare: la publication des résultats de (a) l'enquête sur les «budgets de ménages», qui sera présentée au CES en fin d'année et qui facilitera la repondération de l'indice des prix à la consommation, (b) l'enquête CVTS sur la formation continue dans les entreprises, (c) l'enquête sur les dépenses des frontaliers.

Au niveau de la modélisation, il faut relever que le STATEC continue à élargir sa panoplie d'outils de simulation

et de prévision. Le projet pilote «LUX-MOD», vise à construire un modèle «d'équilibre général calculable», avec l'aide de l'ULB et permettant une simulation plus fine de différents scénarios de politique économique, sociale et environnementale.

■ Réduction de la charge statistique

La requête du Gouvernement, relayée par le Conseil et la Commission européenne, de réduire la charge administrative excessive sur les entreprises et les ménages a amené le STATEC à prendre des initiatives ponctuelles par le passé (INTRASTAT) et à proposer de nouvelles mesures d'allègement.

Selon le Directeur du STATEC, qui a présidé le Conseil Supérieur de la Statistique, cet exercice de réduction de la charge ne sera efficace et durable que dans la mesure où une nouvelle loi cadre du STATEC, actuellement en préparation, permettra à ce dernier de recouvrer pleinement sa fonction originelle de coordinateur central des besoins et des ressources statistiques officielles.

De plus, les statistiques administratives devront être développées et accessibles au STATEC de manière à réduire la nécessité de recourir à des enquêtes spécifiques grevant les déclarants, surtout les entreprises. La Centrale des Bilans, dont le STATEC a la charge, devra jouer un rôle essentiel dans cette perspective. Les délais dans la mise en place de la Centrale des Bilans dépendent notamment de l'adoption d'un Plan comptable minimal normalisé, toujours en souffrance.

■ Expliquer les chiffres et leur portée

Le STATEC s'est proposé de renforcer son plan de communication, qui s'appuie largement sur le «Portail statistique» (www.statistiques.lu), géré par le STATEC et grâce auquel toutes les

statistiques produites au Luxembourg sont diffusées. Le site officiel de présentation du STATEC (www.statec.lu) vient compléter le Portail statistique. Ce plan comprend aussi des événements tels des conférences, séminaires, colloques co-organisés avec d'autres partenaires institutionnels comme l'Observatoire de la Compétitivité. Ce dernier soutient un programme de recherche réalisé avec le CRP-Henri Tudor en collaboration avec le STATEC. La 2^e édition de la *Journée de la Presse* du STATEC a offert l'occasion aux journalistes de se familiariser avec les méthodes statistiques et l'interprétation des résultats. La liste des publications a été diversifiée et augmentée. La série «Economie et statistiques» ainsi que le «Conjoncture Flash» connaissent un grand succès. L'ouvrage de synthèse «Kaléidoscope», distribué en librairie, a atteint sa cible.

■ Rôle du Conseil Supérieur de la Statistique

La base légale du Conseil Supérieur de la Statistique: le règlement grand-ducal du 29 mars 1974 créant le «Conseil supérieur de la Statistique» impose au STATEC de soumettre un «programme de travail» comprenant les tâches à réaliser. Etablir un programme des travaux futurs, le notifier aux autorités et le rendre public est une exigence qui fait également partie du nouveau «Code de bonne pratique de la statistique européenne». Cette pratique fait écho au programme statistique annuel et quinquennal mis au point par la Commission européenne et approuvé par le Conseil.

Le bilan statistique de l'année écoulée et le programme statistique sont élaborés dans la séance spéciale du planning mensuel, qui regroupe tous les responsables du STATEC (chefs d'unité et chefs de division). Chaque unité procède au bilan des avancées ou des obstacles, détaille les retards accumulés

et puis fixe des objectifs stratégiques qu'elle s'engage à réaliser.

L'avis du Conseil Supérieur de la statistique, tout comme le Bilan et le Pro-

gramme statistique 2007 sont transmis au Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, qui a la tutelle du STATEC. Le programme est publié

sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.statec.public.lu/fr/statec/rapports/index.html>.

Evolution des faillites en 2006

Moins de 7 % de faillites – Succession problématique dans l'ensemble des entreprises les plus âgées

Pour l'année 2006, l'évolution des faillites est marquée par de bons résultats dans la conjoncture économique du Luxembourg.

Le nombre des faillites est en baisse de 7,04 % avec 634 faillites par rapport à 2005 (682 faillites). Comme en 2005, la plupart de ces entreprises font partie du secteur de prestations de services avec

un taux de 68 % (53 % en 2005). Ce taux est plutôt positif vu qu'il démontre que le Luxembourg prend sérieusement l'option d'augmenter le nombre des sociétés de prestations de services.

Dans le secteur de la construction le taux est en baisse de 8 à 6 % pour 2006, la moyenne européenne étant de 18,6 %!

Il va de même pour le secteur du commerce qui s'est stabilisé avec 146 sociétés par rapport à 260 sociétés en 2005 (ce qui correspond à une baisse de 43,85 %).

Au Luxembourg, les formes juridiques les plus représentées sont les SA ou SARL.

Le voile qui pèse sur le Grand Duché est dû aux nombres des sociétés en faillites établies depuis plus de 6 ans qui a augmenté de 44 à 51 %. Cette évolution démontre que pour les sociétés la succession n'est pas si évidente.

Même si le Luxembourg se trouve, avec 239 faillites sur 10.000 entreprises, dans le peloton de tête européen, ce n'est pas encore si inquiétant. Les fluctuations du marché concernent principalement les petites entreprises et les entreprises inactives, ce qui a peu d'influence sur le chômage national (moins de 3 emplois perdus par faillite), la moyenne européenne étant de 11,2 emplois perdu par sociétés en faillite.

Faillites 2005-2006 – RC Luxembourg et Diekirch

Secteur	Faillites 2005	Faillites 2006	Evolution en %
Production	8	16	100,00
Construction	54	39	-27,78
Service	360	433	20,28
Commerce	260	146	-43,85
Total:	682	634	-7,04

Forme juridique	Faillites 2005	Faillites 2006	Evolution en %
S.A.	331	290	-12,39
S.à r.l.	337	323	-4,15
Unipersonnelle	14	19	35,71
S.e.n.c.	0	2	200,00
Total:	682	634	-7,04

Pour toute question ou analyse supplémentaire, veuillez vous adresser à Monsieur Herbert EBERHARD (Administrateur Délégué), Creditreform Luxembourg S.A.
Tél.: 26 34 60 • Fax: 26 34 60-50 • E-mail: info@luxembourg.creditreform.lu

Nouveau!

Accès à distance à votre comptabilité via une connexion sécurisée.

BClux, le partenaire privilégié des PME

9, route des Trois Cantons - L-8399 Windhof - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98
E-mail: info@bclux.lu - Site web: <http://www.bclux.lu>

Comptabilité - Fiscalité - Salaires - Secrétariat

BClux
BUREAU COMPTABLE CREDITREFORM S.A.



prix de base hors TVA.

Faites le calcul avec le Vito.



Vous serez gagnant. Et plus rapidement que vous ne le pensez.

► Le Vito sait convaincre pour tout ce qui compte le plus aujourd'hui. Vous allez vite apprécier son prix attractif à **partir de 15.895€**, mais également sa consommation économique de carburant, ses moteurs performants et ses faibles coûts de réparations et d'entretiens. Vous profiterez au quotidien de son vaste équipement de sécurité.

Sa robustesse et sa fiabilité payeront plus tard lors de la revente. Choisissez parmi sa large gamme qui compte un nombre impressionnant de variantes et de combinaisons associée à un concept d'habitacle innovant et sur mesure. Enfin avec tout cela, faites votre compte et rendez-vous chez votre partenaire Mercedes-Benz ou sur www.mercedes-benz.lu



Mercedes-Benz

www.mercedes-benz.lu

Garage Jean Wagner S.A.
17, rue de l'Industrie L-9250 Diekirch
Tél.: 80 23 23 -1

Mercedes-Benz Leudelange S.A.
3, rue Nicolas Brosius L-3372 Leudelange
Tél.: 26 37 26 -1

Modernisation du Registre de commerce et des sociétés: Instrument moderne et facteur de compétitivité

Avec la récente mise en place d'une plate-forme Internet, le Registre de commerce et des sociétés (RCS) s'est doté d'un instrument efficace et transparent qui facilitera la vie aux entreprises et qui constitue un élément de compétitivité pour l'économie nationale dans son ensemble. Dans une première phase, l'accès électronique au RCS permet, entre autres, la consultation de documents déposés après le 1^{er} janvier 2006 et la demande d'obtention de documents déposés depuis le 1^{er} janvier 1997. Dans une deuxième phase, prévue pour 2008, l'utilisateur aura la possibilité d'effectuer ses formalités de dépôt par voie électronique. Merkur s'est entretenu avec le ministre de la Justice, M. Luc Frieden.



Monsieur Luc Frieden, ministre de la Justice
Source: «Lëtzebuurger Journal» (F. Aussems)

Merkur: Depuis le 1^{er} mars, le Registre de commerce dispose d'une plate-forme Internet. Quels sont les services qu'on propose aux entreprises?

Luc Frieden: Pour moi, la modernisation du Registre de commerce s'inscrit dans une politique plus large qui vise à mettre à disposition de l'économie des structures publiques à la fois efficaces et réactives. En ce qui concerne la modernisation du Registre de commerce nous avons opté pour la forme

juridique d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), donc pour un partenariat avec le secteur privé, représenté ici par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Je dois dire que cette expérience était très concluante. Dans une première phase on s'est doté de la base légale nécessaire pour réformer le registre, ensuite on a procédé à l'informatisation des documents pour finalement pouvoir aujourd'hui mettre à disposition des entreprises un service via Internet. Pour l'instant le site permet de consulter directement les documents déposés après le 1^{er} janvier 2006, voire de commander les documents déposés depuis le 1^{er} janvier 1997. A partir de 2008, les entreprises auront aussi la possibilité de faire le dépôt de leurs documents via le site, ce qui évitera bon nombre de déplacements.

Merkur: Quels sont les avantages concrets pour les entreprises?

Luc Frieden: Dans le monde économique il est capital d'avoir rapidement accès à des informations fiables sur les entreprises de la place. Jusqu'à présent cela était un exercice assez fastidieux, qui exigeait des déplacements et des délais d'attente. Depuis le 1^{er} mars l'on peut, via le site, recueillir des renseignements

sur les 107.000 entreprises ou personnes morales domiciliées au Luxembourg. Si on entre en relations commerciales ou envisage des transactions avec un partenaire, il est très utile de connaître l'identité des personnes qui peuvent valablement engager la société, le montant du capital social ou encore la forme juridique. Toutes ces informations sont maintenant disponibles par un simple clic, ce qui constitue un énorme avantage par rapport à la situation antérieure. Pour moi, la modernisation du registre constitue un réel facteur de compétitivité pour notre économie.

Merkur: En pensant aux investisseurs étrangers, est-ce que vous vous attendez à des retombées positives en termes d'image?

Luc Frieden: Pour être attractif pour les investisseurs internationaux, il faut qu'une économie dispose d'un cadre législatif adapté mais aussi d'une administration et de structures performantes, rapides et qui sont à l'écoute des besoins des entreprises. La modernisation du Registre de commerce est certainement une initiative qui augmente l'attrait de la place et montre que le Luxembourg dispose d'une administration qui, en matière économique, peut réagir très rapidement.

Merkur: Pensez-vous qu'avec l'informatisation de l'information, la version imprimée du Mémorial C deviendra superflue?

Luc Frieden: Si on dispose d'un service informatisé via Internet, je suis d'avis que pour des raisons de stockage et aussi dans l'intérêt de l'écologie, une version imprimée du Mémorial C, qui représente des tonnes et des tonnes de papier, devra être remplacée à moyen terme par le support informatique.

Merkur: Depuis 2004 le Registre de commerce fonctionne en tant que GIE en partenariat avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Quel est l'avantage de cette formule?

Luc Frieden: On a choisi la formule du GIE parce que c'est une structure légère qui ne demande pas de formalisme très poussé. Comme cela on a pu rassembler des intervenants publics et privés autour d'un projet très impor-

tant pour l'économie luxembourgeoise. Cette formule a l'avantage de la rapidité et je ne serais pas surpris si cette expérience réussie d'un partenariat public-privé mènera à d'autres initiatives de ce genre.

Merkur: Monsieur le ministre, merci de nous avoir accordé cet entretien. ■

Conseil de gouvernement

Directive «services» et simplification administrative

Le Conseil de gouvernement vient de finaliser le dispositif en vue de l'organisation de la transposition de la directive sur les services et a entendu un rapport de Monsieur le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement concernant l'action de simplification administrative en faveur des entreprises menée depuis 2004.

■ Directive «services»

Le Conseil a finalisé le dispositif en vue de l'organisation de la transposition de la directive sur les services.

La directive «services» revient essentiellement à consolider la jurisprudence constante de la Cour de justice des Communautés européennes en matière de règles du marché intérieur. Elle la complète par des éléments de coopération administrative, des facilités pour les entreprises qui souhaitent s'établir ou prester librement des services dans l'espace communautaire, à l'exemple de guichets uniques, ainsi que des garanties pour les destinataires et les consommateurs de services en ce qui concerne la qualité des services et les informations précontractuelles aux consommateurs.

La transposition en droit national de la directive pourra s'appuyer sur les travaux déjà en cours visant à établir un guichet unique virtuel pour les entreprises.

Le gouvernement souhaite saisir les opportunités qui peuvent naître de ce projet d'intégration économique,

notamment pour les prestataires de services nationaux. Les services représentent plus de 80 pour cent de l'économie luxembourgeoise et l'achèvement du marché intérieur dans ce domaine a donc une importance primordiale pour le Luxembourg.

La coordination des travaux de transposition sera assurée conjointement par le ministère d'Etat et le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur qui associeront étroitement le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ainsi que les ministères et administrations qui interviennent dans les procédures d'autorisation d'établissement et de libre prestation de services. Les travaux de transposition de la directive seront effectués en étroite concertation avec les milieux professionnels concernés.

■ Simplification administrative en faveur des entreprises

Le Conseil a entendu un rapport de Monsieur le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement concernant l'action de simplification administrative en faveur des entreprises menée depuis 2004. Dans ce contexte, le ministre a soumis un plan d'action pour la simplification administrative au Conseil, document qui, tout en dressant le bilan des actions entreprises, comporte des propositions concrètes

en vue de la poursuite de l'action. Ainsi, le document:

- précise les préalables à la simplification administrative au Luxembourg: identifiant unique, législation moderne en matière de protection des données, certification et identification électronique, échange et partage des données entre administrations, etc.;
- précise les principes généraux qui devront être suivis pour garantir le succès de l'action de simplification administrative: examen de la possibilité d'accorder des exemptions au niveau des procédures et des formalités à remplir suivant la taille et le secteur d'activité de l'entreprise, soutien à la codification et à la refonte du droit, principes selon lesquels la transposition des directives européennes doit se faire, analyse d'opportunité portant sur les régimes d'autorisation et de déclaration existants;
- détaille les instruments nécessaires à la conduite de l'action de simplification administrative avec notamment une procédure d'analyse des flux, le recours systématique aux fiches d'évaluation d'impact, l'évaluation et la quantification des charges administratives imposées aux entreprises dans le contexte de projets d'envergure, etc.;
- prévoit la mise en place d'un certain nombre de groupes de tra-

vail appelés à soumettre, dans des domaines jugés prioritaires, des propositions concrètes pour résoudre les problèmes diagnostiqués

par les représentants des entreprises qui sont directement associées à l'action de simplification administrative.

Le Conseil reviendra à ce dossier important lors de ses prochaines séances.

(Communiqué par le ministère d'Etat/SIP) ■

www.legitax.lu

Nouveau site de documentation fiscale luxembourgeoise en ligne



Legitech vient d'annoncer le lancement du premier site Internet de documentation fiscale luxembourgeoise: www.legitax.lu. Legitax est un produit élaboré et créé par Legitech, en partenariat avec l'étude Loyens Winandy et la société PricewaterhouseCoopers Luxembourg. Il donne accès à la législation consolidée, à la jurisprudence y relative (textes in extenso), aux

circulaires administratives et à des commentaires et notes rédigés par des professionnels renommés. Inutile de préciser que ces informations sont reliées entre elles de manière conviviale et interactive. Elles sont mises à jour continuellement. L'offre de lancement de Legitax contient la législation relative à l'impôt sur le revenu, aux conventions fiscales bilatérales et à la procédure contentieuse administrative (y inclus les lois d'origine allemande comme la loi générale des impôts).

La jurisprudence offerte couvre toutes les juridictions administratives sur une période allant de 1946 à nos jours. Enfin plus de 100 circulaires administratives et les articles et annotations de nos partenaires apportent un éclairage doctrinal. En constante évolution, la couverture du produit s'étendra à la

TVA courant 2007 et simultanément à l'impôt commercial communal, aux droits d'accises, aux droits d'enregistrement ...

Ce service payant est destiné aux professionnels soucieux d'informations fiables et désirant conseiller leurs clients plus rapidement. Il peut s'agir également d'une première étape pour tout non professionnel qui souhaite se documenter et évaluer dans quelle mesure il a besoin d'un professionnel pour l'assister. Legitax représente un changement important dans le monde de l'édition juridique et fiscale au Luxembourg en offrant à ses utilisateurs un accès rapide, 24h/24 et 7j/7, aux informations dont ils ont besoin: une simple connexion Internet suffit. Legitech est une société commune de l'Imprimerie Centrale et de Victor Buck. ■

Nouvelle parution:

La première mise à jour du Code du travail annoté

La première mise à jour, février 2007, du Code du travail annoté, compilé par Marc Feyereisen, vient de paraître.

Cette nouvelle mise à jour comporte 132 pages et opère une adaptation des textes légaux au 28 février 2007 en y incluant notamment les nouvelles dispositions intégrées par le règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 procédant à la consolidation du Code du travail ainsi que les dispositions dites «Tri-partites».

Afin de faciliter la recherche, l'ouvrage de référence «Code du travail annoté» comporte un index alphabétique à la fin, une table des matières au début, des lettres italiques à taille réduite pour les jurisprudences publiées (Pasicrisie, Lois spéciales), des lettres non-italiques à taille réduite pour les jurisprudences non publiées.

La nouvelle mise à jour est disponible dans toutes les librairies au prix de 25,80 EUR. Elle est envoyée automatiquement à tous ceux qui ont préalablement formulé une demande d'abonnement. Tous les autres peuvent s'adresser, soit à leur libraire, soit directement à l'éditeur: Editions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg, www.promoculture.lu.

Administration des contributions directes: Cessation des paiements en numéraire

Il est porté à la connaissance du public qu'à partir du lundi, 2 avril 2007 les bureaux de recette de l'Administration des contributions directes n'acceptent plus les paiements en numéraire. Le paiement des impôts se fera dorénavant exclusivement par virement bancaire ou postal. ■

www.codex-online.com

Site juridique à caractère communautaire

Les différentes fonctionnalités et services du site sont proposés en six langues. Une newsletter permet aux abonnés d'être continuellement informés des actualités qui concernent le ou les secteurs juridiques qui les intéressent.

C'est l'abonné qui définit lui-même les paramètres de l'alerte, c'est-à-dire son contenu, en choisissant un ou plusieurs domaines du droit, la langue dans laquelle il souhaite recevoir les informations, ainsi que le pays qui retient son attention.

Pour profiter de cet outil, il faut souscrire en ligne un abonnement annuel de 126.- EUR TTC. ■



Le site internet www.codex-online.com est un site juridique à caractère communautaire, multilingue et international, qui permet non seulement la consultation de documents juridiques, mais également la publication de ceux-ci par tout utilisateur enregistré du site.

Lu au Mémorial

Règlement ministériel du 22 janvier 2007 accordant des délais de paiement de l'accise

■ Le Ministre des Finances

Vu le règlement ministériel du 30 décembre 1992 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 29 décembre 1992 accordant des délais pour le paiement de l'accise;

Vu le règlement ministériel du 31 décembre 1996 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 24 décembre 1996 modifiant l'arrêté ministériel du 29 décembre 1992 accordant des délais pour le paiement de l'accise;

Vu le règlement ministériel du 8 janvier 2002 portant publication de l'ar-

rêté ministériel belge du 21 décembre 2001 modifiant l'arrêté ministériel du 29 décembre 1992 accordant des délais pour le paiement de l'accise;

Vu le règlement ministériel du 11 avril 2003 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 5 mars 2003 modifiant l'arrêté ministériel du 29 décembre 1992 accordant des délais pour le paiement de l'accise;

Vu le règlement ministériel du 13 octobre 2003 modifiant le règlement ministériel du 31 décembre 1996 accordant des délais de paiement pour l'accise;

Vu le règlement ministériel du 31 mars 2004 modifiant le règlement ministériel belge du 24 décembre 1996 accordant des délais de paiement pour l'accise;

Vu le règlement ministériel du 6 octobre 2004 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 3 août 2004 portant des dispositions fiscales diverses en accises;

Vu le règlement ministériel du 21 décembre 2004 modifiant le règlement ministériel du 25 juillet 1997 portant publication de la loi belge du 3 avril relative au régime fiscal des tabacs manu-

facturés, le règlement ministériel du 31 août 1994 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 1^{er} août 1994 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés et le règlement ministériel du 30 décembre 1992 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 30 décembre 1992 accordant des délais de paiement de l'accise;

Vu le règlement grand-ducal du 22 décembre 2006, relatif aux mesures tendant à assurer l'exacte perception de la taxe sur la consommation de l'énergie électrique ou de gaz naturel aux cautionnements couvrant les risques inhérents à la mise à la consommation de l'électricité ou du gaz naturel, et aux mesures accordant des délais de paiement;

■ Arrête:

Art. 1. Les personnes physiques ou morales qui désirent bénéficier d'un délai pour le paiement des droits d'accise et des droits d'accise spéciaux dus lors de la mise à la consommation de marchandises en régime suspensif, doivent en faire la demande au receveur des accises du ressort de l'établissement concerné.

De même, toute personne physique ou morale qui veut bénéficier, pour le paiement des droits d'accise dus lors de la mise à la consommation de marchandises importées, d'un délai plus long que celui qui est fixé par l'article 2 de l'arrêté ministériel du 27 février 1979 relatif aux douanes et accises, doit en faire la demande au receveur des accises du

ressort ou auprès du receveur des douanes du bureau d'importation s'il s'agit d'huiles minérales ou de café non torréfié.

Art. 2. Les personnes visées à l'article 1^{er} doivent, préalablement à toute opération, fournir un cautionnement suffisant, conformément à l'article 287 de la loi générale sur les douanes et accises, et se conformer aux instructions données par le receveur.

Art. 3. Les opérateurs enregistrés, les représentants fiscaux, les importateurs et les agences en douane peuvent aux mêmes conditions que les entrepositaires agréés bénéficier d'un délai de paiement des droits d'accise dus lors de la mise à la consommation des produits d'accise.

Tableau récapitulatif des délais de paiement

Bénéficiaires	Nature des produits	Délai et date à partir de laquelle
Entrepositaires agréés, opérateurs enregistrés, représentants fiscaux et importateurs	Alcool éthylique et boissons spiritueuses	Le paiement peut être différé jusqu'au jeudi de la 4 ^e semaine suivant celle au cours de laquelle la déclaration de mise à la consommation a été déposée.
	Bières	Le paiement peut être différé jusqu'au jeudi de la semaine suivant celle au cours de laquelle la déclaration de mise à la consommation a été déposée.
	Vins tranquilles, vins mousseux, autres boissons fermentées mousseuses ou non et produits intermédiaires	Le paiement peut être différé jusqu'au jeudi de la semaine suivant celle au cours de laquelle la déclaration de mise à la consommation a été déposée.
	Produits énergétiques autres que le gaz naturel et l'électricité	Le paiement peut être différé jusqu'au jeudi de la semaine suivant celle au cours de laquelle la déclaration de mise à la consommation a été déposée.
	Gaz naturel et électricité	Le paiement peut être différé jusqu'au jeudi de la 4 ^e semaine suivant celle au cours de laquelle la déclaration de mise à la consommation a été déposée.
	Tabacs manufacturés	Le paiement peut être différé jusqu'au jeudi de la 4 ^e semaine suivant celle au cours de laquelle la déclaration de mise à la consommation a été déposée.

Art. 4. Si le jour de l'échéance est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le délai de paiement est prolongé jusqu'au plus prochain jour d'ouverture des bureaux.

Art. 5. Les personnes qui bénéficient d'un délai pour le paiement de

l'accise doivent acquitter les sommes dues par versement ou par virement au compte courant postal auprès du receveur. Le bulletin de versement ou le formulaire de virement doit mentionner l'échéance sur laquelle le paiement doit être imputé.

Art. 6. L'arrêté ministériel du 21 septembre 1964 accordant des délais de paiement des droits d'accises, est abrogé.

Art. 7. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007. ■

Règlement grand-ducal du 6 février 2007

1. Concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations)
2. Portant modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail
3. Concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit)
4. Portant modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail ■

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Avenant à la convention collective du 13 mai 1998 applicable aux ouvriers et employés des entreprises de travail intérimaire. (3165BJO)

Projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'apprentissage pour adultes. (3176TRO)

Projet de loi portant:

- transposition de la directive 2005/19/CE modifiant la directive 90/434/CEE concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'Etats membres différents;
- transposition de la directive 2006/98/CE portant adaptation de certaines directives dans le domaine de la fiscalité, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, dans la mesure où cette directive a trait au domaine de la fiscalité directe;

- modification de certaines autres dispositions en matière des impôts directs. (3177)

■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de loi transposant la directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la compatibilité électromagnétique et abrogeant le règlement grand-ducal du 21 avril 1993 transposant la directive 89/336/CEE. (3166MCH)

Projet de loi relative à la recherche et à la sanction des violations des droits des consommateurs. (3174DAN)

Projet de loi relative à la recherche et à la sanction des violations des droits des consommateurs. (3174DAN)

Projet de loi portant modification de la loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence. (3175AFR)

Projet de règlement grand-ducal portant institution d'un comité de conjoncture. (3179DAN)

■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de loi sur la jeunesse. Projet de règlement grand-ducal sur la jeunesse. (3167BJO)

Projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum pour personnes gravement handicapées. (3170BJE)

■ **Ministère des Finances**

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application des taux réduit, super-réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée. (3168MCH)

Projet de loi relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant transposition de

- la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la directive 2001/34/CE;
- l'article 9 du règlement CE n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales;

et portant modification de

- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une Commission de surveillance du secteur financier. (3178BJO)

■ **Ministère de l'Égalité des Chances**

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin. (3169MCH)

■ **Ministère de la Justice**

Projet de loi portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le code civil. (3171AFR)

■ **Ministère de l'Environnement**

Projet de règlement grand-ducal concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive. (3172BJE)

■ **Ministère des Transports**

Projet de loi ayant pour objet la transposition de la directive 2004/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant la sécurité des aéronefs des pays tiers empruntant les aéroports communautaires. (3173BJE)

Projet de loi sur la police et la sûreté dans les transports publics et modifiant:

- a) la loi modifiée du 17 décembre 1859 sur la police des chemins de fer,
- b) la loi modifiée du 12 juin 1965 sur les transports routiers et
- c) la loi modifiée du 29 juin 2004 sur les transports publics. (3180BJE)

Projet de règlement grand-ducal portant approbation du programme de la formation spéciale pour les agents visés à l'article 4 de la loi du ... sur la police et la sûreté dans les transports publics. (3181BJE)

Alu Co

...rouge, verte, bleue, jaune, blanche ou inox

Une, deux, trois, quatre, six, neuf...

Profilés et tôles en alu.

78, Mühlenweg | L-2155 Luxembourg-Gasperich
Tél. 49 64 28 / 48 52 19 | Fax 49 64 40

Une seule enseigne, plusieurs compétences

constructions

- > Constructions traditionnelles luxembourgeoises.
- > Maisons clés en mains avec finitions de qualité, avec tous les aménagements extérieurs (jardins, murs, terrasses et accès d'entrées).

immobilière

- > Toutes transactions immobilières (achat - vente - location).
- > Vente de nouvelles constructions clés en mains (maisons, appartements, surfaces commerciales et surfaces de bureaux).
- > Divers loissements dans le Grand-Duché de Luxembourg.

www.kurt.lu

constructions et immobilière
KURT
Rue de Luxembourg, 106 • L-8140 BRIDEL
Tél. : 33 95 95-218/219 • Fax : 33 95 90 • E-mail : immo@kurt.lu

720 MILLIARDS D'EUROS DE MARCHÉS PUBLICS
GRATUITEMENT À PORTÉE DE CLICS

 **B2B**
PLACE DE MARCHÉ



WWW.EDITUSB2B.LU

 **EDITUS**
B2B

le point de rencontre des décideurs

Entreprises B2B luxembourgeoises et de la Grande Région, **enregistrez-vous gratuitement en tant qu'ami à la Place de Marché B-to-B et bénéficiez de nombreux avantages :**

- consultez les appels d'offres,
- répondez en ligne aux appels d'offres ou posez vos questions.
- publiez vos appels d'offres
- accédez au répertoire fournisseurs,
- ajoutez votre entreprise au répertoire fournisseurs

editus 

Editus Luxembourg SA • 45, rue Glesener L-1631 Luxembourg • Tél.: 49 60 51 1 Fax: 49 60 56 • E-mail: b2b@editus.lu



© ONT

 Union des Entreprises Luxembourgeoises – UEL

Pour une modification de l'équilibre de l'économie politique

A l'aube des discussions parlementaires concernant le projet de loi sur la nationalité luxembourgeoise, l'UEL plaide pour une réforme du processus de prise de décision démocratique dans notre pays.

L'UEL¹ reconnaît le rôle éminent que jouent les non Luxembourgeois aux succès de l'économie de notre pays. Les frontaliers et les résidents de nationalité étrangère représentent les deux tiers de l'emploi intérieur, secteurs public et privé confondus. Les Luxembourgeois représentent sensiblement moins d'un tiers des salariés dans le secteur privé. La situation selon laquelle seulement un faible pourcen-

tage de personnes travaillant dans le secteur privé bénéficie du droit de vote, alors que la relation est inversée dans le secteur public, a certes une influence sur l'agenda politique et sur la volonté de réformes.

Au vu de cette évolution dans notre société, il devient nécessaire de repenser le fonctionnement de la prise de décision démocratique et d'engager un débat sur l'implication de nos concitoyens

dans le processus de décision politique au niveau national.

De ce point de vue, les entreprises attendent un signal fort de la part des pouvoirs publics, d'autant plus que les résidents étrangers sont nombreux à être impliqués dans les grandes décisions économiques.

Une première mesure indispensable dans ce domaine est le décloisonnement du marché du travail par l'ouverture de

¹ L'UEL regroupe les organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fédération des Industriels Luxembourgeois · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

la fonction publique aux ressortissants communautaires et par l'engagement d'un processus d'harmonisation des statuts du salarié privé et de la fonction publique.

Au-delà, l'introduction de la double nationalité devra permettre à de nombreux étrangers résidant dans notre pays de mieux s'intégrer dans la société luxembourgeoise en participant activement à la vie politique sans devoir renier leurs racines.

Cependant, l'introduction de la double nationalité n'est pas une réponse suffisante au déficit de représentativité dont témoignent les organes politiques et le processus collectif de décision.

Une société saine doit permettre aux résidents étrangers qui contribuent à la richesse de la collectivité d'accéder facilement à la naturalisation et de s'impliquer ainsi dans la prise de décision sur les grandes orientations du pays. L'accès facile à la naturalisation ne veut certes

pas dire qu'il faut solder la nationalité luxembourgeoise.

Il s'agit plutôt d'encourager et d'honorer les efforts des étrangers à s'adapter au collectif luxembourgeois. Il s'agit là également d'un pas important vers le renforcement de la cohésion sociale au Luxembourg.

(Communiqué par l'UEL) ■

Groupement des Syndics professionnels

Séance d'information sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation

Le Groupement des Syndics professionnels du Grand-Duché de Luxembourg (www.gspl.lu), une association membre de la clc, avait récemment invité ses membres ainsi que les autres acteurs du marché immobilier, à une séance d'information sur le thème de la performance énergétique des bâtiments d'habitation, séance qu'il avait organisé en collaboration avec Cegeled et l'Agence de l'Énergie.

Le but déclaré du projet de règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation au Luxembourg est d'établir un cadre commun destiné à promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Reposant sur la directive 2002/91/CE, le texte fixe l'application d'exigences qualitatives en matière de performance énergétique tant pour les bâtiments neufs que pour les habitations existantes quand celles-ci font l'objet de travaux d'extension ou de modifications importantes, requérant une autorisation de bâtir.

Devant une audience intéressée composée de syndics, de promoteurs et de propriétaires, Monsieur Jean Offermann, Ingénieur diplômé, de l'Agence de l'Énergie (www.ael.lu), a exposé l'évolution du bilan énergétique du Luxembourg ainsi que les dispositions du règlement grand-ducal et la méthode de certification appliquée. Ledit «passport



Un «passport énergétique» ou encore «certificat de performance énergétique» (CPE) est requis lors de toute demande d'autorisation de bâtir

énergétique» ou encore «certificat de performance énergétique» (CPE) est requis lors de toute demande d'autorisation de bâtir et ne peut être accordé que si toutes les exigences posées par le texte sont remplies. Les études et documents requis pour la certification doivent obligatoirement être établis par des architectes ou ingénieurs-conseils, tels que définis par la loi du 13 décembre 1989, respectivement par des professionnels agréés en vertu du règlement grand-ducal du 10 février 1999.

Au cours de cette séance très instructive, il s'est avéré que l'actuel cadre réglementaire et les obligations en découlant tant en matière de production de CPE d'un côté, qu'en matière de capacités dis-

ponibles aptes et/ou disposées à satisfaire la demande de CPE de l'autre côté, sont de nature à bloquer sérieusement le marché de l'immobilier puisque le certificat sera également à produire lors de tout changement de propriétaire ou de locataire (!). En présence d'un délai de mise en conformité très (trop) court (6 mois actuellement), le Groupement des Syndics professionnels – appuyé par ses confrères promoteurs et les membres de l'Union des propriétaires – revendique l'introduction d'un délai d'un an au moins dans le but de permettre aux acteurs du marché immobilier de se mettre en conformité avec la nouvelle législation et cela dans un délai raisonnable et réaliste.

(Communiqué par le GSPL) ■

Implantation de transporteurs belges: Halte à une nouvelle chasse aux sorcières!



Les transporteurs belges veulent avant tout se rapprocher du Luxembourg, un marché en pleine mutation et effervescence

Depuis quelques semaines nos médias nationaux font le relais de certains journaux belges en critiquant des récentes migrations de transporteurs belges vers le Luxembourg.

En effet, les publications belges *Le Vif/L'Express* et *La Libre Belgique* ont lancé une campagne de démagogie pointant du doigt un nombre de transporteurs belges qui ont récemment délocalisé leurs activités vers le Grand-Duché, laissant notamment comprendre que leurs buts sont essentiellement des optimisations fiscales et des épargnes dans le domaine social, tout en stigmatisant aussi les chauffeurs qui pour le même salaire brut touchent en moyenne quelque 300 à 400 euros par mois en plus.

Il est regrettable que le syndicat OGB-L/ACAL profite de cette occasion pour répandre des accusations complémentaires contre le secteur national du transport en réitérant ses traditionnelles récriminations concernant les prétendus non-respects de la convention collective, des chargements au-delà des normes autorisées, parlant même d'un marché de l'emploi purement fictif, affirmant qu'aucune des sociétés visées n'aurait une représentation physique réelle au Luxembourg!

S'il est vrai que notre pays peut afficher par rapport à la Belgique quelques avantages dans les domaines fiscal et social, il en est autrement pour les conditions d'établissement en général.

La disponibilité des terrains industriels, et surtout leur coût sont un frein important à toute implantation d'un transporteur, qui par la nature de son activité a besoin de surfaces importantes.

Les garanties financières requises pour les immatriculations des camions et des autobus et les fortes contraintes de l'horaire de travail des chauffeurs sont deux autres éléments de dissuasion.

Nous tenons aussi à relativiser les allégations de ladite presse belge en constatant que le nombre d'entreprises belges qui déploient une succursale au Luxembourg est insignifiant par rapport au nombre des délocalisations partielles ou totales d'autres entreprises belges ailleurs dans l'Union européenne.

Pour ce qui est des établissements d'activités de transport au Luxembourg, notre Ministre des Transports, Monsieur Lucien Lux, a d'ailleurs récemment confirmé que les entreprises d'origine belge constituent de loin une minorité parmi les entreprises de transport nouvellement établies au Luxembourg!

Quels sont donc les arguments qui font que certains transporteurs wallons déplacent leurs activités au Luxembourg?

Ces transporteurs veulent avant tout se rapprocher du Luxembourg qui est un marché en pleine mutation et effervescence, alors que les activités industrielles wallonnes sont en régression. Peut-on raisonnablement reprocher à un entrepreneur de suivre sa clientèle ou de chercher son salut ailleurs si son marché d'origine tombe en désuétude?

De notre avis les avantages résultant d'une fiscalité et d'un régime social plus attrayants peuvent tout au plus contrebalancer les désavantages que nous avons cités ci-dessus.

Rappelons aussi que depuis l'affaire Kralowetz, la législation correspondante a été adaptée pour prévenir tout comportement illicite et que nos autorités sont particulièrement vigilantes en n'accordant l'autorisation de transporteur qu'en cas de preuve d'un établissement stable, dûment vérifié par les différentes autorités publiques.

Nos transporteurs nationaux seraient d'ailleurs les premiers à s'insurger contre une nouvelle concurrence qui profiterait de nos conditions d'accueil en s'établissant «virtuellement» au Luxembourg, sans pour autant en subir les contraintes, obtenant ainsi un avantage compétitif illicite.

La clc et ses transporteurs affiliés, se félicitent du fait que notre gouvernement partage notre volonté de rapidement développer le Luxembourg comme centre de logistique acceptant que les conditions de concurrence se renforcent davantage dans les années à venir largement au-delà des quelques entreprises belges venues au Grand-Duché.

Aussi invitons-nous l'OGBL à ranger enfin l'affaire Kralowetz qui appartient au passé et de saluer toute création d'entreprise au Luxembourg qui contribue au développement du marché de l'emploi et à la création de notre richesse nationale.

(Communiqué par la clc) ■

Conférence: L'égalité des femmes et des hommes dans l'emploi, réalité ou mythe?

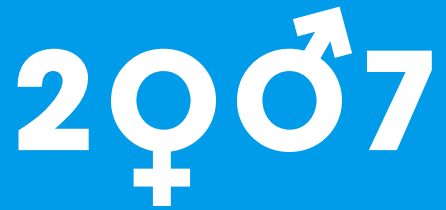
Le ministère de l'Égalité des chances organise le 24 avril 2007 une conférence intitulée «L'Égalité des femmes et des hommes dans l'emploi, réalité ou mythe?» en collaboration avec le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le ministère du Travail et de l'Emploi et le Service central de la statistique et des études économiques STATEC.

La conférence abordera les thèmes de l'activité professionnelle des femmes et des hommes au Luxembourg placée dans le contexte de l'Union européenne, l'évolution de l'emploi féminin et les

disparités existant dans le monde du travail.

Les thèmes abordés, à savoir le taux d'activité des femmes et des hommes, l'organisation du travail, le chômage, les mesures spécifiques en matière d'égalité des sexes et plus spécialement l'égalité salariale, sont quelques-uns des thèmes prioritaires du Plan d'innovation et du plein emploi, encore souvent appelé Stratégie de Lisbonne, du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes et de l'année européenne de l'Égalité pour tous 2007.

Informations et inscription sous: www.mega.public.lu. ■



Jonk Entrepreneuren Luxembourg

François Biltgen rencontre les mini-entrepreneurs lors de leur vente en commun à la Belle Etoile

L'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg a organisé la vente en commun des mini-entreprises qui s'est déroulée toute la journée du 17 mars 2007 à la galerie du Shopping Center la Belle Etoile.

11 mini-entreprises luxembourgeoises et une mini-entreprise d'Arlon ont participé à la vente. Les mini-entrepreneurs ont eu l'occasion de présenter leur projet et de proposer leurs produits à la vente. En même temps, chaque élève a testé ses talents en tant que vendeur et a essayé de séduire le public par les produits créatifs et utiles de sa mini-entreprise.

Monsieur François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a compté parmi les visiteurs particulièrement intéressés par les projets de ces jeunes entrepreneurs. Ainsi Monsieur Biltgen n'a pas hésité à interviewer les élèves de chaque mini-entreprise au sujet du concept commercial et de leur plan d'affaires et



leur a souhaité bonne chance pour le Forum des mini-entreprises, concours national des mini-entreprises qui se déroulera le 24 mai 2007 au Forum Geesseknäppchen.

Les visiteurs des mini-entreprises ont eu l'occasion de participer à un

concours en votant leur stand préféré. La mini-entreprise «New Bio Service» du Lycée Classique d'Echternach a remporté la majorité des voix et a gagné le concours avec le meilleur stand de vente à la vente en commun des mini-entreprises 2007. ■

Ville de Luxembourg

Nouveau conseil d'administration pour l'Union Commerciale

Le nouveau conseil d'administration de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg s'est réuni une première fois le lundi 26 mars 2007. Il a procédé aux nominations statutaires:

Président: Michel Rodenbourg

Vice-Présidente: Eva Ferranti

Vice-Président: Guill Kaempff

Secrétaire Générale: Corinne Cahen
Trésorier: Charles Pletsch
Membres: Fernand Ernster, Nicolas Graas, Maryse Hoffmann, Nathalie Rieth-Aach, André Simoncini, Jean-Paul Ternes, Robert Theisen, Frédéric Watry, Ralph Weis.

Le Conseil a adopté le plan de travail et le calendrier à court terme. Dans

le cadre d'événements dont la Ville sera l'hôte prochainement, le CA a décidé de motiver ses membres à accompagner le City Marathon en ouvrant leurs magasins en nocturne jusqu'à 21h00, la veille de la course, vendredi le 18 mai 2007.

(Communiqué par l'Union commerciale) ■

Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace

Adhésion du Luxembourg à l'ESA: un premier bilan positif



La souscription du Luxembourg à différents programmes de recherche a abouti à des contrats pour les entreprises membres du GLAE

© ESA

Le 16 mars 2007 a eu lieu l'assemblée générale du GLAE¹ lors de laquelle le président Yves Elsen a présenté le rapport d'activités du GLAE pour l'année 2006 et a dressé un premier bilan positif de l'adhésion du Luxembourg à l'ESA.

Tout d'abord, Yves Elsen s'est félicité des développements positifs tels que le lancement de la mesure de support national 'LuxLAUNCH' par le gouvernement luxembourgeois et les «Call

for Ideas». Ces mesures spéciales, pour la période 2006-2011, ont pour objectif de soutenir les entreprises et les acteurs de recherche publique en identifiant de nouvelles opportunités qui s'offrent à eux au niveau des programmes ESA et d'améliorer leur intégration dans le réseau international des acteurs européens dans le domaine de l'espace.

Le président du GLAE s'est également montré satisfait de la souscription du Luxembourg au programme GALILEO

(radionavigation par satellite) ainsi qu'au programme de recherche de pointe sur les systèmes de télécommunications (ARTES). En effet, ces souscriptions ont abouti à des premiers contrats pour les entreprises membres du GLAE.

Suite à ces contrats, plusieurs consortia public/privé se sont formés pour participer aux différentes activités aux niveaux national et international et quelque 25 nouveaux emplois ont pu être créés dans les entreprises membres du GLAE.

Au courant de l'année 2006, les entreprises membres du GLAE ont participé à la visite de ESRIN (ESA's European Space Research Institute) à Frascati en Italie organisée par Luxinnovation GIE. Depuis 2004, ESRIN est le siège pour les activités de l'ESA concernant le domaine de l'observation de la terre. Plusieurs entreprises membres du GLAE ont également participé aux ESA Industry Space Days 2006 à Noordwijk où ils ont eu l'occasion de rencontrer les décideurs des grands groupes industriels actifs dans le domaine de l'espace.

L'année 2006 a également été marquée par l'admission de GRADEL S.A. et de SIEMENS S.A. en tant que membres

¹ A propos du GLAE: Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) a été constitué en février 2005 en tant qu'association sectorielle au sein de la FEDIL. Sa constitution donne suite à l'adhésion du Grand-duché de Luxembourg à la Convention de l'Agence spatiale européenne (European Space Agency, ESA) et permettra aux entreprises luxembourgeoises de créer des synergies tant aux niveaux national et européen que dans les secteurs privé et public. Pour plus d'informations: www.glae.lu

effectifs. Par ailleurs, le conseil d'administration du Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) a décidé à l'unanimité d'admettre deux nouveaux membres, à savoir Dalminer Finance S.A. et Geographic Information Management – GIM S.A.. Implantée à Luxembourg et à Moscou, la Dalminer Finance S.A. est spécialisée dans la location et la sous-location de capacité satellitaire. Son domaine d'activité couvre des services pour la télé-

vision et la radio, la production et distribution de chaînes de télévision ainsi que l'accès à large bande.

GIM S.A. (www.gim.lu), avec siège à Louvain et à Luxembourg est notamment active dans le domaine des systèmes d'information géographique et de l'observation de la terre via images satellitaires.

Avec l'adhésion de ces nouvelles entreprises, le GLAE regroupe aujourd'hui les entreprises luxembourgeoises: Dalminer

Finance S.A., Entreprise des Postes et Télécommunications, Geographic Information Management – GIM S.A., GRADEL S.A., HITEC Luxembourg S.A., LUXSPACE S.A.R.L., SES ASTRA S.A., SIEMENS S.A., TELINDUS S.A. ainsi que l'agence LUXINNOVATION GIE.

Ces entreprises représentent quelque 450 emplois liés directement ou indirectement au domaine de l'espace à Luxembourg. ■

Création d'entreprises

Assemblée générale 2007 et conférence annuelle de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg

En date du 14 mars 2007 s'est tenue l'Assemblée générale ordinaire de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg au Château de Munsbach.

Les membres de l'association présents à l'assemblée ont adopté à l'unanimité les comptes des années 2005 et 2006; la cotisation annuelle pour les cartes de membres a été fixée à 25 € pour les personnes physiques, exception faite des élèves et étudiants qui pourront adhérer à l'association pour une cotisation annuelle de 10 €. L'assemblée a renouvelé le mandat de Messieurs Marc Muller et Jean Weber en tant que commissaires aux comptes et Monsieur Gérard Zens a été coopté en tant que membre du Conseil d'administration représentant le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle au sein du Conseil d'administration de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg.

La réunion de l'assemblée générale a été suivie par la conférence annuelle de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg, à l'occasion de laquelle le rapport d'activité 2006 et les prévisions des activités 2007 ont été présentés aux partenaires de l'association.



De gauche à droite: Patrick Heuschling, coordinateur de l'enseignement supérieur; Christine Pegel, CEO; Marc Muller, coordinateur de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Christine Pegel, CEO de l'asbl, a présenté la structure et les missions de l'organisation ainsi que les activités qui se déroulent au niveau de l'enseignement primaire.

Marc Muller, coordinateur de l'enseignement secondaire et secondaire

technique a énuméré les avancées des projets favorisant l'esprit d'entreprise des élèves du secondaire, tandis que Patrick Heuschling, coordinateur de l'enseignement supérieur, a fourni des informations utiles sur les projets qui se déroulent au niveau universitaire. ■

Le rapport annuel peut être téléchargé à partir du site Internet de l'association:
www.jonk-entrepreneuren.lu (A la page d'accueil sous «downloads»)

M4M Luxembourg

Managers4Managers: une nouvelle a.s.b.l. pour promouvoir le networking

Managers4Managers est le nom d'une nouvelle initiative de deux entrepreneurs qui ont associé leur connaissance en matière de Business club et du Networking afin de créer M4M Luxembourg qui fonctionne selon le modèle de M4M International, qui régit également les divers autres clubs M4M en Europe.



Le Networking consiste à développer ses relations professionnelles et personnelles afin d'agrandir son cercle de contacts et de connaissances.

M4M Luxembourg organise 10 soirées par an pour établir des nouveaux contacts avec des entreprises, cadres, consultants, banquiers et professions libérales.

Les soirées d'une durée de 3 heures seront organisées dans un cadre représentatif et seront composées de la manière suivante:

- Accueil avec possibilité de faire des contacts en toute liberté;

- Interview avec un invité captivant (du monde des affaires, politique ou autres);
- Session Great&Meet, qui stimule activement le networking;
- Possibilité d'approfondir les contacts.

Tout cela se déroule dans un espace de temps de 3 heures.

Grâce à la collaboration avec XING, les membres qui se sont rencontrés lors de ces réceptions peuvent continuer à développer leur réseau «online». Une première soirée a eu lieu le 28 mars. ■

Pour plus d'informations:

Managers4Managers Luxembourg ASBL • 183 route de Thionville • L-2611 Howald
Tél.: 26 30 23 30 • Fax: 26 30 23 31 • www.m4m.lu

18 avril 2007

Forum Public «Les lunettes du coach»

L'Association Européenne de Coaching du Luxembourg (AECL) annonce son premier Forum Public intitulé: «Les lunettes du coach», le mercredi 18 avril 2007 de 16.30 heures à 18.30 heures, dans l'Atrium de l'hôtel Sofitel-Kirchberg.

Cette conférence, qui mettra l'accent sur l'importance d'une approche holistique dans le développement du capital humain, sera l'occasion pour les cadres et dirigeants de puiser des idées, de partager leurs attentes et leurs questionnements afin de mieux appréhender

la place du coaching dans le cadre professionnel.

Elle permettra également aux professionnels du coaching de partager leur enthousiasme et d'enrichir les différentes facettes de leur accompagnement.

L'invité du jour – Arnaud Riou – coach, conférencier et formateur, anime des groupes d'expression artistique, de formation à l'art dramatique, de connaissance de soi et de développement personnel ainsi que des stages dans le domaine de la communication et du management. Il a mené

pendant 20 ans une carrière au théâtre, à la télévision et au cinéma en tant qu'acteur, metteur en scène et directeur de théâtre.

Il animera, dans le cadre de la sortie de son livre, une conférence-atelier sur le thème «Devenir Acteur de sa vie». L'auteur met son expérience d'acteur au service d'une meilleure connaissance de notre personnalité et de ses paradoxes, tant du point de vue émotionnel, relationnel que comportemental.

Au cours d'un «Marché découverte» autour du coaching, les professionnels

de l'AECL feront découvrir les multiples facettes de leur mission.

Pascal Andrès, comédien en activité, clown analyste et formateur en entreprise, Directeur de Allium Théâtre – Paris, pimentera l'événement, par ces interventions subtiles et humoristiques et sa synthèse amusante et percutante des débats.

Fondée en mars 2006, l'Association Européenne de Coaching du Luxem-

bourg a pour but le développement, la promotion et la défense du métier de coach. Elle est également un lieu de rencontre et d'échange pour tous les professionnels du coaching. Chacun de ses membres s'engage à respecter sa charte de déontologie et à respecter l'éthique de la profession.

Un processus d'accréditation rigoureux et professionnel vise à en faire «l'organisme d'accréditation de référence des

prescripteurs de coaching à Luxembourg».

Depuis sa fusion avec l'EMCC (European Mentoring and Coaching conference), elle bénéficie d'un réseau international présent dans plus de 10 pays d'Europe. ■

Transport de personnes

Suppression des 12 jours: manifestation des membres de la FLEAA devant la Commission Européenne

Le 14 mars 2007, 20 entreprises membres de la FLEAA (Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars) ainsi que leurs homologues de 9 autres pays européens ont participé à une manifestation devant la Commission Européenne afin de lancer un appel aux instances pour le maintien de «la règle des 12 jours» et de remettre une lettre ouverte aux commissaires concernés.

Pour rappel, depuis 1985, la réglementation sur les temps de conduite et de repos pour conducteurs professionnels accordait aux conducteurs impliqués dans le transport international occasionnel de personnes une dérogation concernant le temps de repos hebdomadaire.

Cette dérogation, qui s'appliquait exclusivement aux voyages de tourisme en autocar, laissait aux conducteurs la possibilité de conduire pendant 12 jours consécutifs avant de prendre leur repos hebdomadaire.

En effet, ces chauffeurs n'effectuent généralement que des trajets de quelques heures par jour pour transporter leur groupe à une manifestation sportive ou une visite culturelle p. ex. Or, après l'entrée en vigueur des dispositions du Règlement (CE) n° 561/2006 le 11 avril 2007, tous les conducteurs professionnels seront obligés de prendre un repos de 24 heures après 6 jours, indépendam-



ment du nombre d'heures prestées pendant la semaine.

On peut d'ores et déjà affirmer que la suppression de cette mesure:

- détériorera les conditions de travail des chauffeurs, qui sont forcés de prendre leur repos sur le lieu de destination, plutôt qu'au sein de leur famille;
- constituera une nouvelle atteinte à la compétitivité des entreprises d'autocars européennes déjà victimes d'une importante discrimination fiscale par rapport aux autres modes de transport;
- n'aura pas d'incidence sur la sécurité routière. En effet, à ce jour aucun

accident n'est imputable à la «règle des 12 jours»;

- impliquera des coûts additionnels, causés par le détachement d'un conducteur supplémentaire après 6 jours, ou le cas échéant, une éventuelle sous-traitance à une entreprise étrangère sur place.

Tout compte fait, sans cette dérogation, la note sera à charge du consommateur!

(Communiqué par la FLEAA) ■

JCI EN TRANS'

Les Jeunes Chambres Economiques de Metz et Luxembourg font cause commune



La Jeune Chambre Economique de Metz et la Jeune Chambre économique du Grand-Duché de Luxembourg, asbl (JCeL) ont organisé, le 10 mars, une journée sur le thème «Luxembourg et Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007» dans le cadre du projet «JCI EN TRANS'». Une trentaine de membres

et amis se sont rassemblés pour consolider les liens transfrontaliers et mieux se connaître.

La présidente nationale de la Jeune Chambre Economique française, Karine Abrassart, et le président national de la Jeune Chambre économique du Grand-Duché de Luxembourg, Harald-Sven Sontag, se sont retrouvés à cette occa-

sion et ont animé en début de journée un séminaire «Découverte du mouvement Jeune Chambre Economique» à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Après une visite de Luxembourg ville, les participants se sont retrouvés aux Rotondes de Luxembourg 2007 pour visiter l'exposition «Assorted Cocktails» de Martin Parr. Les participants ont pu également profiter d'un cocktail offert par «Luxembourg et Grande Région, Capitale Européenne de la Culture 2007». S'en est suivi un dîner convivial au restaurant des Rotondes, «La Serre Bleue», géré par Sodexho, partenaire de Luxembourg 2007. L'Electro Pop Party (grand concert électro) a clôturé cette magnifique journée.

Cet événement a donné l'occasion aux organisateurs de présenter la suite du projet «JCI EN TRANS'», à savoir un rallye entre le Luxembourg, la Belgique et la France qui se déroulera le 22 septembre 2007. La Jeune Chambre Economique de Metz et la Jeune Chambre économique du Grand-Duché de Luxembourg vous invitent d'ores et déjà à réserver cette date. Ce rallye «JCI EN TRANS'» promet d'être un bel événement de partage transculturel! ■

Pour tous renseignements sur ces événements et sur la Jeune Chambre économique du Grand-Duché de Luxembourg, prière de s'adresser à: Harald-Sven SONTAG, Président national de la Jeune Chambre économique du Grand-Duché de Luxembourg • hss@pt.lu • Tél.: + 352 621 20 41 01
ou Vasco FERREIRA COSTA, Directeur de la Commission JCI en Trans' pour le Luxembourg et la Belgique
vfcosta@pt.lu • Tél.: + 352 621 79 62 03 • www.jcLuxembourg.com

www.luxembourgforfinance.lu

Das Internetportal des Luxemburger Finanzzentrums

Das Internetportal www.luxembourgforfinance.lu wurde von der Luxemburger Bankenvereinigung ABBL entwickelt, um für den luxemburgischen Finanzplatz interna-

tional zu werben. Das in englischer, französischer und deutscher Sprache verfügbare Portal richtet sich an professionelle und private Investoren, die praktische Informationen über den

Finanzplatz suchen. Es ist in verschiedene Themenbereiche gegliedert.

In der ersten Rubrik werden Potenzial und Vorteile des Finanzplatzes hervorgehoben. Der Besucher findet hier

aber auch Auskünfte über die Dienstleistungen die Luxemburg den Anlegern zu bieten hat. Die Hauptakteure, die flexible Gesetzgebung, die Meilensteine in der Entwicklung des Finanzplatzes und die aufgezeigten Zahlen und Fakten unterstreichen wie und warum Luxemburg zu einem vertrauenswürdigen Finanzplatz mit einer langen Tradition geworden ist.

Eine weitere Rubrik stellt die wichtigsten angebotenen Produkte und Dienstleistungen vor und bietet eine Übersicht über traditionelle Fachgebiete, wie z.B. Privatkundengeschäft, Investmentfonds und Corporate Finance. Angaben zu neuen und innovativen Produkten, wie Pfandbriefen, Verbriefungsstrukturen, Pensions- und Spezialfonds runden das Bild Luxemburgs als Anbieter einer kompletten Produktreihe für institutionelle und private Investoren ab.

Banken und anderen Dienstleistern im Finanzbereich gibt das Portal Auskunft zu legalen und finanziellen Anforderungen, sowie zu Niederlassungsbedingungen für Universal- und Pfandbriefbanken. Neben Informationen über Kreditinstitute findet der Benutzer eine Beschreibung der unterschiedlichsten Unternehmen, die im Finanzbereich tätig sind wie Kapitalanlagegesellschaften, Finanzberater, Fondsverwalter, aber auch Anbieter im Bereich der Informationstechnologie. Eine Liste der Berufsverbände, die die verschiedenen Akteure des Finanzmarkts repräsentieren, ist abrufbar. Vorgestellt werden auch die für Luxemburg so wichtigen Ausbildungszentren. Die zur Verfügung gestellte Agenda informiert über wichtige Veranstaltungen im In- und Ausland.

Aber Luxemburg ist nicht nur ein Finanzplatz, sondern auch ein schönes



und reizvolles Land. Das verdeutlicht der Inhalt in der Kategorie „Auf nach Luxemburg“, in der neben anderen Themen, Geschichte, kulturelle Angebote, Landschaft, Arbeitsbedingungen und Tourismus behandelt werden.

(mitgeteilt von der ABBL) ■

Concurrence

Fin du DVD zone 1 – bilan intermédiaire positif d'un exemple phare d'un accord autorégulateur

La BAF (Belgian Anti-piracy Federation) a récemment effectué un contrôle sur 24 points de vente et de location de DVD dans le cadre de l'accord interprofessionnel du 21 août 2006 relatif à la cessation de distribution de DVD autres que zone 2 au Luxembourg.

La clc (Confédération luxembourgeoise du commerce) et la BAF se félicitent qu'à quelques exceptions près, toutes les entreprises du secteur ont conformément à l'accord stoppé leur approvisionnement en DVD zone 1 depuis le 1^{er} novembre 2006 et profitent de la période transitoire prévue jusqu'au 1^{er} mai 2007 pour écouler leur stock existant de DVD autres que zone 2.

Il convient de rappeler que cet accord constitue un exemple phare en termes d'autodiscipline d'un secteur qui a ainsi réussi à prouver que, à côté des lois et

de la jurisprudence, il existe d'autres moyens pour concilier les intérêts des acteurs exerçant leur commerce sur un marché concurrentiel.

En outre, la clc et la BAF souhaitent souligner le sérieux avec lequel cet accord est reconnu par les entreprises, dont quelques-unes n'ont pas hésité à informer leur clientèle de la disparition prochaine des DVD autres que zone 2 en affichant les lignes directrices de l'accord dans leurs établissements. La clc considère que cette façon de procéder est d'autant plus louable qu'elle permet non seulement de rappeler l'obligation du respect des droits d'auteurs, mais également de sensibiliser les clients au fléau que constitue la piraterie pour notre économie.

Cette transparence des commerçants par rapport aux clients, tout autant que les résultats très positifs du premier contrôle



Les DVD en provenance des Etats-Unis (Zone 1) ne sont désormais plus disponibles sur le marché luxembourgeois

de la BAF traduisent non seulement la collaboration qui existe entre la BAF, la clc et les fédérations professionnelles du marché DVD, mais a surtout permis l'accomplissement de cette première initiative de la BAF dans une ambiance constructive et non avec un esprit orienté vers la recherche de sanction. ■

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter
Monsieur Janin HENIQUI • Tél.: +352 43 94 44-1 • janin.heniqui@clc.lu

EN BREF

La Pomme Cannelle

Semaine gastronomique Espagnole à l'hôtel Le Royal

Dans le cadre de la visite d'Etat du Roi et de la Reine d'Espagne au Grand-Duché de Luxembourg du 16 au 18 avril, l'hôtel Le Royal organise en collaboration avec l'Office Economique et Commercial de l'Amassade d'Espagne, une semaine gastronomique espagnole au restaurant «La Pomme Cannelle». Cet événement exceptionnel se déroulera du 16 au 20 avril en présence de Ramon Celorio Labra, Chef Exécutif du Groupe ARCEA, qui exploite plusieurs restaurants en Espagne ainsi que le restaurant «Les Asturiennes» à Bruxelles. Plusieurs événements animeront cette semaine: 5 grandes soirées gastronomiques avec animations, lunchs d'affaires servis à 39 € et 48 € chaque midi basés sur la gastronomie ibérique et finalement le 20 avril une grande journée du sherry et à cette occasion, un déjeuner gastronomique avec une déclinaison de différents xérès servi à la Pomme Cannelle, le tout organisé par l'Office Economique et Commercial. Réservation: Restaurant La Pomme Cannelle, tél.: 24 16 16 736 ou restauration@leroyalluxembourg.com.



Siemens Luxembourg

La profitabilité en croissance de 5 % dans un marché difficile

2006 a été une année très importante pour Siemens Luxembourg. Les décisions prises au niveau de Siemens AG (international) ont eu des répercussions majeures, surtout dans le segment «Information and Communications». Le résultat opérationnel de 2006 à hauteur de 10,5 millions d'EUR répond aux attentes du groupe, qui se concentrera à l'avenir en priorité sur les secteurs présentant un fort potentiel de croissance au niveau international, tels que les domaines d'activités Energy, Security, Healthcare, Mobility et Industry. En 2007 l'entreprise vise une croissance durable et rentable en augmentant sa part de marché dans l'industrie et le secteur énergétique ainsi que le bâtiment, en particulier dans la distribution d'énergie et les produits de sécurité via des «value added partners», en investissant continuellement dans les compétences de ses collaborateurs afin d'assurer son ancrage luxembourgeois et en assurant le niveau de rentabilité qui garantit la pérennité de l'entreprise.



Brasserie Speltz

Certification Ecologique Européenne EU-Oko-Verordnung

Le Restaurant Speltz, réputé depuis 18 ans comme adresse gastronomique, propose à ses clients et aux touristes de passage une nouvelle formule. En effet, après deux semaines de transformations, la famille Speltz a su créer, avec les architectes d'intérieur du «Carré Beaufort», un nouveau lieu de rencontre qui a développé une dynamique impressionnante depuis le début de l'année 2006. L'aboutissement fut l'attribution de la première certification biologique à un restaurant luxembourgeois, la prestigieuse certification Ecologique Européenne EU-Oko-Verordnung. La première bière BIO luxembourgeoise dès la Brasserie Simon est servie au tonneau en exclusivité à la Brasserie Speltz. Les nouvelles créations à base de produits du terroir et de la Grande Région sont réalisées par le Chef de Cuisine, Georg Weigand, et servies dans de nouvelles porcelaines de Villeroy & Boch.



Electrolux Iron Aid

Le temps de repassage réduit de moitié

Ce n'est qu'en imaginant les besoins réels des femmes et des hommes que l'on peut proposer des appareils ménagers innovateurs. Partant de ce constat, Electrolux vient de présenter un sèche-linge qui réduit le plus possible le temps de repassage: l'Electrolux Iron Aid. Véritable révolution sur le marché, il permet de

Inauguration officielle

Nouvelles installations pour Bexeb S. A.



Créée en janvier 2002, la société Bexeb S.A., dont les activités sont essentiellement dirigées vers l'importation, l'exportation et la distribution de produits alimentaires et boissons d'origine portugaise, avait son siège social dans une grande superficie située à Pontpierre. Plus tard et au travers d'une de ses succursales Superprice, installée dans la zone industrielle d'Esch-sur-Alzette, elle a obtenu un succès notable avec la vente de ses produits au grand public.

Motivée par la recherche croissante, par le développement de ses affaires et par les perspectives innovatrices de son responsable, M. Manuel Ferreira, la société Bexeb S.A., a décidé d'acquies ses propres installations, dotées des moyens nécessaires à sa situation actuelle et à ses futures ambitions. Maintenant, située au n° 13 Z.A. Op Zaemer, à Bascharage, la société Bexeb S.A., inaugure ses nouvelles installations qui couvrent une superficie totale d'environ 6.700 m². On y trouve notamment sur un tiers de cette surface, les entrepôts de réception et expédition avec des quais d'embarquement pour sa flotte de camions et des chambres froides, stoc-

kage des produits congelés et ultra-congelés.

Sont également installés dans ce local, dans un édifice moderne et fonctionnel, avec des élégants bureaux équipés (300 m²): un salon d'exposition de produits (210 m²), la superficie de vente directe au public, via Superprice et de nombreux services d'appui, qui accompagnent la structure et objectifs de cette grande œuvre. Construit par le Groupe Manuel Cardoso et par Gazeautherme, le nouveau bâtiment de Bexeb S.A. dispose de divers systèmes novateurs d'isolement thermique et chauffage central écologique, récupération d'eau de pluie, climatisation générale, vidéo surveillance et détection, protection et combat aux grands incendies. Un édifice conçu et construit basé sur les nouvelles technologies industrielles, où les quelque 30 employés disposent d'excellentes conditions de travail. La société Bexeb S.A. se constitue ainsi, pour le marché luxembourgeois et pays limitrophes, comme une des plus grandes sociétés d'importation, exportation, distribution et vente directe, de produits alimentaires et boissons portugaises d'excellente qualité. ■

Brasserie Nationale S. A. : Le bénéfice avant impôt fait un bond de 47,57 %



L'exercice 2006 restera une très bonne année pour la Brasserie Nationale (Bofferding) qui vient d'annoncer des résultats en forte progression. Alors que les ventes au Grand-Duché sont satisfaisantes, les ventes à l'exportation, dues aux efforts soutenus, enregistrent des croissances en France et en Belgique de 17 %. Ces ventes représentent à la fin de l'exercice plus de 10 % du volume total. Bofferding s'impose comme un acteur de référence dans le marché de la Grande Région.

Les ventes réalisées dans le secteur Horeca confirment la tendance à la hausse de l'an dernier et dépassent actuellement 57 % du volume total. Au cours de l'année 2006, 142 nouveaux points de vente ont rejoint le parc des cafetiers, hôteliers et restaurateurs débitant les produits de la brasserie. A ce jour, la brasserie Bofferding ne compte pas moins de 1.927 débits. Les progressions des ventes de la bière Battin, la 2^e marque de la Brasserie Nationale, sont particulièrement encourageantes. Battin est devenue la 3^e marque parmi les bières luxembourgeoises. Depuis la reprise de la marque Battin par la Brasserie Nationale, les ventes ont progressé de plus de 90 %.

Le chiffre d'affaires net a augmenté de 2,54 % et dépasse € 11 millions. Le bénéfice net avant impôt fait un bond de 47,57% et s'élève à € 2,36 millions. L'EBITDA passe à € 5,092 millions, soit une progression de 4,40 %. La production totale s'élève à 156.000 hl.

Les investissements réalisés pendant les années antérieures soutiennent le niveau exceptionnel de productivité de la brasserie. En effet la brasserie à Bascharage produit plus de 5.700 hl par personne employée, qui représente un volume élevé par rapport aux autres brasseries européennes. Elle employait 27 personnes à fin 2006, comptant une ancienneté moyenne de 22,4 ans.

Munhowen, filiale de la Brasserie Nationale, a réalisé malgré une saison estivale perturbée en 2006, un chiffre d'affaires – hors tabac – de € 57,6 millions, en légère progression par rapport à 2005. L'EBITDA pour l'exercice 2006 se situe à € 3,060 millions.

De bons résultats sont à signaler pour les produits dits «Partenaires» comme les eaux Vittel, San Pellegrino, le café Illy, les champagnes Ruinart, les bières d'Orval, les jus Looza, les limonades Sinalco pour n'en citer que quelques-uns. L'année 2006 a été mise à profit pour effectuer une réorganisation importante de l'entreprise, destinée à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité. Elle a été de paire avec un renforcement important de l'équipe commerciale.

Munhowen a lancé en février de cette année Battin Extra, une bière blonde, titrant 6,6° alc., de haute fermentation, de type abbaye. En plus elle a conçu de nouveaux conditionnements et lancé une nouvelle campagne publicitaire pour ses produits bières.

La Brasserie Nationale (Bofferding) et sa filiale Munhowen se sont engagées dans une stratégie de croissance et restent plus que jamais confiantes dans le développement de leurs marchés. ■

EN BREF

diminuer le temps de repassage de moitié grâce au système vapeur spécial avec lequel les tissus ont moins de faux plis et se repassent plus rapidement. De plus, la fonction Refresh associée à la vapeur rafraîchit le linge, en éliminant les mauvaises odeurs que seulement – mais pas toujours – une longue exposition à l'air peut dissiper.

PassaParola

Premier hebdomadaire en langue italienne au Grand-Duché

PassaParola, est le premier et jusqu'à ce jour l'unique hebdomadaire en langue italienne au Grand-Duché. 3 ans après sa première parution, la revue se présente sous un nouveau visage (tirage en couleur et nouvelle mise en page) ainsi que sous forme électronique au travers de son site internet récemment mis en ligne: www.passaparola.info. PassaParola est le fruit de deux journalistes italiennes, Paola Cairo et Maria Grazia Galati. Aujourd'hui la revue italienne compte quelque 500 abonnés (dont 400 au Grand-Duché et 100 à l'étranger). Elle est disponible dans tous les points de vente de la Messagerie Paul Kraus (MPK) au prix de 2 €. Edité par PassaParola asbl, le mensuel italien est un magazine indépendant qui paraît 10 fois par an et traite des sujets divers: tourisme, gastronomie, art, culture, société, événements, enfants, jeunes, music, cinéma ... tout ce qui concerne l'Italie et de la réalité italienne locale.



Alliance stratégique

BDO Compagnie Fiduciaire et SOFINTER font cause commune

BDO Compagnie Fiduciaire et SOFINTER viennent d'annoncer la conclusion de leur alliance stratégique visant un rapprochement des deux cabinets. BDO Compagnie Fiduciaire, occupant actuellement plus de 250 collaborateurs, est devenue au Grand-Duché de Luxembourg une entreprise professionnelle indépendante proposant un large éventail de services: audit, conseil fiscal, expertise comptable, fonds d'investissements et fonds de pension, ingénierie financière, ressources humaines et secrétariat social, de même que l'informatique via sa filiale Datagest S.à r.l.. SOFINTER, ayant ses bureaux à Münsbach, occupe actuellement 30 salariés. Elle s'est spécialisée dans l'assistance aux PME luxembourgeoises et de la Grande Région Saar-Lor-Lux, notamment au niveau de la création et la transmission d'entreprises, du secrétariat social et de la profession comptable.

Luxair Tours

La Canée: une nouvelle destination en Crète

Cet été, pour les vacances en Crète, Luxair Tours élargit son offre: outre l'aéroport d'Héraklion, déjà desservi, la charmante ville portuaire de La Canée, au nord-ouest de l'île, est maintenant une destination touristique de choix. La vieille ville de La Canée, joyau de cette île de la Méditerranée, bercée de mythes antiques et inondée de soleil, réunit dans son architecture l'harmonieuse synthèse d'éléments grecs, vénitiens et turcs. La région avoisinante est le paradis des vacanciers: le randonneur infatigable trouvera montagnes, grottes et gorges à sa mesure: l'amateur de tourisme culturel fera son miel des sites historiques, mais tous apprécieront la tranquillité des nombreuses plages. Luxair Tours offre un choix de 9 hôtels 3 à 5 étoiles au nord-ouest de la Crète. Outre un hôtel au cœur de la vieille ville de La Canée, à deux pas du port, Luxair Tours propose un hébergement dans les stations balnéaires très prisées de Platanias, Georgiopolis et Kolymbari à l'ouest de La Canée, ou à Rethymnon, à l'est. Informations et réservations: tél.: 2456-4711 ou www.luxair.lu.



Facility Management

Global Facilities und Gestec Luxembourg vereinen ihre Kompetenzen

Um eine stetig wachsende Nachfrage seiner Kunden und des Marktes zu befriedigen, hat Global Facilities S.A., ein Anbieter von Facility Management Dienstleis-

EN BREF

tungen, Gestic Luxembourg S.A. übernommen. Gestic Luxembourg ist spezialisiert auf Ingenieurleistungen im Immobilienbereich. 2001 gegründet, wird Global Facilities heute als einer der Marktführer im Bereich der Dienstleistungsanbieter von ganzheitlichen Facility Managementleistungen in Luxemburg angesehen. Zu den Auftraggebern zählen u. a. Amazon, Arcelor, Luxairport, die Handelskammer, der PIDALClub in Walferdange, Twi- nerg und, seitdem Global Facilities in 2004 PSF-akkredi- tiert wurde, auch Unternehmen aus dem Finanzsektor. Gestic Luxembourg ist seit 1996 am Markt tätig. Mit einer Belegschaft von 10 Ingenieuren und Gebäudetechni- kernern ist sie im Besitz einer soliden Erfahrung in der Unterstützung von Bauherren sowie der Überwachung und Kontrolle technischer Installationen.

Brinks

La direction générale se renforce

Actif dans le secteur de la sécurité au Grand-Duché de Luxembourg, la Société Brinks a récemment intensifié son équipe directoriale en accueillant son nouveau Directeur du développement, Laurent Turmes, qui sera chargé d'accompagner la croissance de la société par la mise en place de nouvelles technologies, le développement de projets et l'adaptation permanente des produits et des services aux besoins des clients. Après une carrière de près de deux décennies chez un célèbre porcelainier où il a occupé successivement plusieurs responsabilités commerciales jusqu'à la fonction de Directeur général, Laurent Turmes, âgé de 41 ans, a été nommé Directeur du développement de la Société Brinks le 15 mars 2007. Chargé d'assister Carlo Weisen (à gauche sur la photo), Administrateur délégué, et son équipe de management dans leur mission, Laurent Turmes a devant lui de nombreux défis à relever.



Valorlux

Ernest Boever nouveau directeur général

Robert Liberton, directeur général de Valorlux asbl, vient d'annoncer sa retraite. La relève à la tête de l'association sera assurée par Ernest Boever assumant aujourd'hui les fonctions de directeur. Membre de l'association «Environnement et Emballages» depuis 1990, Robert Liberton a activement participé à la création de l'asbl Valorlux en octobre 1995 et a ensuite été nommé au poste de directeur général. Depuis lors, il a développé et ancré les activités de Valorlux dans le paysage luxembourgeois. A l'heure actuelle, l'association compte plus de 1.000 membres adhérents et touche l'ensemble de la population luxembourgeoise avec ses collectes sélectives. Ernest Boever, ingénieur agronome de Louvain-la-Neuve (B), a rejoint l'association en septembre 1997 pour d'abord lancer puis élargir le système de collecte des emballages PMC par le biais du sac bleu. Aujourd'hui, ce système de collecte implique 310.000 habitants et les responsabilités d'Ernest Boever s'étendent dans tous les domaines de fonctionnement de Valorlux. Pour plus d'informations: www.valorlux.lu.



www.manpower-Luxembourg.com

Manpower lance son nouveau site Internet

Manpower vient de lancer son nouveau site Internet, 100 % simple et rapide. En deux clics, l'essentiel des informations est disponible: les candidats, les collaborateurs intérimaires, accèdent à toutes les annonces d'emploi et peuvent y souscrire directement ou envoyer une candidature spontanée tandis que les entreprises peuvent envoyer une demande de personnel à l'agence de leur choix. Le nouveau site propose aussi des news, des communiqués de presse et des informations sur l'univers du travail temporaire et sur Manpower. Le site est finalement conçu comme une plateforme d'échanges entre Manpower, ses candidats, futurs collaborateurs intérimaires, ses clients, ses partenaires sociaux et institutionnels.



Gastronomie

Les Espaces Saveurs: 15 ans de réussite



Quinze ans déjà que deux Français passionnés de gastronomie se sont installés au Luxembourg pour le plus grand plaisir gustatif de leurs clients. Olivier Femann et Dominique Colaiani sont aujourd'hui à la tête des Espaces Saveurs, regroupant quatre restaurants à thème.

En 1992, Olivier Fellmann et Dominique Colaiani ouvrent leur premier restaurant, «La Mirabelle», dans la capitale luxembourgeoise après y avoir acquis une solide expérience.

Quinze années plus tard, après avoir créé leur propre label, les Espaces Saveurs, et étendu leur talent culinaire à d'autres thèmes: le Goethe Stuff à l'accent alsacien, le Come Prima et le Sapori baignés par le soleil italien, ils vivent leur passion chaque jour tout en la faisant partager à leurs clients.

Un accueil personnalisé, une cuisine «réceptive» à l'écoute des attentes des clients, des suggestions quotidiennement renouvelées, des prix étudiés, une exigence de qualité appliquée en salle et en cuisine ainsi qu'une recherche culinaire en constante évolution sont les clés de leur réussite des Espaces Saveurs.

Accueillir les clients, converser avec eux pour tenter de percevoir leurs goûts et leurs envies afin de leur suggérer un déjeuner ou un dîner «à la carte», est un défi relevé avant chaque service.

Faire d'un repas, un bonheur culinaire en même temps qu'un moment de convivialité partagée dans un cadre plaisant libre cours à la détente, est une véritable vocation pour Olivier et Dominique et leurs équipes. Leur livre d'or est le témoin de leur réussite.

Des matières premières sélectionnées avec la plus grande attention, une carte actualisée en fonction des arrivages, des contrôles rigoureux en matière d'hygiène, une relation de confiance avec les fournisseurs, sont les principes appliqués quotidiennement au sein des différents établissements. Les 70 salariés sont soudés en une véritable équipe et bénéficient régulièrement de formations.

Une carte de fidélité offrira une remise de 50 % sur un repas pour 4 personnes après 10 passages dans l'un ou l'autre des restaurants des Espaces Saveurs. Pour plus d'informations: www.espaces-saveurs.lu.

Eden Shoes: Un deuxième pied à Auchan



En misant sur l'élégance, le confort, la qualité, un service clientèle d'exception et des prix abordables, Eden Shoes s'établit fermement au Grand-Duché.

Dix mois après l'ouverture du premier magasin Eden Shoes à la Galerie Beaumont, Malika Apple vient d'ouvrir son deuxième magasin. Le Centre Commercial Auchan Kirchberg a été choisi pour mieux servir ses clients en offrant des heures d'ouverture plus larges, une galerie accueillante, ainsi qu'une excellente facilité de parking.

En 10 mois seulement, Eden Shoes passe d'un point de vente employant

une seule personne à deux points de vente avec un total de six salariés. Selon l'exploitante, cette expansion cadre parfaitement avec la volonté du Gouvernement qui souhaite faire du Grand-Duché le principal pôle du commerce de la Grande Région. «Les grandes initiatives nationales pour attirer et fidéliser les clients, c'est certainement une bonne chose. Mais ça ne donnera rien sans que nous, les commerçants, agissions nous-

EN BREF

AB-Lux Relocation Services

Chasseur de biens immobiliers et relocation au Luxembourg

Dans le souci de mieux répondre aux besoins de ses clients, AB-lux Relocation Services, expert en mobilité internationale, vient d'élargir sa gamme de prestations en y ajoutant les services d'une agence immobilière. Grâce à ses rapports privilégiés avec les propriétaires et les acteurs du secteur immobilier, AB-Lux Relocation Services aide ses clients dans leur recherche de biens immobiliers. L'agence cible les demandes afin d'éviter toute démarche fastidieuse et permet de maximiser les chances de concrétiser les projets d'acquisition ou de location de ses clients. Pour plus d'informations: tél.: 621 718 748, www.ab-lux.com.



mêmes sur le terrain. Et c'est exactement cela que je fais et que je continuerai à faire», s'explique Malika Apple et révèle que le promoteur Multiplan Design & Development a récemment annoncé la présence d'Eden Shoes dans le centre commercial «Belval Plaza» qui ouvrira ses portes à Esch-sur-Alzette en 2008.

«Eden Shoes est une marque à l'image de la nouvelle génération de femmes: modernes, élégantes, et soucieuses de trouver la mode à des prix accessibles», explique Madame Apple, qui se dit très contente de sa première expérience en tant que commerçante. La collection printemps/été 2007 peut être découverte à la Galerie Beaumont en plein centre-ville de Luxembourg, et au premier étage du centre commercial Auchan à Kirchberg. ■

Communication écrite

MindForest partenaire et distributeur officiel de la méthode IMPA

Communiquer par écrit de façon claire, précise, et efficace vers les clients et les collaborateurs est un facteur fort d'efficacité et de compétitivité pour l'entreprise. Après avoir investi en masse dans les solutions techniques dédiées à la gestion et au stockage de l'information, celles-ci découvrent au quotidien l'importance de la qualité de l'information elle-même et les impacts qu'une qualité insuffisante peut avoir sur les performances et l'image de marque.

Dans une communication écrite de qualité insuffisante, on constate notamment souvent que l'information importante est noyée dans la masse (beaucoup à lire pour peu d'information à retenir), que la communication à destination des clients est ambiguë (la compréhension du client diffère de celle du fournisseur) ou que les procédures et informations internes sont méconnues ou difficiles à suivre pour les collaborateurs (ils passent un temps considérable à rédiger ou lire et relire des documents de toute nature).

PARTENAIRES SOCIAUX SA

**LE SPECIALISTE DU SALAIRE
AU GRAND-DUCHE
PLUS DE 500 UTILISATEURS**

**SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS**

PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE

**UNE SOLUTION D'AVENIR
POUR LES PME ET FIDUCIAIRES**

Tél.: 26 44 78 51

Fax: 26 44 78 58

www.partenaires.lu

e-mail: info@partenaires.lu



Née en 1967, sous l'impulsion d'un psychologue de Harvard, Robert Horn, la méthode Information Mapping (ou IMAP) est dédiée à l'analyse, la structuration et la rédaction, en vue de produire une communication écrite efficace, ciblée, mémorisable et facile à mettre en pratique. Cette méthode, aujourd'hui représentée dans plus de 40 pays, répond particulièrement bien aux besoins de l'entreprise, dont

la communication écrite a non seulement un objectif d'information, mais surtout d'action de la part du lecteur, qu'il s'agisse de manuels utilisateurs, de procédures et consignes internes ou de documents administratifs. Avec un gain de temps de 10 à 50 % sur la lecture et un taux d'erreurs réduit de 50 % dans les documents, IMAP contribue concrètement à améliorer la productivité de l'entreprise.

MindForest, cabinet de conseil en organisation, communication et documentation, est partenaire certifié et unique représentant officiel d'Information Mapping au Luxembourg.

A ce titre, MindForest propose des formations à la méthode et des prestations de conseil et d'accompagnement dans le domaine de la qualité documentaire. Pour plus d'information: www.mindforest.com. ■

Eagle F1 Asymmetric

Goodyear lance le premier pneu ultra hautes performances à carcasse asymétrique



Equipé de la nouveauté mondiale «Sécurité active en virage» (active cornergrip), Goodyear lance son nouveau produit haut de gamme dans le segment des pneus ultra

hautes performances: le Eagle F1 Asymmetric.

La «Sécurité active en virage» est une invention innovatrice qui fait du Eagle F1 Asymmetric le premier pneu pour usage sur route qui dispose non seulement d'une bande de roulement asymétrique mais également d'une carcasse asymétrique. Au cours d'essais intensifs et comparatifs avec le prédécesseur et les produits concurrents pendant près de deux ans, la suprématie de cette nouvelle technologie a clairement été démontrée par rapport aux constructions de pneumatiques classiques. Une distance de freinage sur sol mouillé à faible adhérence raccourcie de presque quatre mètres (freinage de 80 km/h à 0 km/h), des émissions de bruit réduites de près de 25 pourcents, une conduite

en virage nettement plus rapide, ainsi qu'une meilleure précision de conduite sur sec et mouillé comparée à la concurrence en font la preuve.

La nouvelle technologie augmente la surface de contact au sol sur toute la largeur de l'empreinte, et améliore donc l'adhérence en virage. Doté d'un mélange de gomme de type compétition, l'Eagle F1 Asymmetric optimise l'adhérence sur route mouillée et en fait l'équipement idéal pour une conduite très performante dans toutes les conditions.

L'Eagle F1 Asymmetric est le successeur du Eagle F1, qui a reçu de nombreuses récompenses et devançait régulièrement les pneus concurrents dans les tests de nombreux magazines automobiles et d'automobiles clubs européens. ■

Transport aérien

VLM Airlines se dote d'un Jet pour la liaison London City et Rotterdam



VLM Airlines vient d'annoncer qu'elle introduira pour la première fois un Jet dans sa flotte. Le BAe 146-300, comptant 92 sièges, entre en service le 16 avril 2007 sur une des lignes les plus demandées de la compagnie aérienne, reliant London City et Rotterdam.

Aux Fokker 50 actuels de la flotte de VLM Airlines s'ajoute le Jet qui aura pour but d'augmenter la capacité

de transport d'une des lignes les plus demandées de la compagnie.

VLM Airlines assure à ce jour dix vols aller-retour quotidiens entre London City et Rotterdam, dont quatre seront effectués par le BAe 146. La compagnie aérienne a transporté plus de 130.000 passagers sur la ligne en 2006 et prévoit d'en transporter 190.000 en 2007 sur cette ligne.

Le BAe 146-300 accueille jusqu'à 92 passagers avec une configuration

spacieuse comptant cinq personnes de front (3+2), des sièges en cuir et un écart généreux de 32 inches (81 centimètres) entre les rangées.

Ce choix contraste fortement avec les autres grandes compagnies aériennes qui installent jusqu'à 110 sièges dans des avions de ce type, avec une configura-

tion étroite comptant six personnes de front (3+3) et seulement 28 à 29 inches (72 centimètres) entre les sièges.

L'arrivée du Jet va libérer de la capacité en Fokker 50, permettant à VLM Airlines d'augmenter ses fréquences sur d'autres lignes de son réseau. La compagnie aérienne dispose actuellement

d'une flotte de 19 avions Fokker 50 et ajoutera deux nouveaux Fokker 50 à sa flotte dans le courant de cette année.

Pour passer une réservation en ligne, obtenir les horaires des vols ou d'autres informations: www.flyvlm.com. ■

Monde brassicole

La brasserie Simon relance l'Okult

La brasserie Simon poursuit son expansion. Nouveau propriétaire de la marque, elle relance sous l'appellation «Okult N°1», la seule bière blanche biologique du Grand-Duché de Luxembourg, suivant sa recette d'origine. Dans un passé récent, cette bière blanche à base de froment, de malt de froment et de malt d'orge, avait rencontré un joli succès. Une clientèle ciblée l'avait rapidement adoptée. Mais depuis un an et demi, elle n'était plus disponible.

Maintenant Okult est de retour. La Brasserie Simon a choisi de relancer cette blanche, produit phare commercialisé jusqu'en 2005 par la Brasserie artisanale de Rédange. Bière spéciale de fermentation haute titrant 5,4 % d'alcool, elle surprend par son goût frais, léger et délicatement aromatisé à la coriandre et aux écorces d'orange. Sa particularité majeure? Cette bière blanche est 100 % bio, puisque tous ses ingréd-

ients sont issus de l'agriculture biologique. Dans les rayons début mars, elle sera commercialisée en packs de 4 bouteilles de 33 cl dans un emballage consigné. Quand bien même son nom fait allusion à l'univers de ... l'illusion, la magie noire, les anges et les démons ..., cette bière est toute en douceur et pleine de saveurs délicates.

La Brasserie Simon a choisi de conserver la bouteille et son étiquette telles qu'elles se présentaient auparavant. Et même le verre va poursuivre sa carrière! La recette, le produit ayant l'air de plaire aux amateurs de bonne bière, n'a en rien été modifiée. Seule la qualité de cette bière, sur base de la longue expérience des brasseurs Simon, a été affinée. Cette qualité restant un objectif majeur, la certification aux normes bio des installations de production de Heinerscheid et de soutirage a été octroyée en janvier par un organisme agréé allemand. ■



19 et 20 mai 2007

Journées Portes Ouvertes: 36 entreprises ont déjà confirmé leur participation

Après le succès des «Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises 2006» – qui comptaient 11.500 visiteurs dans 26 entreprises participantes – l'agence en communication Brain & More organisera les 19 et 20 mai 2007 la deuxième édition de ces «Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises».

Cette année ces journées d'action, placées sous le double patronage du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, joueront un rôle encore plus

important, car à la fin février 36 entreprises avaient déjà confirmé leur participation à l'édition 2007 des «Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises».

Quant au principe des «Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises», il faut souligner que chaque entreprise établie au Luxembourg – indépendamment de sa taille et de son secteur d'activités – peut y participer et profiter de l'impact de la publicité liée à cet événement. Les frais de participation s'élèvent à 3.500 €; grâce à ce montant forfaitaire, chacune des entreprises inscrites



profitera du soutien de l'agence en communication organisant l'événement, et cela tant au niveau de la présentation et de l'information que de celui de la publicité. Des conseils spécifiques et personnalisés ainsi qu'une planification sur

mesure des «Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises» sont offerts à chaque entreprise. L'agence organisatrice lancera en même temps une vaste campagne publicitaire et chaque entreprise participante se verra remettre 500 invitations

personnalisées qu'elle pourra envoyer à ses propres adresses de contact, ainsi que des affiches spécialement créées pour l'événement. Pour plus d'informations: «Brain & More», tél.: 26 84 71-1, fax: 26 48 35 10, e-mail: brain@brain.lu. ■

Marché immobilier

Jones Lang LaSalle présente son nouveau «Market report»



Olivier Bastin, Managing Director de Jones Lang LaSalle Luxembourg

Lors d'une récente conférence de presse, Olivier Bastin, Managing Director de Jones Lang LaSalle Luxembourg, a présenté les tendances significatives de l'évolution du marché de l'immobilier d'affaires au Grand-

Duché de Luxembourg pendant l'exercice 2006 et abordé les perspectives qui devraient marquer l'année en cours.

En 2006, le Luxembourg a connu la croissance économique la plus importante de l'UE des 15. La prise en occupation d'espaces de bureaux a atteint un niveau record de 172.000 m², soit une augmentation de 76 % sur une base annuelle, insufflée par le secteur bancaire et financier et par le secteur des services aux entreprises. La forte demande combinée à un taux de livraison relativement bas a engendré une baisse de la disponibilité à 3,9 %, un des chiffres les plus bas en Europe. Cette situation s'est traduite par une augmentation de 5 % des loyers haut de gamme, passant à € 420/m²/an + TVA.

Du côté du marché de l'investissement, le Luxembourg a gagné sa place sur l'échiquier des investisseurs étrangers, atteignant un niveau record de € 1,2 milliards, soit plus du double comparé au record précédent atteint, en 2004.

Les rendements se sont tassés à 5,5 %, ce qui reste relativement élevé au niveau européen.

Le volume total de livraisons d'immeubles en 2006 a atteint un niveau peu élevé de 38.000 m², soit un tiers de la moyenne des cinq dernières années et dont 80 % sont déjà loués. La Périphérie (15.400 m²) et Gasperich (12.000 m²) ont chacun enregistré un tiers des livraisons en 2006, suivis par la Gare (6.900 m²) et le CBD avec seulement 3.500 m². Les principales livraisons de 2006 sont presque totalement préloquées ou prévendues. L'offre future totale pour 2007 et 2008 est estimée à un niveau élevé de 180.000 m² et 105.000 m² mais pour 2007, 70 % de ces espaces sont déjà préloqués. Les prévisions de construction pour les deux années à venir sont principalement concentrées au Kirchberg, dont deux tiers sont déjà préloqués (principalement à la Cour Européenne de Justice et à la Banque d'Investissement Européenne), suivis par la Gare et Gasperich. ■

Voyages

Sales-Lentz lance une nouvelle génération d'autocars de luxe

Une nouvelle génération d'autocars de luxe fait son entrée chez Sales-Lentz, juste à temps pour le début de la saison estivale. Huit autocars 4 étoiles de catégorie Travel Vision, quatre autocars 5 étoiles de catégorie Star Vision et un autocar 5 étoiles de catégorie Gala Vision ont été réceptionnés à Bascharage en début d'année afin

d'enrichir la flotte de bus existante. Les nouveaux bus de tourisme (marque Van Hool, modèle T9 Acron) véhiculent un concept de voyage totalement inédit. Le programme d'autocars de tourisme T9 de Van Hool est le résultat d'un travail de recherche et de développement de plusieurs années centré sur la sécurité et le confort.

Pour les autocars 5 étoiles Star Vision et Gala Vision, les experts de Sales-Lentz ont développé, dans le cadre d'une coopération intensive avec le constructeur Van Hool, un concept d'autocar totalement révolutionnaire qui, du point de vue du design, de la technique et de l'équipement, devance tout ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Confort, élégance, luxe et perfection technique ont ainsi été placés au premier plan. Une grande importance a été accordée à l'ergonomie, au confort et au design des sièges.

Le concept des trois sièges par rangée, déjà présent dans l'ancienne génération de bus, a été retravaillé et offre à présent encore plus de confort et de luxe.

Entièrement recouverts de cuir de grande qualité, les sièges ont été spécialement confectionnés pour les nouveaux autocars Gala et Star Vision.

L'autocar Gala Vision constitue le vaisseau amiral de la nouvelle flotte de bus. De l'extérieur guère discernable du Star Vision, cet autocar de tourisme offre, outre tous ses équipements de luxe, une zone bistro dont le style rappelle celui d'un lounge bar moderne.

Installés à des tables de quatre personnes, les passagers peuvent se détendre autour d'un verre de Bofferding fraîchement tirée ou d'une coupe de champagne. S'ils le souhaitent, les passagers ont



La zone bistro du nouveau Gala Vision de Sales-Lentz

également la possibilité de commander un en-cas auprès de la cuisine bistro. Pour tout renseignement complémen-

taire: tél.: 266 511 (voyages de groupe et d'association) ou www.sales-lentz.lu.

www.cobelfret.com

COBELFRET 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

Scarabeus

Neue Buchhandlung in Luxemburger Altstadt



Martine Lahyr und Mitarbeiterin Ulrike Moutty

Mitten in Luxemburgs Altstadt, nahe dem Fischmarkt, wurde kürzlich die Buchhandlung „Scarabaeus“ in einem historischen

Gebäude eröffnet. Das Besondere am Laden in der Rue de la Boucherie, Nr. 11 ist, dass es neben einer großen Auswahl an Büchern und Accessoires rund um das Thema „für ein erfülltes Leben“ auch ein passendes Seminarprogramm gibt.

Nachdem Herr Schmitt vom Fond de Rénovation de la Vielle Ville in seiner Ansprache die restaurierten Räumlichkeiten offiziell ihrer neuen Bestimmung übergeben hatte, stellte die 47-jährige Geschäftsinhaberin, Martine Lahyr, das Konzept ihrer Buchhandlung einem interessierten Publikum vor.

Wie in der ägyptischen Mythologie steht der Begriff Scarabaeus auch für sie selbst für einen Neubeginn und ist Teil der Firmenphilosophie.

Die Luxemburgerin absolvierte schon früh Ausbildungen in den Bereichen Astrologie, Bachblüten, Stressmanagement, Neurolinguistisches Pro-

grammieren (NLP) sowie Farb- und Lichttherapie. Mitarbeiterin und Feng Shui-Expertin Ulrike Moutty wird ihr in der neuen Buchhandlung zur Seite stehen.

Neben Kenntnissen in tibetisch-chinesischer und westlicher Astrologie bringt sie ein breites Wissen auf den Gebieten Aura Soma und Entspannungstechniken mit. Ergänzend zu den Büchern in deutscher und französischer Sprache bietet die reichhaltige Produktpalette viele Accessoires zu den Schwerpunktthemen Gesundheit, Lebenskunst und Spiritualität.

So findet sich zu ayurvedischen Produkten, Meditationskissen und Edelsteinen auch die passende Literatur.

Das regelmäßig stattfindende Seminarprogramm rundet das Angebotspektrum ab. Weitere Infos gibt es unter www.scarabaeus.lu. ■

Arts de la Table

Réouverture du magasin d'usine Villeroy & Boch à Luxembourg



Le tout nouveau magasin d'usine de Villeroy & Boch a ouvert ses portes le 9 mars sur le site de production du Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund. La transformation complète de l'ancien centre a été effectuée conformément au nouveau concept moderne de commercialisation et de

présentation de l'entreprise Villeroy & Boch.

C'est sur 365 m² qu'est présentée dans son intégralité la gamme de la Division Arts de la Table, qui s'étend de la vaisselle aux accessoires, aux thèmes saisonniers et aux textiles en passant par les articles en verre et les couverts. Paral-

èlement à l'offre standard du magasin d'usine, des affaires hors du commun peuvent par ailleurs être faites.

Affichant une dimension volontairement émotionnelle, la présentation des produits est subdivisée en quatre lifestyles, cette structure offrant au consommateur des points de repère stylistiques qui lui permettent de s'orienter plus facilement dans la très vaste palette des produits Arts de la Table.

Il peut déambuler dans de larges allées avec son caddie et choisir et comparer des articles. Le shopping devient ainsi une véritable aventure, tant pour l'acheteur qui préfère le libre-service que pour celui qui souhaite être conseillé. Un service parfait est assuré par 15 employés ayant suivi une formation spécialisée.

L'ouverture d'une nouvelle «Maison de Villeroy & Boch» dans le très réputé centre commercial luxembourgeois Belle Etoile est d'ores et déjà prévue pour le mois d'avril. ■

Are you a Creative Young Entrepreneur?

(or do you know someone who is?)



The search for nominees for the 2007 Creative Young Entrepreneur

Luxembourg Award is underway. We'd like to hear from you!

Find out more at www.cyel.lu



Main Partners Gold Sponsor

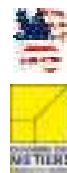


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BIP Investment Partners
LUXEMBOURG



Supported by



Ludorf Partner
Cards & eBanking

KAHLER
Communication
Luxembourg

!Nouveau!

Responsabilité sociale des entreprises – RSE: Société Electrique de l'Our (SEO)



Caverne avec les neuf groupes

Espace visiteurs



Afin de répondre à l'intérêt croissant manifesté pour la responsabilité sociale des entreprises, le Merkur propose désormais à ses lecteurs une série de témoignages sur les bonnes pratiques en RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) au sein des entreprises luxembourgeoises.

La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

La **SEO** exploite la centrale hydro-électrique d'accumulation par pompage de Vianden depuis 1964. Grâce à ses caractéristiques technologiques, la centrale a constitué dès sa mise en service un instrument remarquable **pour améliorer la rentabilité, la sécurité et la qualité de la production et la transmission de l'énergie électrique dans le réseau interconnecté européen.**

Merkur: Quelle est la motivation qui vous a poussée à mettre en œuvre les principes de RSE au sein de votre entreprise?

Paul Zeimet: Puisque la SEO n'a pas de clients directs sensibles à la qualité du produit, la bonne réputation en tant que société doit se fonder sur d'autres principes. La direction de l'entreprise est consciente du fait de sa position en tant que premier employeur de la région qui investit dans cette région et promeut l'emploi de ses habitants.

Merkur: A quels niveaux vos principes de RSE sont-ils mis en pratique?

Paul Zeimet: A part les investissements de la société dans les sources d'énergie renouvelable (parcs éoliens et stations hydroélectriques), la SEO prend les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de travail pour ses collaborateurs. En 1998 de nouveaux ateliers ont été aménagés dans un bâtiment séparé pour les travaux de maintenance qui auparavant devaient être exécutés sur place (c.-à-d. dans les cavernes à hauteur des turbines) dans un environnement bien plus pénible pour ce qui concerne la ventilation, la température et le bruit.

Au niveau des ressources humaines, la SEO met un accent particulier sur l'intégration active de personnes handicapées (5% du personnel sont porteurs d'un handicap et avaient déjà un handicap lors de l'engagement) et l'état de santé de ses collaborateurs (des visites médicales régulières sont organisées, des vaccinations et des analyses de sang se font également sur le site). La SEO soutient également des activités sportives par la mise à disposition entre autre d'un terrain de foot et d'un court de tennis et propose des entrées gratuites à la piscine.

La société accorde une grande importance à la vie de famille de ses collaborateurs en offrant dans la mesure du possible un horaire de travail flexible.

Au niveau du tourisme local, la SEO organise des visites gratuites du site de production à raison de plus de 60.000 touristes par an.

Merkur: Quels sont les bénéfices que vous tirez de votre politique RSE?

Paul Zeimet: Par son investissement dans le tourisme local et sa politique de recrutement régional, la SEO est devenue un acteur économique important et bien intégré dans la région. Nous pensons que la société jouit d'une excellente réputation, ce qui se reflète par un climat social serein au sein de l'entreprise ainsi que par une bonne entente avec la communauté locale.

Le mois prochain, l'interview RSE donnera la parole à SecureIT.

Les entreprises qui souhaitent faire des commentaires ou donner leur avis sur la base de leur expérience en matière de RSE peuvent contacter François Nénon, tél.: +352 42 39 39-330, ou envoyer leurs commentaires à: entreprises@cc.lu.

Bienvenue au Luxembourg



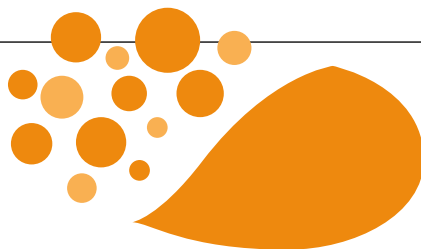
Le Pays des Souverains

le
Grand
ducal
— ★ ★ ★ ★ ★ —

Opening 2007
Luxembourg-city

SOFITEL LE GRAND DUCAL LUXEMBOURG

40 boulevard d'Avranches • L-1160 Luxembourg
TÉL.: +352 24 87 71 • FAX: +352 26 48 02 23 • www.sofitel.com • www.sofitellu.com



BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

www.bourse-entreprises.org

Lancement de la «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**» un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?
Envie de devenir intermédiaire
dans cette bourse?
Pour de plus amples renseignements,
l'Espace Entreprises reste
à votre disposition:

Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
E-mail: bourse@cc.lu
Tél.: +352 / 42 39 39 - 338
Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

«Le succès et la gloire ne nous griseront jamais que les tempes.»

Serge Gainsbourg

Auteur, Compositeur, Interprète 1928 - 1991

Lancé au printemps 2000, le magazine paperJam s'est taillé une place à part dans l'univers économique et financier du Luxembourg et de la Grande Région.

La qualité des analyses, la finesse des portraits de ceux qui font et défont l'actualité de la Place, le regard éclairé des photographes et l'esthétique inégalée de la mise en page en font le premier mensuel économique du pays.

Riche de 200 pages, ce média bilingue français et anglais, diffusé à 20.000 exemplaires, démontre, au fil de ses 10 parutions annuelles, une indépendance incontestée.

Be ready for success.

paperJam 

Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: www.bourse-entreprises.org. Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Nord

Réf C617: Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite à Ettelbruck.

Réf C619: Vends Brasserie Restaurant avec chambres à louer au nord du pays.

Réf C621: Vends Hôtel-Restaurant Bar au nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

Réf C814: Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays avec 70 couverts, appartement privé et location de 7 chambres.

Réf C874: Vends Restaurant 60 couverts, terrasse 50 couverts, pizzeria au feu de bois, Hôtel 8 chambres, appartement pour 5 personnes, 2 chambres pour personnel.

Centre

Réf C620: Vends Restaurant Auberge dans les alentours de l'aéroport. Excellente situation. Installation et équipement nouveau.

Réf C622: Vends fonds de commerce d'un restaurant au centre ville pour délocalisation de l'entreprise.

Réf C751: Vends Hôtel-Restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf C796: Vends Hôtel-Restaurant avec 15 chambres et 130-150 couverts.

Réf C884: Vends Hôtel, 13 Chambres, Brasserie, Discothèque, Buanderie. Bâtisse et équipements techniques en bon état.

Réf C898: Vends Café-Restaurant, bail jusqu'en 2009.

Réf C438: Vends Restaurant-Café avec piste de quilles et appartements.

Sud

Réf C623: Vends restaurant au sud du pays. Bonne situation.

Réf C837: Vends Restaurant-Bar-Lounge avec Pizzas au feu de bois, carte à tapas, fusion de la cuisine italienne et argentine, très grande terrasse d'été, bonne clientèle fidèle, Restaurant avec grand potentiel.

Commerce de détail

Centre

Réf C588: Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers

et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf C615: Vends commerce (parts+ stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

Réf C616: Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf C754: Vends commerce de cadeaux et d'articles publicitaires.

Réf C791: Vends fonds de commerce, rue piétonne, Luxembourg-Ville, magasin de textile sport.

Réf C816: Vends local commercial situé à Hollerich, idéal pour: architectes, bureau d'études, bureaux, magasin, boutique. Loyer intéressant ainsi que parking clientèle existant (gratuit pendant 1 heure).

Réf C916: Vends petite entreprise en plein développement dans le domaine de la vente d'accessoires mode, bijouterie fantaisie, chaussures, produits de soins naturels et vêtements femme. Boutique de 15m², loyer 600 euros + 75 charges, près de la Place de Paris et Lycée. Le stock compris.

Réf C996: Vends commerce de fourniture et installation de cuisines équipées et d'espace rangement

Réf C1002: Vends commerce de librairie-papeterie, tabac, presse, art cadeaux, matériel scolaire, livres scolaires, lotteries, etc.

Réf C1003: Vends Horlogerie-Bijouterie avec réparations de montres et bijoux en tous genres.

Réf C1091: Vends fonds de commerce au centre ville de Luxembourg spécialisé dans la vente de vêtements d'enfants.

Réf C1105: Vends commerce d'accessoires et pièces de rechange automobiles.

Est

Réf C408: Vends magasin de chaussures et de maroquinerie à l'est du pays – possibilité d'ouverture tous les dimanches.

Réf C685: Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf C1099: Vends fonds de commerce, mobilier, caisse enregistreuse + balance, vases (contenant le café) stocks (pralines, dragées, cafés, spiritueux, ballons, emballages, articles de décoration, valisettes, sacs en papier et en plastique) + Clients.

Sud

Réf C752: Vends commerce de vêtements pour femme/fille/lingerie concept franchise vêtements dégriffés.

Réf C878: Vends supermarché de plus de 600m², excellente location avec parking et facilité d'accès.

Réf C885: Cession de fonds de commerce ainsi que cession des parts d'une société, commerce de containers, bureaux, sanitaire, pavillons, stockage, salle de classes.

Services

Nord

Réf C991: Vends fonds de commerce d'une société de transport avec possibilité de louer les locaux.

Centre

Réf C1006: Vends société de transport avec des locaux administratifs et les places de parking obligatoires.

Ouest

Réf C604: Vends pour cause de raison familiale, agence de création de site Internet, Intranet et E-commerce. Bon portefeuille, clients fidèles. Société parfaitement saine et rentable.

Réf C1071: Vends commerce de logiciels et de services informatiques aux PME dans le domaine de la gestion et du décisionnel.

Sud

Réf C684: Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf C719: Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition
E-mail: bourse@cc.lu
Tél. : 42 39 39 338

Personnes de contact:
Patricia DIAS / François NENON

Passport

vos appels professionnels à prix réduit

7cents

HTVA/min.
vers une multitude
de pays*

***7cents (HTVA) la minute vers les numéros fixes de :**

France, Allemagne, Belgique, Portugal, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, USA, Canada, Andorre, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hawaï, Hongrie, Irlande, Israël, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Monaco, Norvège, Pologne, R.Tchèque, San Marin, Slovénie, Slovaquie, Suède, Suisse

Passport

tous vos appels professionnels



**Lamesch enlève nos déchets
pour préserver notre nature.**



LAMESCH

Zone Industrielle Wolser Nord - B.P.75 - L-3201 BETTEMBOURG

Tél. : +352 52 27 27 -1 Fax : +352 51 88 01

lamesch@lamesch.lu www.lamesch.lu